

**AFFAIRES LOCALES** (STATIONS)  
(Répertoire L. S.)

Section

*Lille*

Ligne de *Longueau à la frontière par Lille*

Subdivision N°

**DIVERS**

Liasse N°

Sous-liasse N°

Dossier N° *11 Travaux exécutés pour les besoins de l'autorité Allemande.*

Année 1940 N°s 2664

Année 1944 N°s 3468

Année 19 N°s

Année 1941 N°s 287

Année 1945 N°s 422

Année 19 N°s

Année 1942 N°s 4115

Année 19 N°s

Année 19 N°s

Année 1943 N°s 26

Année 19 N°s

Année 19 N°s

Nos des Pièces	DATES des Pièces	EXPÉDITEUR	ANALYSE SOMMAIRE	DESTINATAIRE	Nombre d'Annexes	OBSERVATIONS
-	<i>1940</i>					
<i>1</i>	<i>25 sept.</i>	<i>Roussel</i>		<i>Vigier</i>	<i>1 el</i>	
<i>3</i>	<i>28 Nov.</i>	<i>Selchaye</i>		<i>Semaux</i>	<i>5 el</i>	
-	<i>1941</i>					
<i>5</i>	<i>17 janv.</i>	<i>Guillaume</i>		<i>Porchez</i>	<i>el</i>	
<i>6</i>	<i>27 "</i>	<i>Porchez</i>		<i>Guillaume</i>	<i>el</i>	
<i>8</i>	<i>26 mars</i>	<i>Cambournae</i>		<i>Porchez</i>	<i>1 el</i>	
<i>9</i>	<i>3 avril</i>	<i>Porchez</i>		<i>Cambournae</i>	<i>el</i>	
<i>10</i>	<i>19 mai</i>	<i>Guillaume</i>		<i>Porchez</i>	<i>2 el</i>	
<i>11</i>	<i>27 "</i>	<i>Porchez</i>		<i>Cambournae</i>	<i>1 el</i>	
<i>12</i>	<i>4 août</i>	<i>Roussel</i>		<i>Selchaye</i>	<i>el</i>	
<i>13</i>	<i>26 sept.</i>	<i>Latouche</i>		<i>Cambournae</i>	<i>2 el</i>	
<i>14</i>	<i>14 Nov.</i>	<i>Guillaume</i>		<i>Porchez</i>	<i>el</i>	
<i>15</i>	<i>22 "</i>	<i>Selchaye</i>		<i>Semaux</i>	<i>el</i>	
<i>16</i>	<i>11 déc.</i>	<i>Semaux</i>		<i>Selchaye</i>	<i>1 el</i>	
<i>17</i>	<i>18 "</i>	<i>Roussel</i>		<i>Selchaye</i>		

*T. S. V. P.*

Nos des Pièces	DATES des Pièces	EXPÉDITEUR	ANALYSE SOMMAIRE	DESTINATAIRE	Nombre d'Annexes	OBSERVATIONS
-	1942					
18	8 janv	Selehaye		Semaux	1	cl
19 bis	28 "	Meeremaesker		Merck	2	cl
19 ter	28 "	Inf. S. E. S.		Semaux	2	cl
20	29 "	Semaux		Selehaye	1	cl
23	23 "	Guillaume		Forchez	1	cl
25	17 mars	Latouche		Guillaume	1	cl
26	18 "	Cambournae		Latouche	2	cl
27	19 "	1.° G. Communications		Le Besnerais	1	cl
28	13 mai	Forchez		Cambournae	1	cl
29	14 "	Cambournae		Guillaume	3	cl
30	16 "	Forchez		Guillaume	1	cl
31	21 "	Selehaye		Semaux	1	cl
31 bis	27 "	1.° d'Etat Communications		S. N. G. F.	1	cl
32	28 "	Cambournae		Latouche	1	cl
33	2 juil	Cambournae		Guillaume	1	cl
34	14 "	- d°		- d°	1	cl
35	1 juillet	- d°		Forchez	2	cl
36	1 "	- d°		Latouche	3	cl
37	6 "	Latouche		Cambournae	1	cl
38	10 "	2° Arrond.		Guillaume	2	cl
39	13 "	Semaux		Selehaye	1	cl
40	21 "	Lemaire		Cambournae	1	cl
41	28 "	Guillaume		Forchez	9	cl
42	18 août	Cambournae		Forchez	2	cl
43	31 "	Semaux		Selehaye	4	cl
44	16 sept.	Roussel		Selehaye	1	cl
45	17 "	Roussel		Selehaye	1	cl
46	18 "	Forchez		Guillaume	3	cl
47	20 Oct.	- d°		- d°	1	cl
48	24 "	Guillaume		Forchez	9	cl
49	27 "	Selehaye		Semaux	5	cl
49 <sup>1</sup>	19 Nov.	- d°		Semaux	6	cl
50	30 "	Guillaume		Forchez	1	cl
51	22 Dec.	Selehaye		Semaux	1	cl
-	1943					
52	5 janv.	Semaux		Selehaye	1	cl
53	10 février	Selehaye		Semaux	3	cl
54	22 "	Guillaume		Forchez	4	cl
55	2 avril	Semaux		Adine	3	cl
56	7 "	Adine		Semaux	1	cl
57	23 "	Semaux		Adine	1	cl
58	2 juin	Adine		Merck	1	cl

Nos des Pièces	DATES des Pièces	EXPÉDITEUR	ANALYSE SOMMAIRE	DESTINATAIRE	Nombre d'Annexes	OBSERVATIONS
58 <sup>1</sup>	28 juin	Adine		Semaux	1	cl
59	2 juillet	Roussel		Adine		cl
60	17 août	Roussel		Adine		cl
61	17 "	- d <sup>o</sup>		- d <sup>o</sup>		cl
62	16 sept.	- d <sup>o</sup>		- d <sup>o</sup>		cl
64 <sup>bis</sup>	24 août	Séjardin		Guillaume	1	cl
62 <sup>bis</sup>	9 Oct.	Adine		Latauche	1	cl
63	3 Nov.	Adine		Semaux		cl
64	11 "	Pierrot		Semaux		cl
64 <sup>bis</sup>	25 "	Roussel		Vigier	5	cl
65	2 déc.	Guillaume		Préfet	1	cl
65 <sup>bis</sup>	6 "	Adine		Castelin		cl
- 1944 -						
66	5 janv.	Vigier		Guillaume	1	cl
66 <sup>bis</sup>	8 "	Roussel		Semaux		cl
67	14 février	Adine		Semaux		cl
68	22 "	Adine		Semaux		cl
69	20 mai	Adine		Semaux		cl
70	31 Oct.	Roussel		Adine		cl
71	29 déc.	Adine		Semaux		cl
- 1945 -						
72	24 février	Guillaume		Porchez	4	cl

pie, pour avis, ~~NAB~~  
ur M. le Chef de la  
vision des Etudes V.B.  
Le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité et de la Statistique

PARIS, le 25 Septembre 1940.

NORD - TRAYAMX

Service Central

27 SEP 1940

25

Pièces

2664

1

V.B./N 60 B

EPI 60.017

LILLE:

*Roussel*  
*Lille*  
*Divers*  
*Travaux exécutés pour les*  
*de l'arrondissement Allemande*  
*4ème Arrondissement*  
*Annexe*

à LILLE

Suivant feuilles de répartition de  
Septembre Nos 40806-74067-74068 du district 401,  
le compte EPI (Série 85) à ouvrir est débité  
pour des travaux de confection de panneaux et  
inscriptions, demandés par l'Autorité Allemande.

Je vous serais obligé de faire prendre  
note que, j'ouvre, à cet effet, le compte  
EPI 60.017 (85. 60017) qui recevra les  
dépenses nécessitées par l'exécution des travaux  
dont il s'agit.

EV 1703  
*Roussel*

Vous voudrez bien me faire parvenir  
une copie des instructions relatives à la  
réalisation de ces travaux et, si vous n'en  
possédez pas, me confirmer que vous avez saisi  
la Division des Etudes.

Le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité et de la Statistique

*Roussel*

*Travaux à M. Pfefferkorn*

*Pour la suite à donner le cas échéant, ce qui le concerne*

Le Chef de la Subdivision  
des Etudes des Installations de Signaux

*Paul*

*M. Babin*  
*Pfefferkorn*  
*hm: Saint-Aubin*

**CLASSER**

14 OCT 1940

*Paul*  
*Wey*  
*HP*

Lille

CONFECTION DE  
PASSAPORTS  
ET  
INSCRIPTIONS  
POUR  
L'AUTORITÉ  
ALLEMANDE

Compte E, P, 60017

Transmis à M. Deleclage,  
suite à la note de M. Roussel  
du 25 septembre 1940

afin de permettre de provoquer  
le recouvrement des dépenses en-  
gagées, voudriez-vous :

- 1° m'indiquer en quoi a consisté le  
travail exécuté et le montant de  
la commande vous a été délivré par  
cette autorité occupante.
- 2° m'adresser une estimation des dépenses.

12 novembre 1940

Le Chef de la Subdivision  
des Etudes de la Voie

*Deleclage*

88.170<sup>3</sup>  
Réseau

V.B.N. va H

Lille, le 14/12/40

Monsieur St Aubin,  
Chef de la Subdivision des Etudes  
de la Voie - Paris

Lille  
Confection de  
passaports et  
inscriptions  
sous l'autorité  
allemande

Ci-joint estimation avec croquis  
figurant les tableaux exécutés. Ces  
travaux ont été demandés par le  
Baumeister de Lille ou par ses  
représentants. Deux bons de réqui-  
sition ont été transmis à M. Roussel  
le 10 octobre dernier.

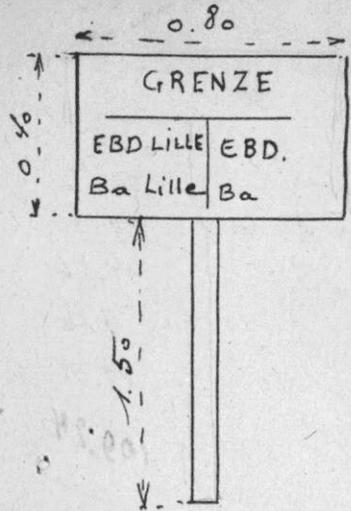
Mr l'Ingénieur en Chef  
ci-joint : lettre à M. Deleclage

27 Décembre 1940  
Sortie entrée

Reçu  
le 17/12/40

Ingénieur de la Voie

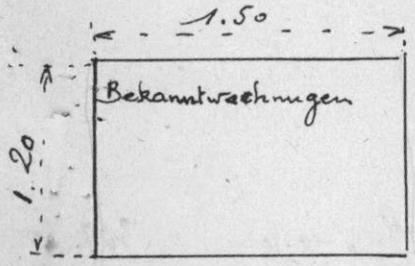
M. Wain



13  
 5 poteaux semblables  
 main d'œuvre  
 fournitures :  
 plancher Peuplier x 18 mm  
 Sapin  
 Pointes  
 Peinture

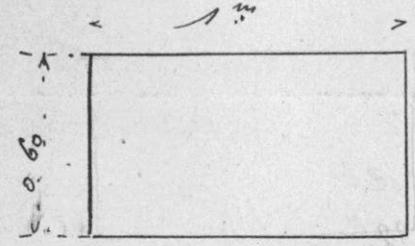
31 X <sup>ln</sup> 1940	L.S
10.50	315.-
2664	1

30 H <sup>m</sup>		
2 m <sup>2</sup> x 21.60 =		43.20
0 m <sup>3</sup> 12 x 880 =		10.56
2 K x 1.80 =		3.60
10 K <sup>os</sup> x 7.02 =		70.20
		<u>1442,56</u>



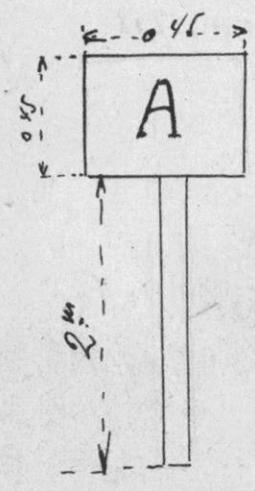
1 tableau  
 main d'œuvre  
 peuplier x 18 mm  
 Peinture mise à l'huile

3 H <sup>m</sup> x 10.50 =		31.50
2 m <sup>2</sup> x 21.60 =		43.20
1 K <sup>o</sup> x 7.02 =		7.02
		<u>81,72</u>



1 tableau sans inscription  
 main d'œuvre  
 peuplier 18 mm  
 peinture

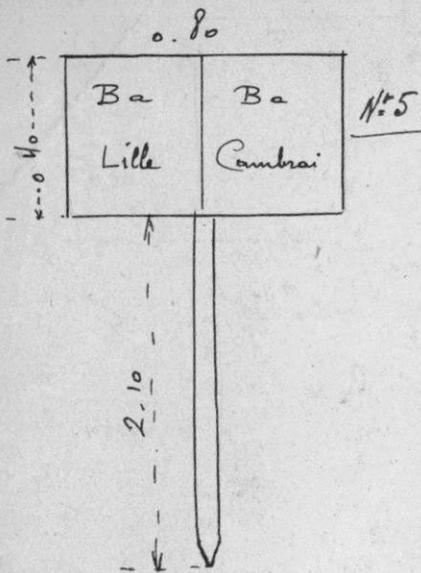
2 H <sup>m</sup> x 10.50 =		21.-
1 m <sup>2</sup> x 21.60 =		21.60
0 K <sup>o</sup> 500 x 7.02 =		3.51
		<u>41,79</u>



2 tableau avec lettre A.  
 2 — — — — — E.

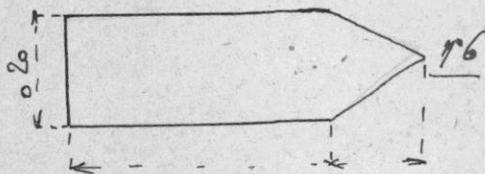
main d'œuvre : 16 H <sup>m</sup> x 10.50 =		168.-
fournitures :		
peuplier de 18 mm 1 m <sup>2</sup> x 21.60 =		21.60
Sapin 0.017 x 880 =		14.96
pointes 1 K <sup>o</sup> x 1.80 =		
peinture 2 K <sup>o</sup> 500 x 7.02 =		17.50
		<u>223,96</u>

223,96



1 tableau

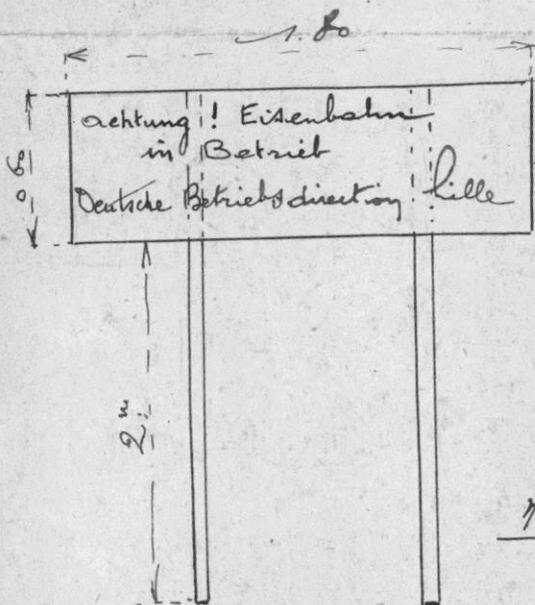
main d'œuvre	7 <sup>h</sup>	x 10.50	73.50
peuplier 18 <sup>mm</sup>	0.25 <sup>m<sup>2</sup></sup>	x 21.60	10.80
sapin	0.012	x 880 <sup>f</sup>	10.56
pointe	0.200	x 1.80	0.36
peinture	2 <sup>kg</sup>	x 7.02	14.02
			<u>109.24</u>



65 fleches

main d'œuvre	35 <sup>h</sup>	x 10.50 =	367.50
peuplier 18 <sup>mm</sup>	18 <sup>m<sup>2</sup></sup>	x 21.60 =	280.80
			<u>648.30</u>

pas de peinture



15 tableaux complet

main d'œuvre	92 <sup>h</sup>	x 10.50	966.-
peuplier 18 <sup>mm</sup>	18 <sup>m<sup>2</sup></sup>	x 21.60	388.80
sapin	0.316 <sup>m<sup>3</sup></sup>	x 880 <sup>f</sup>	278.08
pointe	5 <sup>kg</sup>	x 1.80	9.-
peinture	27 <sup>kg</sup>	x 7.02	193.05
			<u>1834.93</u>

N°8 es inscriptions  
 Peinture de 15 autres  
 tableaux fournis par  
 l'autorité allemande

main d'œuvre	44 <sup>h</sup>	x 10.50	462.-
peinture	27 <sup>kg</sup>	x 7.02	193.05
			<u>655.05</u>

Recapitulation

N° 1	442.56
N° 2	81.72
N° 3	41.79
N° 4	223.91
N° 5	109.24
N° 6	648.30
N° 7	1834.93
N° 8	655.05
Total	<u>4037.50</u>

P.D. 1/70.  
Riscan

Lille, le 28 Novembre 1940.

N° TRAVAUX	
Service Central	
2 DEC	
Rep	LS
2664	
Pièce	
3	

Son No	Lille
Sub. No	Tivers
Travaux exécutés pour les besoins de l'autorité Allemande.	

5 Annexes

/va4

Travaux exécutés par les Allemands

Monsieur l'Ingénieur en Chef,  
( Bâtiments )

Suite à votre annotation du 22/10 écoulé sur copie de la lettre D.3002/6 en date du 8/10, de Mr le Directeur Général relative à l'exécution de travaux par les Autorités Allemandes.

Je vous indique ci-après les installations ou modifications réalisées par les autorités occupantes avant la réception de la note susvisée; à Lille et à Hellemmes.

Bâtiment de la Gare de LILLE.

a) Salle des pas perdus, rue de Tournai:

- installation d'un réfectoire pour le personnel de la Reichsbahn et les militaires du service de gare, ayant nécessité les travaux suivants: suppression du bureau de l'Octroi et du local des "Amis de Lille", pose de cloisons et de revêtement en contre-plaqué, de plancher sur carrelage; montage de l'éclairage électrique, du chauffage par aérothermes branché sur l'installation du buffet.  
( une partie des matériaux déposés ont été rentrés dans nos magasins; ils sont employés au mieux à des travaux de réparation ).

- b) Consigne "Arrivée".- Installation d'une santine d'étape pour les troupes de passage, comprenant dépose de tables à bagages, casiers en bois, cloisons grillagées, portique à bicyclettes; pose de cloisons, revêtements, plafond en contreplaqué, de plancher en sapin sur dallage; montage de l'éclairage électrique, chauffage par aérothermes branché sur l'installation du buffet. Cette consigne se compose d'un réfectoire et d'une cuisine avec 4 fourneaux.  
(Les tables à bagages ont été réutilisées dans la nouvelle consigne et les fers constituant le portique à bicyclettes ont été rentrés en magasin; les cloisons et casiers déposés n'ont pas été restitués).

Tous ces travaux ont été exécutés par une entreprise, sous la direction de l'autorité occupante et régés directement par celle-ci. Ils ont entraîné, sur la demande des Autorités occupantes, l'installation dans la consigne aménagée dans les locaux de la douane, de nouveaux casiers à bagages dont le coût sera de 50.000frs environ ( ma lettre du 13 courant vous

SCE CENTRAL  
30. NOV 1940  
VOIE

M. Collonville *et al*

M. Leducq *et al*

M. Vigier  
M. Lantier *et al*  
M. Costelin

*S/12*  
*[Signature]*

M. Perrin *et al*

M. Warrin *A*

*[Signature]*  
M. Warrin

adressant proposition de commande au nom de l'Entreprise  
"Léo WIART et Cie à Lille".)

Ateliers du Matériel Roulant d'Hellemmes.

*B*  
Locaux du Magasin aux denrées: Installation d'un mess pour  
le personnel allemand de direction et de maîtrise. Cette ins-  
tallation comprend: cuisine, réfectoire, salle de lecture,  
W.C. et lavabos, branchements de gaz et d'eau de concession,  
chauffage à eau chaude par cuisinière.

Ces travaux ont été exécutés par les agents des Ateliers  
d'Hellemmes sur bon de réquisition.

( Les aménagements existant dans les locaux du Magasin aux  
Denrées ont été réinstallés dans le local provisoire mis à  
disposition par le service du Matériel Roulant).

Lille

Travaux effectués par la  
S.N.C.F. sur demande  
des Autorités allemandes

l'Ingénieur de la Voie,

Pris note et transmis à M. <sup>sup/lt</sup>Castelin,

pour avis.

Les travaux visés en A ont donné lieu  
à l'ouverture du compte E.P. n° 60098 (note  
de M. Roussel à M. Delchayé du 11 Décembre  
1940 dont ci-joint copie)

Je vous laisse le soin de donner suite  
à cette affaire conformément aux prescrip-  
tions des lettres de M. Porchez à M. Cambour-  
nac des 22 Novembre et 2 Décembre 1940  
relatives aux demandes de travaux ou  
de fournitures des Autorités allemandes  
en vous priant de me tenir au courant.

Le Chef de la Subdivision  
des Etudes de la Voie

*Jallat*

23 Janvier 1941

M. Delchayé

ANNEXE

M.T. 7

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES  
CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Hellemmes, le 8 Février 1941

Région du NORD

SERVICE DU MATÉRIEL  
ET DE LA TRACTION

ATELIER DE MACHINES D'HELLEMES  
R. C. Seine 276.448 B

Monsieur SAGNIER  
Chef de Section

31 X <sup>h</sup> 1940	
L S	
2664	3

LILLE

NR: 39.A. - S/TO

- Installation d'un mess dans le bâtiment de l'Economat d'Hellemmes -

Suite à votre note du 5/2/41, je vous remets ci-joint, en 3 exemplaires, le plan d'aménagement des locaux de l'Economat en mess par l'autorité occupante.

La teinte rouge indique les modifications apportées au bâtiment, la teinte bleue indique les aménagements mobiliers.

Tout ce travail a été exécuté sous la direction allemande qui a procédé directement à l'achat d'une grande partie du matériel nécessaire.

Je ne puis vous donner que le montant des prestations que nous avons faites sur la demande des Allemands.

Ces prestations se décomposent à ce jour comme suit:

	: <u>Main d'oeuvre</u>	: <u>Matières</u>
Atelier du M.M.	: 187111.79	: 5989.23
Atelier du M.R.	: 170119.09	: 9462.66
	<u>357230.88</u>	<u>15451.89</u>

	372682.77
Majoration 11%	40995.10
	<u>413677.87</u>

Les prévisions de dépenses pour les quelques travaux qui restent à exécuter s'élèvent à 25.000 Frs environ. A cette dépense il y a lieu d'ajouter les engagements directs faits par l'autorité occupante que j'estime à 175.000 Frs.

Votre bien dévoué  
L'Ingénieur  
Chef des Ateliers de Machines

*[Signature]*

S.C.I.P. - Paris - Acl 14882 I - 70.000 ex. (5-39)

VBN: r4

Gare de Lille

Installation de casiers à  
bagages dans la consigne  
aménagée dans les locaux  
de la Douane

LS 2664/3

Copie  
ANNEXE

Lille, le 5 Décembre 1940

31 X<sup>hr</sup> 1940  
LS  
2664 3

Monsieur l'Ingénieur en Chef,

Par lettre du 13 Novembre ci-joint,

dont ci-joint copie, je vous ai demandé de vouloir  
bien me retourner la proposition de commande  
signée après l'avoir complétée par le compte  
d'imputation.

Or, la commande n° 8049 du 2 courant  
de la série de M. Guillaume, est rentrée signée  
sans avoir été complétée comme je vous l'avais  
demandé.

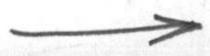
Je vous serais très obligé de vouloir  
bien me faire connaître à quel compte il y  
a lieu d'imputer les dépenses.

l'Ingénieur de la Voie  
M. Bilbaup

M. Roussel

Indiquez le numéro de compte E1P1 sur  
lequel doit être imputé ce travail

"Recluse"



VBN/ge

B<sup>i</sup>

Lille

Es P<sup>i</sup> 60098

LS 2664-3

Copie

Monsieur le chef du  
4<sup>e</sup> Arrondissement VB

à Lille,

Vous pouvez imputer sur le  
compte Es P<sup>i</sup> 60098 (8560098)

d'en avis M. le chef de la Division  
des Etudes VB

11-12-40

Le chef de la Subdivision de la  
Comptabilité et de la Statistique  
"Roussel"

VBN/ge

B<sup>i</sup>

Es P<sup>i</sup> 60098

Copie, pour avis, pour Monsieur le chef  
de la Division des Etudes VB,

11-12-40

Le chef de la Subdivision de  
la Comptabilité et de la Statistique

Roussel

M<sup>rs</sup> Jacot-Audry  
Castelin 11/12

vy

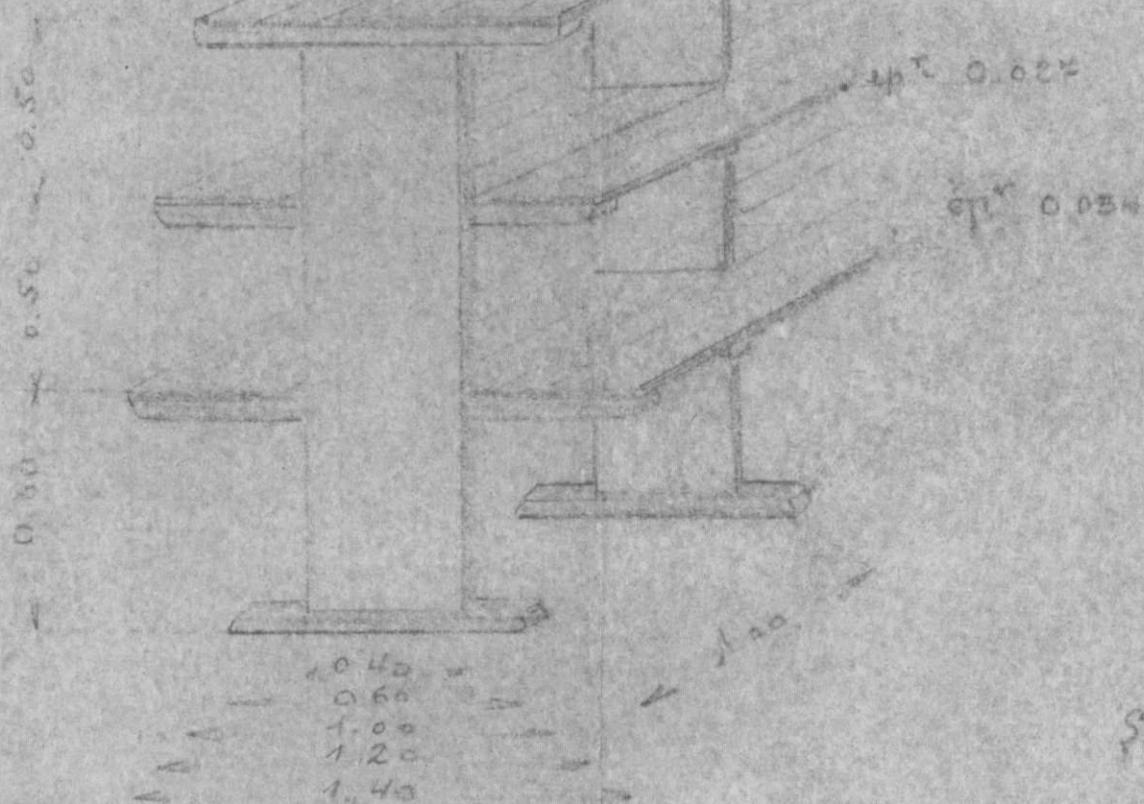
M. Roussel

g

M<sup>rs</sup> Warrin

M. Warrin

DETAIL d'un  
CASIER à bagages



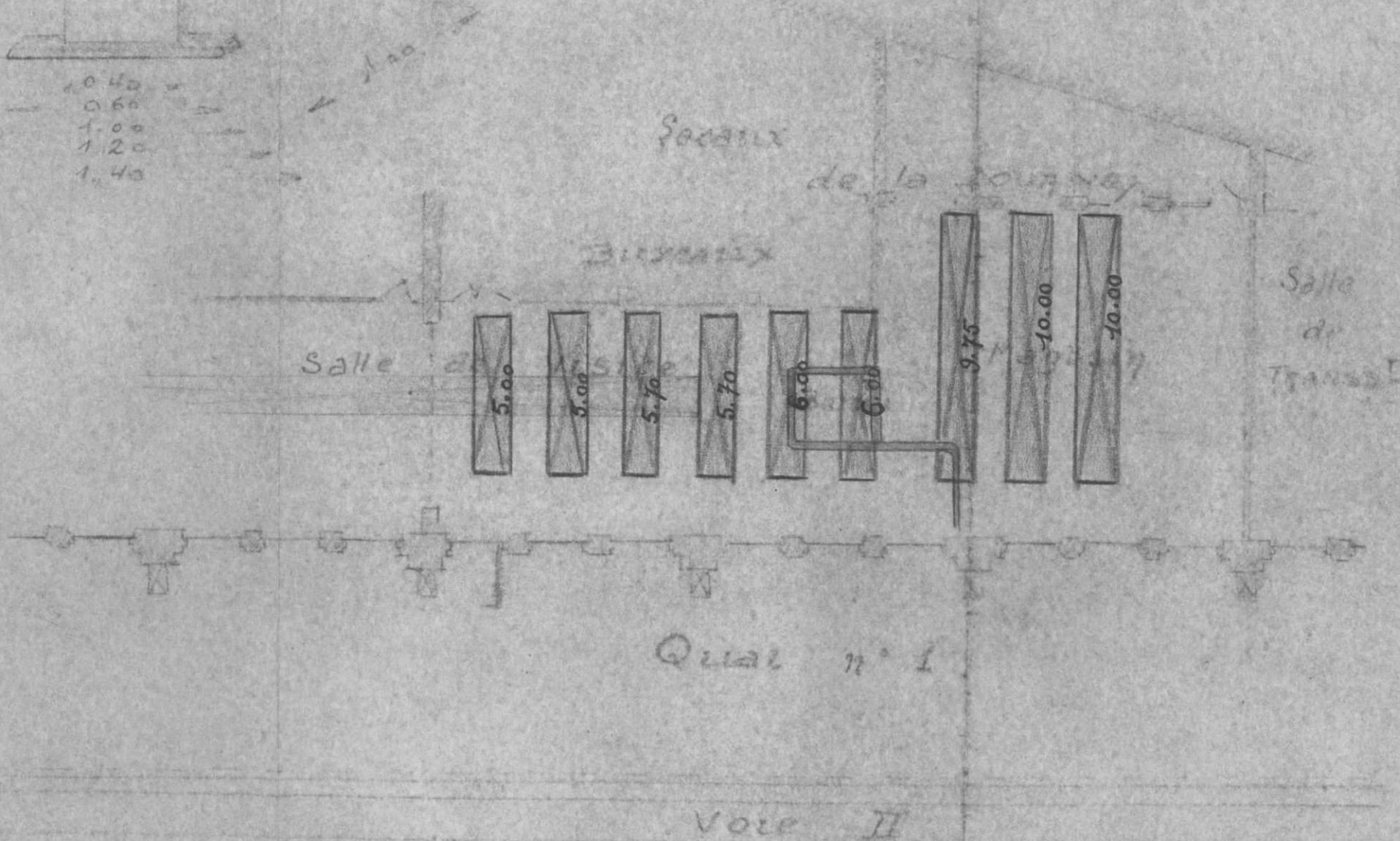
ANNEXE

Gare de Sotte

31 X <sup>h</sup> 1940	
LS	
2664	3

Installation de Casiers à bagages dans les anciens locaux de la Douane occupés par les autorités allemandes

Échelle 5m/1m



V.B.N. d.b.

Sille et Hellemmes

Travaux effectués  
pour les autorités  
allemandes

M. Delehay,

Conformément aux termes de la lettre  
du 13 janvier 1941 de M. Forché, dont copie  
vous a été transmise pour avis le 21 janvier 1941,

Je vous prie de m'adresser pour les installations  
visées en A et B un <sup>(en 2 ex<sup>tes</sup>)</sup> rapport précisant les  
travaux réalisés et le détail des dépenses  
correspondantes.

le 27/1/41



V.B.N./v.2.4

X

En retour à Monsieur Castelin,

en l'informant que les travaux visés ci-dessus,  
effectués pour les autorités allemandes, ont  
donné lieu aux dépenses suivantes :

A / La seule dépense que nous ayons eu  
comme conséquence de l'exécution de ces modifications  
à supporter, consiste en la fourniture et pose  
de casiers à bagages, faisant l'objet de la  
commande n° 8.079 du 2/12/1940 de Monsieur  
Guillaume, à l'Entreprise Hiant, d'un montant  
de 50.000 francs (mat et forfaitaire).

Les autres travaux ont été réalisés par  
les allemands eux-mêmes savoir :

- dépose d'un banc à bagages et repose dans  
la consigne "Départ"
- dépose de la cloison en bois formant  
bureau

T.S.V.P.

Sille et Hellemmes  
Travaux effectués  
pour les autorités  
allemandes

Dossier L.S. 2664-2

8

19/12

+  
bureau qui a été rangée dans le magasin  
du Chef de section Bâtiments.

B/ Toutes les dépenses afférentes à  
ces travaux ont été engagées par le Service de  
la 2<sup>e</sup> D<sup>o</sup> ou par les autorités allemandes  
( Voir lettre ci-jointe du 8 courant de Monsieur  
Hamisch, Ingénieur des Ateliers de Machines à  
Hellemmes.)

J'annexe les croquis en 2 exemplaires  
précisant les travaux réalisés pour A et B.

Lille, le 17 février 1941

L'Ingénieur de la Voie

M. l'Ingénieur en Chef

Ci joints :

10/ Pour Lille, lettre à M. Porchez pour remboursement  
des dépenses par l'autorité occupante, les  
travaux effectués étant en dehors de nos obligations

20/ Pour Hellemmes, lettre à M. Porchez pour  
imputation des dépenses sur la réserve de H.2.M.  
prévue au programme de travaux complémentaires  
de 1941 pour travaux demandés par les Allemands  
l'installation dont il s'agit entrant dans nos  
obligations (Service de Contrôle).

Le 28/2/41

à retourner à M. Vigier après vérification  
de la lettre visée en p<sup>o</sup>

me l'attelle. Je vous en retourne

28/3

"J'ont le doni d' Hellemmes"

renvoyé par M. Hamisch

CLASSER

visé par M. Vigier  
le 12/3.  
Expedié  
le 26/3/41

visé par M. Vigier

Expedié  
le 6/4/41

classé  
LS 724 p<sup>o</sup>  
Hellemmes

492/B

Décalque à M<sup>r</sup> SAINT AUBIN (M. PERROUSSET)

Copie à M. DELEHAYE, pour avis- Suite à ses renseignements du 14 décembre 40  
Copie à M. ROUSSEL, pour avis  
Copie à M. DEMAUX, pour avis

17 JAN 1941

Minute

NORD - TRAVAUX	
Service	
29 JANV 1941	
Rép. L. S.	Pièces
N° 267	5

LILLE

Confection de panneaux et inscriptions pour les Autorités d'occupation Le Chef du Service de la Voie et des Bâtiments

à Monsieur le Directeur du Service Central des Installations Fixes.

Lille  
Divers.  
Travaux exécutés par la  
Commission de l'entretien

Sur la demande des Autorités d'occupation à Lille, le Service local de la Voie a procédé à la confection d'un certain nombre de panneaux indicateurs en bois avec ou sans inscriptions, pour les besoins de l'E.B.D. de Lille.

Les dépenses afférentes à ce travail sont évaluées à 4.800 Frs environ suivant détail ci-après:

Fournitures diverses (bois, peinture, pointes)	1.633 <sup>f</sup>
Main-d'oeuvre 229 <sup>h</sup> à 10 <sup>f</sup> 50	= 2.405
Frais généraux	762
	<hr/>
	4.800 <sup>f</sup>
	=====

Je vous serais <sup>me</sup>obligé de me faire connaître si, comme je le suppose, la confection de ces panneaux doit être considérée comme entrant dans la catégorie

CHASSER

des simples aménagements destinés aux Autorités de  
contrôle visés dans votre lettre Vtv 91.000 - 22 du  
7 octobre 1940, et pour lesquels la dépense correspon-  
dante doit, aux termes de la dite lettre, rester à notre  
charge.

*non pour l'instant  
1100  
C. G. L. L. L. L.  
C. G. L. L. L. L.  
C. G. L. L. L. L.  
C. G. L. L. L. L.*

Par ailleurs, ne conviendrait-il pas de facturer  
à l'Etat Français ces dépenses d'aménagements qui ne  
sont pas à facturer aux Autorités Allemandes? Il  
semble en effet, que la S.N.C.F. ne doit être tenue de  
réaliser à ses frais que la remise en état et l'entre-  
tien de ses installations et que les dépenses qui sont,  
comme celles de l'espèce, la conséquence directe de  
l'occupation doivent incomber à l'Etat Français.

Je vous demanderai de vouloir bien me rensei-  
gner également sur ce dernier point.

*[Handwritten signature]*

*[Handwritten mark]*  
15.1

Les dépenses effectuées à ce travail sont évaluées  
à 4.800 Trs environ suivant détail ci-après:  
Fournitures diverses (bois, peinture, pointes) 1.677  
Main-d'œuvre 22h à 10250 2.405  
Trains généraux 762  
4.800

Je vous serais obligé de me faire connaître si  
comme je le suppose, la confection de ces panneaux  
doit être considérée comme entrant dans la catégorie

S.N.C.F.

EV. Fiche 170 12  
Réseau  
Lille  
Gours

SERVICE CENTRAL  
DES  
INSTALLATIONS FIXES

Prestations

Vtv 91 00 -22

29

27 JAN 1941  
30 JAN 1941  
LS  
26/6

Travaux effectués pour les  
besoins de l'autorité allemande

Monsieur le Chef du Service  
de la Voie et des Bâtiments  
de la Région du Nord,

- Votre lettre VB N/dv du 17 Janvier 1941,  
relative à la confection de panneaux et ins-  
criptions pour les besoins de l'E.B.D. de  
Lille.

Il y a bien lieu, comme vous l'indiquez,  
de considérer ce travail comme entrant dans  
la catégorie des simples aménagements desti-  
nés aux autorités de contrôle et pour les-  
quels la dépense correspondante doit rester  
à la charge de la S.N.C.F.

8 JAN 1941  
M. Demant

*J*

LE DIRECTEUR

*Worber*

RAS.  
art. 40

M. Rogis 30/1  
M. Staudin 30/1

*Perronnet*  
30/1

*M. Staudin*

*M. Wainy*

TSVF

hille

Confection de papiers  
et inscriptions pour  
les Autorités d'occupation



Transmis à Monsieur Roussel, <sup>10/21</sup>

- suite à la copie de la lettre  
de M. Guillaume à M. Porchez  
du 17 Janvier 1941 -

Prière de faire le nécessaire, d'accord avec M. Dela-  
traye, pour reporter, après  
achèvement du travail, du  
compte E, P, n° 60017  
(85 60017) sur le compte  
d'exploitation (Chapitre IV  
- art. 47 du complément à la  
nomenclature du budget d'ex-  
ploitation - tirage du 12 Dé-  
cembre 1940) les dépenses rela-  
tives au travail visé en  
marge.

Je vous demanderai de me  
tenir au courant.

10 Février 1941.

Le Chef de la Subdivision  
des Etudes de la Voie

J. Jolly



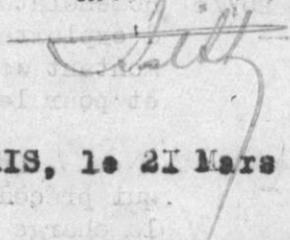
Serez sans doute d'avis d'ajouter  
à la liste des dépenses dont il s'agit  
à l'art. 47 comme indiqué  
dans une note du 10 Février

1941.

W

M. Hanquet

Le Chef de la Subdivision  
des Etudes de la Voie



PARIS, le 21 Mars 1941.

VBN/gc (E) Monsieur SAINT-AUBIN,

Prestations aux  
Autorités d'occupa-

La Circulaire N° 8 du

tion, 11 Mars 1941 pour l'application de l'I.S.

----- Série Administrative, S/série Comptabilité  
n° 16 met au point la question d'imputa-  
tion des prestations aux Autorités d'occu-  
pation ; elle précise en effet (voir page  
3 et annexe) que les dépenses résultant  
des prestations faites à la demande des  
Autorités allemandes, sans distinction  
par conséquent, continueront à être impu-  
tées sur des comptes EI P<sub>I</sub> de la série 85  
et seront reportées mensuellement, par  
les soins de la Subdivision de la Compta-  
bilité, à l'article 47 du compte d'exploita-  
tion, ce qui, en définitive, est conforme  
aux indications du P.V. de la Réunion des  
Chefs de Comptabilité du 6/I/41 et de vos  
notes ci-dessus.

L'utilisation de comptes EI P<sub>I</sub> ser-  
vant d'intermédiaires pour l'imputation,

....

à l'article 47 du compte d'Exploitation, des dépenses de prestations, que ces dépenses soient ou non à la charge des Autorités d'occupation, répond à une nécessité d'ordre comptable.

La tenue des comptes E<sub>I</sub> P<sub>I</sub> permet, en effet, notamment, de faire plus facilement la discrimination entre ces deux catégories de dépenses, discrimination qui présenterait des difficultés et occasionnerait un travail de dépouillement important si l'en imputait directement à l'art. 47 du compte d'Exploitation.

Il convient donc de se conformer aux prescriptions de la circulaire n°8 sus-visée qui abroge, naturellement, les indications de ma note du 22 Février dernier que je vous prie de considérer comme nulle et non avenue.

Je vous retourne, en conséquence, les 3 dossiers ci-joints relatifs à des travaux d'aménagement de bureaux destinés aux Autorités d'occupation et dont les dépenses, non remboursables par les Autorités allemandes, sont néanmoins à imputer au compte E<sub>I</sub> P<sub>I</sub> 85 60057 étant entendu que, conformément à la Circulaire n°8, ces dépenses seront reportées par la Subdivision de la Comptabilité à l'article 47 du compte d'Exploitation.

Le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité et de la Statistique

*Receveur*

*Vu*

*Ullrich*

*M. Perronnet  
23.3  
avoir versé cette  
circulaire n°8*

*500  
M. Bouchin*

*T.S.V.P.*

elle

Confection de papiers  
pour les autorités de  
contrôle

Monsieur Clercq

Je suis maintenant tout à fait  
d'accord avec M. Roussel au  
sujet de l'imputation des dépenses  
afférentes aux aménagements  
réalisés pour les autorités de  
contrôle allemand.

J'ai rectifié, en conséquence,  
les trois annotations pour  
M. Hazebrouck, contenues dans  
les 3 dossiers ci-joints, auxquels  
je vous prie de vouloir bien donner  
suite (affaires de Douai, Soiron  
et Frenay.)

Le 27 Mars 1941

Le Chef de la Division des Etudes V.E.

*[Large handwritten signature/initials, possibly 'A. Roussel']*

*[Handwritten initials]*

*[Large handwritten signature/initials]*

Décalque à M. Castelin

Copie à M. Delehaeghe  
M. Saint-Aubin  
M. Roussel

Paris le 21 Mars 1941

J. P. Calle

Minute pour la Direction Régionale  
Exemplaire supplémentaire pour le Service V.B. (avec papillon)

26 MARS 1941

NORD TRAVAUX	
Service Central	
27 MARS 1941	
LS	Pièce
267	8

V.B. n. dt

**Minute**

Lille  
aménagement d'une  
cantine d'étape pour  
les troupes de passage

Lille  
Divers à Monsieur le Directeur du Service central  
des Installations fixes.  
Travaux exécutés par les  
besoins de l'autorité allemande.

Le Directeur de l'Exploitation  
Monsieur le Directeur du Service central  
des Installations fixes.

Les Autorités allemandes ont fait installer  
à la gare de Lille une cantine d'étape, pour les  
troupes de passage, dans le local occupé par la  
consigne "Arrivée"

Les travaux ont été exécutés par une entreprise sous la  
direction de l'autorité occupante et réglés strictement par  
celle-ci.

Cependant, la Région a été amenée à installer une  
nouvelle consigne dans les locaux de la Douane et de  
nouveaux cariers à bagages ont dû être établis, les  
anciens n'ayant pas été restitués.

La dépense correspondante s'est élevée à 59.000 <sup>(compris y compris)</sup>

Comme il s'agit d'aménagements consentis à ses  
installations que la SNCF n'est pas tenue de réaliser à  
ses frais en application des conditions de l'article 13 de la  
Convention d'armistice, je vous serais obligé, en me  
l'obtenant le remboursement de la dépense de 59.000 <sup>59.080</sup> pourvues

Annexe  
plan

19 MARS 1941

*[Handwritten signature and initials]*

laquelle serait à majorer s'il y a lieu des frais généraux,  
~~soit 18%~~, ce qui la porterait à 59.000<sup>f</sup>, je voudrais bien  
soumettre cette affaire à M. le Directeur général conformément  
aux prescriptions de sa lettre D 3002/6 du 8 Octobre 1940 aux  
Directeurs des Services centraux M.T.V. et aux Directeurs des  
d'Exploitation des Régions.

10/3

Signé: CANBOURNAC

ANNEXE

RC.

26 MARS 1941

MOBIL - TRITEX	
Service Central	
31 MARS 1941	
L. S.	D. S.
267	8

VB/W. ab

LILLE

Aménagement d'une  
cantine d'étape pour  
les troupes de passage

LE DIRECTEUR de l'EXPLOITATION

à Monsieur le DIRECTEUR  
du SERVICE CENTRAL des INSTALLATIONS FIXES.

Les Autorités allemandes ont fait installer à la gare de LILLE une cantine d'étape, pour les troupes de passage, dans le local occupé par la consigne "Arrivée".

Les travaux ont été exécutés par une entreprise sous la direction de l'autorité occupante et réglés directement par celle-ci.

Toutefois, la Région a été amenée à installer une nouvelle consigne dans les locaux de la Douane et de nouveaux casiers à bagages ont dû être établis, les anciens n'ayant pas été restitués.

1 plan

La dépense correspondante s'est élevée à 59.000<sup>f</sup> compris frais généraux.

Comme il s'agit d'aménagements consécutifs à des installations que la S.N.C.F. n'est pas tenue de réaliser à ses frais en application des conditions de l'article 13 de la Convention d'armistice, je vous serais obligé, en vue d'obtenir le remboursement de la dépense de 59.000<sup>f</sup> susvisée, de vouloir bien soumettre cette affaire à M. le Directeur Général conformément aux prescriptions de sa lettre D 3002/6 du 8 Octobre 1940 aux Directeurs des Services Centraux M.T.V. et aux Directeurs de l'Exploitation des Régions.

Signé: CAMBOURNAC

162M  
Po  
2.8  
1762

NB  
LS 267

S.N.C.F.

Service Central  
des  
Installations Fixes

LILLE

Aménagement d'une nouvelle  
consigne dans les locaux  
de la douane.

Veg ovo 150.1  
207

Blanc copie à G. 2080  
Travaux  
Exécution  
Travaux effectués par  
les autorités allemandes  
ou sur leur demande

Lille  
Directeur

Travaux exécutés pour  
les besoins de l'autorité  
allemande

NORD TRAVAUX	
Service Central	
- 3 AVR 1941	
16 AVR 1941	
REF: LS	Pièce
N° 267	9

Monsieur le Chef du Service  
de la Voie et des Bâtiments  
Région du Nord

Afin de me permettre de saisir M. le Chef de la Délégation française "Communications" des Services de l'Armistice, je vous prie de me faire parvenir, pour les travaux visés en marge, une estimation détaillée justifiant le chiffre de 59 000 fr cité dans la lettre D.R.N. 750/6 du 26 mars 1941.

Je vous rappelle à nouveau que toutes les demandes tendant à nous faire rembourser par les Autorités d'occupation, les dépenses consécutives à des installations, que la S.N.C.F. n'estime pas être tenue de prendre à sa charge, doivent être accompagnées d'une estimation et de tous les renseignements permettant de justifier le bien fondé de notre demande.

LE DIRECTEUR

*[Signature]*

Puis note et transmis à M. Castelin,  
pour suite à donner

18 Avril 1941

Le Chef de la Subdivision  
des Études de la Voie

*[Signature]*

M. l'Ingénieur en chef,  
lui-même réponse à

M. Porchet  
le 19/5/41  
le 9/5/41

Sortie enca...  
*[Signature]*

-7 AVR 1941  
M. Semant

M. V. V. J. 16/4  
M. Castel...  
M. Castel...  
144

M. Ferronnet  
16/4  
M. B...  
↓

CLASSER

à retourner à M. Vigier  
après réception de la lettre  
à M. Budy, avec avis d'estimation  
des chefs de subdivision

1624  
 Décalque à M. Castelin  
 Copie à M. Delchayé  
 M. Saint-Aubin  
 M. Roussel  
 M. Vigier

~~Paris, le 15 Mai 1941~~

19 MAI 1941

10221  
 S.N.C.F. - VB - N° 1  
 Service R. P. 1  
 21 MAI 1941  
 Rép. L.S.  
 N° 264  
 10

Le chef du service V.B.

Minute

à Monsieur le Directeur du service central  
 des Installations fixes

S<sup>o</sup> Lille  
 Subd<sup>o</sup> Divers

VB - N - d b  
 Lille

Amenagement  
 nouvelle consigne sans  
 les locaux de la Douane

travaux nécessaires pour  
 les besoins de l'autorité  
 allemande

En réponse à votre lettre du 3 avril 1941,  
 référence ci-contre, relative aux travaux visés  
 en marge, je vous adresse ci-jointe une  
 estimation <sup>détaillée</sup> justificative de la somme de 59.000<sup>+</sup>  
 indiquée dans la lettre du 25 Mars 1941 de M. le

Directeur Régional de l'Opportunité

Cette somme comprend pour 50.000<sup>+</sup> la dépense

l'établissement des casiers et pour 9.000<sup>+</sup> la part de

fraix généraux au taux de 18%, applicable sur

cette dépense.

Annexe :

estimation

de travaux  
 d'installation des casiers  
 et, très entendus, de composition pour  
 frais généraux indépendants

12.5  
 [Signature]

[Signature]

DECALQUE à M. CASTELIN

ANNEXE

S.N.C.F. - VB - 1	
Service Voies	
21 MAI 1941	
N <sup>o</sup> 25	11500
N <sup>o</sup> 267	10

Copie à MM. DELEHAYE  
SAINT-AUBIN  
ROUSSEL  
VIGIER

DUPLICATA  
DE LA  
MINUTE

VR. Veg. 000.150-1  
207

19 MAI 1941

VB. N. db

LILLE

Le Chef du Service de la Voie et des Bâtimens  
à Monsieur le Directeur du Service Central des  
Installations Fixes.

Aménagement d'une nouvelle  
consigne dans les locaux  
de la Douane.

En réponse à votre lettre du 3 avril 1941, relative aux  
travaux visés en marge, je vous adresse ci-jointe une estimation  
détaillée de la somme de 59.000 Frs indiquée dans la lettre du  
26 mars 1941 de M. le Directeur de l'Exploitation.

1 estimation

Comme vous le remarquerez, il s'agit uniquement de travaux  
d'installation de casiers et, bien entendu, de la majoration  
pour frais généraux correspondante.

Signé: GUILLAUME

Minute

*15/5*  
*M. M. M.*

**L I L L E**

**Anénagement d'une nouvelle consigne dans les locaux  
de la Douane.**

**Confection de casiers en menuiserie de :**

5m.00 de longueur .....	2	4.000	8.000
5m,70... d° .....	2	4.500	9.000
6m.00 - d° .....	2	4.750	9.500
9m,75 - d° .....	1	7.700	7.700
10m.00 - d° .....	2	7.900	15.800

50.000

**Frais généraux 18 % .....**

9.000

59.000

*à rendre à la*

*AF 15/5*

SECTION des ÉTUDES de BATIMENTS

OBJET DES DÉPENSES

ANNEXE

QUANTITÉS

PRIX

DE

DÉPENSES

L'UNITÉ

Service R+L

21 MAI 1941

Rép. *LL* Proc.

N° *267* 10.

*Lille*

*aménagement d'une nouvelle  
Installation de casiers à bagages sans  
la Consigne aménagée sans les locaux de  
la Douane.*

*Confection de casiers en menuiserie de =*

<i>5.00 de longueur</i>	<i>2</i>	<i>4.000<sup>f</sup></i>	<i>8.000<sup>f</sup></i>
<i>5.75 — 5.00</i>	<i>2</i>	<i>4.500<sup>f</sup></i>	<i>9.000<sup>f</sup></i>
<i>6.00 — 5.00</i>	<i>2</i>	<i>4.750<sup>f</sup></i>	<i>9.500<sup>f</sup></i>
<i>9.75 — 5.00</i>	<i>1</i>	<i>7.700<sup>f</sup></i>	<i>7.700<sup>f</sup></i>
<i>10.00 — 5.00</i>	<i>2</i>	<i>7.900<sup>f</sup></i>	<i>15.800<sup>f</sup></i>

*Frais généraux 18%*

*50.000<sup>f</sup>*

*9.000<sup>f</sup>*

---

*59.000<sup>f</sup>*

28 MAI 41

S.N.C.F.  
Service Central  
des  
Installations Fixes

Région du Nord  
LILLE

Aménagement d'une nouvelle  
consigne dans les locaux  
de la Douane.

Ve 000 150- 1

241

M. Guillaume  
*[Signature]*

29 MAI 1941

M. Semaux

M. V. g. 5

M. Castelij

B	COMPTABILITE -4 JUIN 1941
A	V.B. NORD COMPTABILITE -4 JUIN 1941
E	V.B. NORD -4 JUIN 1941

M. Roussel

Delchaye

St Aubin

fa ant x retour  
3/6/41

Mcasselinx

S.N.C.F. REGION DU NORD	
SECRETARIAT DE LA DIRECTION	
28 MAI 1941	
Document N 750 / 6	Pièces N° 39

MF  
CS 267

27 MAI 1941

Lille  
Divers  
Travaux effectués  
pour les besoins  
de l'Autorité  
Allemande

Annexe

Monsieur le Directeur de l'Exploitation  
de la Région

NORD-NORD TRAVAIL	
Service	
28 MAI 1941	
Rep. L.S.	PIECES
N° 267	41

Par lettre DRN 750/6, du 26 Mars 1941, vous m'avez  
fait connaître que les Autorités allemandes ayant ins-  
tallé, à leurs frais, à la gare de Lille, une cantine d'étape  
dans le local occupé par la consigne "Arrivée", il avait  
été nécessaire d'installer une nouvelle consigne dans les  
locaux de la Douane, et d'y aménager de nouveaux casiers  
à bagages, les anciens n'ayant pas été restitués.

Etant donné qu'il s'agit uniquement de travaux  
d'installation de casiers en menuiserie (votre lettre  
du 19 Mai 1941), et bien qu'à proprement parler ces tra-  
vaux ne découlent pas des obligations de la Convention  
d'Armistice, j'estime qu'il n'y a pas lieu d'en poursuivre  
spécialement le remboursement.

Dans ces conditions, les dépenses correspondantes  
(59 000 Fr y compris frais généraux) sont à imputer à  
votre compte d'Exploitation (Art. 47 du Chapitre IV :  
Prestations et travaux faits à la demande des Autorités  
d'occupation).

LE DIRECTEUR

*[Signature]*

Transmis à Monsieur le Chef des  
4<sup>e</sup> arrondissement VB à Lille,  
après avoir pris note.

9/6/41

Le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité

*[Signature]*

VBH/gc  
13<sup>e</sup>  
Lille  
E.R. 60098  
LS 267/40

V.B.N./V.2.4

Sille, le 12 juin 1941

Sille

Fiche: 170<sup>33</sup>  
Réseau

Amenagement d'une  
nouvelle couronne dans  
les locaux de la  
douane

E.P. 60.09

Dossier LS 267.10

Transmis à Monsieur L<sup>ts</sup> Aubin,  
après avoir pris note.

L'Ingénieur de la Voie

M. Perrault  
14/6  
M. Bouché  
M. Wainy

PRIS NOTE  
18 Juin 1941  
A CLASSER  
Le Chef de la Subdivision  
des Etudes de la Voie

*[Handwritten signature]*  
*[Handwritten signature]*  
*[Handwritten signature]*

12/10/41  
M. Wainy  
M. Bouché  
M. Perrault

M. Wainy  
M. Bouché  
M. Perrault

ANNEXE

S.N.C.F.  
Service Central  
des  
Installations Fixes

S.N.C.F. - VB - Nord  
Service Central

20 JUIN 1941 27 MAI 1941

Région du Nord  
LILLE

Rép. *L* Pièce  
N° *267* *11*

Aménagement d'une nouvelle  
consigne dans les locaux  
de la Douane.

Monsieur le Directeur de l'Exploitation  
de la Région du NORD

Ve 000 150- 1

241

Par lettre DRN 750/6, du 26 Mars 1941, vous m'avez fait connaître que les Autorités allemandes ayant installé, à leurs frais, à la gare de Lille, une cantine d'étape dans le local occupé par la consigne "Arrivée", il avait été nécessaire d'installer une nouvelle consigne dans les locaux de la Douane, et d'y aménager de nouveaux casiers à bagages, les anciens n'ayant pas été restitués.

Etant donné qu'il s'agit uniquement de travaux d'installation de casiers en menuiserie (votre lettre du 19 Mai 1941), et bien qu'à proprement parler ces travaux ne découlent pas des obligations de la Convention d'Armistice, j'estime qu'il n'y a pas lieu d'en poursuivre spécialement le remboursement.

Dans ces conditions, les dépenses correspondantes (59 000 Fr y compris frais généraux) sont à imputer à votre compte d'Exploitation (Art. 47 du Chapitre IV : Prestations et travaux faits à la demande des Autorités d'occupation).

LE DIRECTEUR  
Signé: Porchez

27 MAI 1941

Copie à Monsieur le Chef du Service de la Voie et des Bâtiments de la Région du NORD  
Suite à sa lettre VB N. db du 19 Mai 1941.

Pr. le DIRECTEUR  
L'ingénieur en Chef,  
Chef de la Division Centrale des Etudes

*M. N. Vezier*  
*Castelin*  
*Roussel*  
*30/5*  
*9/5*

*Voici*  
*mité*  
*en l'original*  
*LS 267/10*

*[Signature]*

28 MAI 1941  
*M. Demant*  
*le nexte*  
~~le nexte~~  
*[Signature]*

Travaux et Surveillance

BULLETIN DE SORTIE

ARCHIVES

Lille  
Duis

8 11 Croquis anciens  
pour le bassin de l'actuelle  
allumons

prêté à M.

*Duhaillier*

(Service de M.

*de Effe*

qui reconnaît l'avoir reçu le

6/1

1933

Signature,

complète  
le 6 5 43

pièce 12

~~pour 5/1~~

...2... Annexe / 1003 1895

15  
SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES  
CHEMINS DE FER FRANÇAIS

REGION du NORD  
Exploitation permanente  
ARRONDISSEMENT  
LILLE  
Bureau de l'Ingénieur de l'Exploitation

T. N° 3434

LILLE  
Central  
téléphonique  
-----

44 575 S.C.I.P. Paris - Mod. E. 936 C - 20/E. 29.805 - 42 40

Monsieur CAMBOURNAC  
Directeur de l'Exploitation  
à PARIS

Monsieur le Chef de la Division de l'Entretien  
ci-joint instructions de M. Delahaye  
Expédiées le 11/12/41

le 26 5

SÉNTERBVB - Nord	
Service Régional	
30 SEPT 1941	
REP. 13	Pièce
SECRETARIAT DE LA DIRECTION	
27 SEPT 1941	
Dossier	Pièce N°
N° 2154 / 14	16

Je vous adresse ci-joint avec sa traduction copie de la lettre 40 Tbktr 2 Cf du 19/9/41 de l'E.B.D. LILLE à M. HARDY relative à la transformation du central téléphonique de la gare de LILLE.

419 L'Ingénieur Principal

H. Couillanne

29 SEPT 1941  
M. Semans

M. V. 5 J 20/9  
M. Siffertom  
29

M. Broc  
M. G. Adrien  
M. B. 3 ghu  
1/10

E.B.D. LILLE  
40 Tbktr 2 Cf

Lille, le 19 Septembre 1941

A la S.N.C.F. Région Nord  
Monsieur HARDY LILLE

ANNEXE

S.N.C.F. VR Nord Service
13 DEC 1941
Rép. <i>LL</i>
N° 267 13

SECRETARIAT
27 SEPT 1941
Dossier
N° 3154 / 14 115

Objet : Central téléphonique de la gare de Lille.

Le central téléphonique de la gare de Lille se compose d'un meuble à BC/BL à 105 directions (BC) et 40 directions (BL) comprenant une place pour assurer le service et d'une autre place provisoire pour le service allemand, puis d'un autre groupe à (BL) 50 directions avec une autre place; il est totalement insuffisant pour assurer le trafic téléphonique allemand. Au meuble BC/BL on ne peut assurer à la fois qu'une communication soit française ou allemande. Le meuble BC/BL et le groupe de réglettes à BL sont réunis par des liaisons parallèles. Pendant les périodes d'affluence de communications téléphoniques, cette installation est absolument gênante.

En conséquence, pour l'installation de la gare de Lille, nous proposons un meuble BC/BL - central à 3 places du modèle Bell (semblable au nouveau central de la gare de Nancy) à 120 directions à BC et 50 directions à BL. Le siège du milieu devra être occupé par un allemand et les 2 places de côté par des agents français. L'emplacement des lignes à grande distance et de correspondants locaux est à répartir conformément.

Pour l'ensemble de l'installation, 3 locaux seront nécessaires à savoir : 1 pour le central, 1 pour le chassis relais et 1 petit local pour les batteries centrales.

A cette occasion, il y a lieu de choisir des locaux garantis contre les attaques aériennes, les éclats et l'écroulement des locaux. Les nouveaux locaux sont à choisir au parterre de l'aile Nord de la gare, si possible à proximité du central actuel.

Nous vous prions de passer commandes immédiatement et d'aménager les locaux. Les comptes avec l'Entreprise Bell - Téléphones à Anvers pour être réglés pour des raisons techniques de devises par l'intermédiaire de nos caisses de Bruxelles et Lille. Pour les inconvénients de contingentements et de fournitures qui pourraient apparaître, veuillez nous en aviser immédiatement.

Prière de nous tenir constamment au courant sur la situation de ces travaux urgents.

signé BERG

Abschrift

ANNEXE

Eisenbahn-Betriebsdirektion Lille  
- 40 Tbktr 2 Sf -

Lille, den 19.9.1941

S.N.C.F. - VB - Nord
Service P. 11
13 DEC 1941
Rep <i>LJ</i>
N° 267 113

An die

SNCF, Région du Nord

z H des Herrn Ing Hardy

LILLE

Betr. : Bahnhof-Vermittlung Lille.

Die jetzige Bahnhof-Fernsprechvermittlung Lille, bestehend aus einem ZB/OB-Glühlampenschrank für 105 ZB - und 40 OB-Anschlüsse mit einem Bedienungsplatz und einem weiteren deutschen Behelfs - Bedienungsplatz, ferner einem weiteren 50 teiligen OBKlappenschrank mit einem Bedienungsplatz, ist für die Abwicklung des deutschen Verkehrs vollkommen unzulänglich. Am gemeinsamen ZB/OB-Vermittlungsschrank kann gleichzeitig nur je ein französisches oder ein deutsches Gespräch vermittelt werden. Der Verkehr von ZB/OB-Glühlampenschrank zum OB-Klappenschrank erfolgt über Querverbindungen. In starken Verkehrszeiten wirkt diese Anlage direkt verkehrshemmend.

Für die Bahnhofsanlage Lille schlagen wir daher eine ZB/OB-Glühlampenzentrale mit 3 Arbeitsplätzen, Bauform Bell (ähnlich der neuen Bahnhofs-Vermittlung Nancy) für 120 ZB - und 50 OB-Anschlüsse vor. Der Mittelplatz des Vermittlungsschranks soll mit einem deutschen, die beiden Aussenplätze mit je einem französischen Bediensteten besetzt werden. Dementsprechend sind auch die Platzbelegungen in Bezug auf die Fernleitungs- und Teilnehmeranschlüsse vorzunehmen.

Für die gesamte Anlage sind 3 Räume, ein Vermittlungsraum, ein Relaisgestellraum und ein kleiner Zentralbatterieraum erforderlich.

Bei dieser Gelegenheit sind mit Rücksicht auf Fliegerangriffe die weder splitter - noch einsturzsicheren Räume der jetzigen Bahnhof-Vermittlung in solche zu wechseln. Die neuen Räume sind im Erdgeschoss auf dem Bahnhof-Nord-flügel, möglichst in der Nähe der jetzigen Vermittlung, zu wählen.

Wir ersuchen um sofortige Einleitung der Bestellungen und Herrichtung der Räume. Die Verrechnung mit der Firma Bell-Telefon, Antwerpen, kann aus devisentechnischen Gründen über unsere Kassen in Brüssel und Lille erfolgen. Bei irgendwelchen Beschaffungs - und Kontingentschwierigkeiten ersuchen wir um sofortige Benachrichtigung. Sie wollen uns dauernd über den Stand der sehr dringenden Arbeiten laufend unterrichten.

gez. Berg

Beglaubigt :

**Exp. Décalque à Monsieur PEFFERKORN**

*feh*

NORD - TRAVAUX	
Service des Travaux	
4 NOV 1941	
17 NOV 1941	
Rép <sup>m</sup> L. S. <i>JS</i>	Pièces
N° 264	14

*Lille.*  
*Divers*  
*Bureaux exécutés pour les besoins*  
*de l'autorité allemande*

**Minute**

**Le Chef du Service  
de la Voie et des Bâtiments**

**à Monsieur le Directeur du Service Central  
des Installations Fixes**

**V.B/N 21 33-3933**

Par note 49 Tbktr 2 Cf du 19 septembre 1941 dont copie ci-jointe, M. BERG, Reichsbahnrat à l'E.R.D. de Lille, a demandé à la Région Nord, de façon instante, le déplacement du central téléphonique à exploitation mixte de la gare de LILLE et le remplacement des meubles actuels par un meuble du modèle de la firme belge Bell semblable à celui déjà installé par les soins de la Reichsbahn en gare de Nancy.

*3*  
*Annexe*  
*lettre*  
*1 plan*  
*1 P.V.*

M. BERG justifie sa demande en faisant valoir :

- 1°- l'incommodité d'exploitation présentée par les dispositions actuelles
- 2°- la nécessité de doter ce centre téléphonique très important, des moyens de protection contre les attaques aériennes, protection qui ne peut être assurée dans la situation actuelle du centre, à l'étage du bâtiment.

L'emplacement du nouveau central téléphonique a été fixé au cours d'un échange de vues effectué le 16 octobre et auquel assistaient des représentants de l'E.R.D. et de la S.N.C.F. Ce central serait installé dans les locaux actuellement occupés par les bureaux de la Section V.B. et situés dans l'aile Nord du B.V.

Les travaux à réaliser comporteraient :

- A - l'aménagement :
  - 1°- d'un local de 4m x 5m pour le standard
  - 2°- d'un local de 4m x 6m50 pour les dépêchistes

*GRASSE*

.....

- 3°- d'un local de 3m75 x 4m50 pour les relais et le répartiteur
- 4°- d'un local de 2m x 2m50 pour les batteries d'accumulateurs
- 5°- d'un local de 2m35 x 2m50 à usage d'atelier.

B - l'établissement d'un blindage intérieur en béton armé

C - l'installation d'un meuble téléphonique B.C. à 4 positions

D - l'installation des liaisons par câbles armés entre les nouveaux appareils et les arrivées de lignes aériennes actuelles.

La réalisation de ces travaux entraînerait une dépense d'environ 575.000 francs se décomposant comme suit :

Travaux de bâtiment (démolition de cloisons, maçonnerie de briques et de béton armé, menuiserie, peinture, éclairage électrique)...	185.000
Fourniture et pose d'un meuble téléphonique et accessoires....	275.000
Fourniture et pose des liaisons par câbles armés.....	75.000
Somme à valoir .....	60.000

Si l'inconfort des installations actuelles semble justifier la demande des autorités allemandes, il convient cependant de remarquer que cette inconfort provient essentiellement de la double exploitation du réseau téléphonique nécessitée par les Services de l'E.B.D. et de l'U.B.A. De ce fait, les locaux sont insuffisants et les dispositions des appareils sont mauvaises.

D'autre part, la S.N.C.F. envisageait avant guerre la modernisation de ses installations téléphoniques de la gare de Lille et elle avait un projet d'automatique à l'étude.

Les dispositions préconisées aujourd'hui répondent aux vues d'avenir de la S.N.C.F. en ce qui concerne les bâtiments et dispositions des locaux, mais le meuble téléphonique qui est prévu ne saurait être utilisé ultérieurement sur place.

Les dispositions prévues pour la protection des bâtiments sont très coûteuses. Elles serviraient aux Allemands et aux Français.

Bien que la S.N.C.F. doive profiter de cette installation moderne, il ne paraît pas qu'elle doive prendre à sa charge la totalité des dépenses.

Pour vous permettre de faire prendre une décision dans les conditions prévues par la nouvelle procédure, je vous adresse le projet relatif à l'échange de vues du 18 octobre 1941 et le plan d'aménagement du nouveau central téléphonique à réaliser.

W

M



Les dépenses sont afférentes =  
 - d'une part (facture Belarue) à l'installation de 3 sonneries  
 électriques pour donner l'alarme au personnel de l'E.B.D.  
 en cas de danger sérieux,  
 - d'autre part (facture Auastel. Plaudry) à l'entretien des  
 installations et horlogerie électrique existant dans l'immeuble.

Ingenieur de la Voie

29/11

Monsieur Delehay.

S'agit-il d'un immeuble appartenant à la S.N.C.F. ou loué  
 par elle?

Si ce n'est pas le cas, les frais d'entretien ne sont pas de  
 son ressort. Les frais de transformation ou d'installations nouvelles  
 ne le sont pas également, si ce locaux n'appartiennent pas  
 à la S.N.C.F. - Veuillez vous reporter à la note du 11/9/41  
 de la W.V.D. de Bruxelles, aux E.B.D. de Lille et de Nancy dont vous avez  
 annexé copie.

21/10

Lille, le 10 décembre 1941

Monsieur Demours, Chef de la Division  
 de l'Entretien à Paris.  
 (M. Merck)

Il s'agit d'un immeuble n'appartenant pas  
 à la S.N.C.F. ni loué par elle. Mais il convient  
 de remarquer que cet immeuble renferme un  
 organisme propre au chemin de fer, en l'espèce <sup>les bureaux de</sup> l'E.B.D.  
 et aussi les bureaux de la liaison permanente,  
 occupés par des agents des 3 services de la S.N.C.F.  
 Dans ces conditions, je pense que vous estimerez comme  
 moi que les termes de la note du 11.9.41 de la W.V.D. de  
 Bruxelles rappelée ci-dessus ne nous permettent pas de  
 nous soustraire au paiement des factures ci-annexées.

L'Ingénieur de la Voie

W.B.N. va 4

Lille

Bureaux de l'E.B.D.  
 Règlement de factures



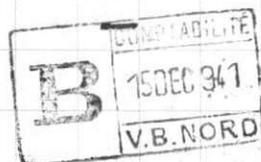
M. Delehay.

X

Paris, le 11. 12. 41

Bureaux E.B.D.

Lille



Monsieur Demours

Veuillez avoir en compte E.P.  
 pour ces travaux et m'en donner  
 le n° si cela n'a pas été fait.  
 L'Etat permanent aura à prendre  
 en charge les dépenses.

It

VBN/gc

B

Lille

E.P. 60319

LS 267/15

En retour à Monsieur Merck,

avec une copie de la note à  
 M. Delehay relative à l'ouverture  
 du compte E.P. 60319, de la  
 série 85.

18/12/41

Le Chef de la Subdivision  
 de la Comptabilité

Demours

M. Ray

cl.

18/12/41

Demours

Liaison Permanente avec l'E.B.D. Lille

E 926 C

1003

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES  
CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Lille le 8 Janvier 1942

S.N.C.F. - VB - Nord

15 JAN 1942

N° 4119 18

RÉGION du NORD  
Reg. du Com. Seine 276.448 B

EXPLOITATION

ARRONDISSEMENT

Bureau de l'Ingénieur de l'Exploitation

Hd N° 90

*Lille*  
*Directeur*  
*Travaux des Voies*  
*pour les services*  
*de l'Administration*  
*Allemande*

Monsieur DELAHAYE Chef de

l'Arrondissement de la Voie

LILLE

*un motif*

Je vous adresse ci-joint, pour la suite à donner, la traduction de la lettre 40 Tbktr 2 Sf du 6 Décembre 1942 de l'E.B.D. Lille, au sujet de la construction du nouveau Standard téléphonique de la gare de LILLE.

Ainsi que vous pouvez le remarquer l'E.B.D. persiste dans son intention de se charger de l'exécution des travaux y compris ceux de transformation des bâtiments de la gare.

A nos protestations verbales auprès des Services intéressés de l'E.B.D. il nous fut toujours répondu que c'était pour aller plus vite qu'ils se chargeaient de l'exécution des travaux. Ils estiment avoir plus de moyens que la S.N.C.F. pour mener rapidement des travaux de ce genre.

l'Inspecteur S.E.S.

VOIE-BÂTIMENTS  
2 JAN 1942  
SECRETARIAT

40.000 S.C.I.P. Paris - 30/E 1821 - 7-41

*M. M. Vigier*  
*19/1 P. Perkonin*  
*13/1 M. M.*

*copie à Monsieur le Chef de*  
*le Bureau de l'Exploitation*  
*pour le bureau concerné. La lettre A ci-dessus,*  
*blanche par l'E.B.D. pour faciliter le rapprochement*  
*par les soins des bureaux du Standard, n'est*  
*qu'un car. elle est copiée cette lettre et l'attention*  
*rapport qui nous avise de votre côté, également*  
*chose pour cette exécution - 7 avais pris la peine*

de proteste à ce sujet auprès de  
l'EBP, ce qui a fait un bon  
résultat.

9

M. P. P. P.  
15/1

Pièce en retour au classement  
L'affaire a été traitée d'autre  
part, sous une autre forme.

25 FEB 1943



CM COPIE pour avis  
N° Mr. le Chef de la Division  
des Etudes V.B.

PARIS, le 18 décembre 1941

S.N.C.F. N° 1	
19 DEC 1941	
N° 267 17	

*770002*

*Reçu*

*Loonis*

Monsieur le Chef du 4ème  
Arrondissement V.B.

VBN/so. Bi

LILLE

*Diérs*  
*Pris note exécuté pour les*  
*travaux de l'Autorité*  
*Allemande*

LILLE.

Bureaux de l'E.B.D.  
et des Services de  
liaison de la SNCF

Suite à vos notes des 22 Novembre  
et 10 courant à Mr. DEMAUX (dossier LS  
N°267-Pièce n°15).

E.P. 60319

3

Je vous prie de faire prendre note  
que j'ouvre le compte E.P. 60319, de la série  
86, pour recevoir les dépenses d'aménagement  
et d'entretien de l'immeuble de la rue Jean  
Reisin à Lille, siège de l'E.B.D. et des or-  
ganismes de liaison de la S.N.C.F.

Vous voudrez bien, en outre, faire prendre  
en charge les factures que je vous re-  
tourne ci-jointes et m'adresser la propo-  
sition de paiement dans la forme habituelle.

*19/12 m*  
*M. Saint Hubris*  
*18*  
*12*

Le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité

*Reçu*

*26/12 m*

*HK*  
*ou. Perceval*  
*20/12*

*Pris note et transmis à M. Castelij*  
*que l'affaire concerne.*

Le Chef de la Subdivision  
des Etudes de la Voie

24 décembre 1941

*26/12*  
*Pris note et transmis*  
*à M. Herck*  
*u. 11/12*  
*Herck*

*Silly*

*bu*  
*6/10*  
*M. J. P.*

RÉGION du NORD

Service de l'Exploitation

Rapport de M<sup>(1)</sup> Latta, chef de gare Spal à Lille 42.

2<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Timbre de l'établissement d'attache  
Gare de Lille

DATE 21 Janvier 1942, vers 8 Heures 10  
LIEU Gare de Lille, bureau des messageries, rue de Courmoulin,

NATURE Incendie d'un local S. U. L. F. servant d'atelier  
et de bureaux au service "Signal et Télégraphie"  
Nécessité des autorités occupantes.

CIRCONSTANCES (indiquer, s'il y a lieu, les n<sup>os</sup> des trains et de la machine et les noms et dépôts des agents de conduite et de traction).

Vers 8<sup>h</sup>00, un incendie s'est déclaré dans le local  
des agents de la traction, habus chargés des travaux de  
de signalisation et télégraphes.  
L'alarme a été donnée vers 8<sup>h</sup>10 par quelques  
agents de ce service qui occupaient ce local, depuis  
7 heures environ.

L'incendie a pris naissance, à la suite d'un  
d'incendie d'un pack, qui avait été allumé par  
les occupants.

Le bâtiment construit entièrement en bois,  
servait auparavant de magasin et d'atelier aux  
agents des travaux du petit matériel.

Depuis juillet 1940, il était occupé par les  
allemands, qui s'étaient transformé et aménagé  
en atelier et bureaux, entièrement à leur frais,  
à l'exception de la S. U. L. F.

Ils n'avaient aucun contrôle sur ce local qui  
avait été réservé il y a environ 2 ans par les  
allemands pour permettre la construction d'un  
abri bétonné.

Grandmit à M. Latta, 29/1/42  
Vous serez sans doute d'avis de comprendre  
cette destruction de bâtiment dans l'état des  
dommages de guerre  
28/1/42

chef de la Subdivision des Exploitations  
Paris

MOSSIEUR (1) Titre exact et résidence de l'Agent rédacteur du rapport.

LS fait extrait  
4284 Lille  
6<sup>e</sup> d'Exploitation  
Bat<sup>n</sup> Chaussées obt.

S<sup>e</sup> Lille  
SUB<sup>e</sup> Divers

Travaux exécutés par  
les besoins de  
l'autorité Allemande  
Incendie d'un local de  
la cour du magasin  
occupé par la Reichbahn

26 JANV 1942  
voir lettre au  
23-1-42 à  
M. Latta

Service P... Nord  
29 JANV 1942  
42115 1942

CONSEQUENCES

(indiquer, s'il y a lieu, les n° des trains retardés, l'importance des retards, les avaries au matériel jet à la voie et, en cas d'accidents de personnes, les prévisions d'incapacité d'après le premier certificat médical).

Si bâtiment a été complètement anéanti, ainsi que le matériel et l'attelage qui s'y trouvaient. Les Allemands présents n'ont pu sauver que quelques objets personnels (linge et poche de E. S. L.) Les dégâts, peuvent être évalués à 50.000 fr environ. Pas de dégâts aux biens immeubles des tiers.

Heure de rétablissement du service normal

MESURES PRISES

(en cas d'accident d'agent ou de personnel d'entreprise mentionner les formalités qui ont été prises conformément aux prescriptions de l'ordre de service n° 18, et notamment la déclaration à la Mairie).

En premier lieu, appelé aussitôt au téléphone, qu'étaient sur place, aussitôt après le début de l'incendie, mais ne furent pas sauvés du bâtiment. L'extinction de l'incendie, fut terminée à 9h11. Les causes de ce sinistre, ont été constatées.

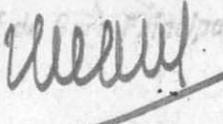
Pièces annexes au présent rapport

INDICATION DES FONCTIONNAIRES AVISÉS

- MM. l'inspecteur (2) de l'Exploitation à Lille
- le chef de l'ingénieur du 2<sup>e</sup> arrondissement à Lille
- l'ingénieur en chef de l'Exploitation à Paris.
- l'inspecteur du Contrôle de l'Etat à
- l'ingénieur du Contrôle de l'Exploitation technique à
- l'ingénieur du Contrôle de la Voie et des Bâtimens à
- le Chef du Contentieux Commun à Paris.
- le Chef du Personnel de
- l'ingénieur du Contrôle de la Voie et des Bâtimens à Lille
- le directeur des Appropriations à Paris (à compléter)

Lille le 23 Janvier 1942

(TIMBRE ET SIGNATURE)

Le Chef 

(1) Rayer les mentions inutiles ou compléter.  
(2) Ou le chef de section, pour le service de la Voie.

# EXTRAIT DE RAPPORT

Service de la Voie  
et des Bâtiments

NORD - TRAVAUX Service Central	
24 FEV 1942	
Rep <sup>m</sup> L. S.	Pièces
N° 4115	19-16

NOM ET QUALITÉ de la personne } **M. MASSE, Chef de gare PPal à Lille**  
 de qui émane le rapport  
 Date du rapport : **23 Janvier 1942**

ANNEXE

## EXTRAIT DU RAPPORT

## OBSERVATIONS

Gare de **L I L L E**

Lille, le 10 Février 1942

Cour des Messageries - Rue de Tournai

Monsieur l'Ingénieur en Chef  
(Mr Merck)

Le 21 Janvier, vers 8h, un incendie s'est  
déclaré dans le local des agents de la  
Reichsbahn chargés des travaux de signali-  
sation et télégraphe.

Les locaux en question étaient  
occupés exclusivement par les ser-  
vices Allemands qui les avaient trans-  
formés pour leurs besoins propres.

L'incendie a pris naissance à la partie  
inférieure à proximité d'un poêle qui  
avait été allumé par les occupants.

Nous n'avons pas eu à intervenir  
pour leur aménagement.

Ce bâtiment, construit entièrement en  
bois, servait auparavant de magasin et  
d'atelier aux agents du S<sup>co</sup> du P<sup>t</sup> matériel.

Un poêle était installé au 1er  
étage sur plancher et un autre au  
rez-de-chaussée <sup>sur dallage</sup>. Pour les raisons  
ci-dessus nous n'avons pu savoir si  
les conditions techniques d'instal-  
lation avaient été réalisées; ci-  
joint plan de ce bâtiment.

Depuis Juillet 1940, il était occupé par  
les Allemands, qui l'avaient transformé et  
aménagé en ateliers et bureaux, entièrement  
à leurs frais, sans intervention de la SNCF.

L'E.B.D. nous a déjà demandé d'en  
prévoir la reconstruction. J'ai répon-  
du à Mr LUDWIG que ce bâtiment ne  
nous était plus d'aucune utilité étant  
donné que le service qui l'occupait  
auparavant (Petit Matériel) avait été  
dispersé et que par ailleurs la SNCF  
hésiterait à reconstruire en raison  
de ce qu'elle envisagerait d'entre-  
prendre la construction d'une gare  
de passage après la fin de la guerre.

Le bâtiment a été complètement anéanti.

Monsieur **DELEMAYE,**

Quelle est la nature du sol sur lequel  
reposait le poêle ?

Comment était installé le poêle et le  
conduit de fumée ?

Où sont installés ces bureaux et ateliers  
allemands ?

Les Autorités allemandes prévoient-elles  
la reconstruction de ce bâtiment.

30/1/3/2/1942

"MERCK"

COPIE COMFOP  
-4 FEV 1942  
LE SECRETARIAT

*M. Masse*  
M. Masse

L'étude de la reconstruction de  
ce bâtiment est actuellement en cours  
dans les services de l'E.B.D., qui a  
toujours l'intention de le reconstruire

.....

Imp. L. Daniel - 5570 2.41.000 - 2/E 38065 (Encre communicative)



RÉGION NORD

TENTATIVES CRIMINELLES ET ACTES DE MALVEILLANCE

Service de l'Exploitation

Catégorie D<sup>2</sup>

Rapport de M. Lata, chef de gare Jal a Lille 42.

ARRONDISSEMENT

DATE 21 Janvier 1942, vers 8 Heures 10

LIEU Gare de Lille, au des messageries, rue de Courmieu,  
(gare, dépôt, atelier, ligne entre les gares de... et de..., point kilométrique).

NATURE Incendie d'un local S.N.C.F. de dépôt d'ateliers  
et de bureaux au service "Signal et Télégraphie"  
"Workstat" des outours occupants.

Timbre de l'établissement de l'Etat  
Gare de Lille

S<sup>m</sup> Lille

Subd<sup>m</sup> Divers

Travaux exécutés pour  
les besoins de l'autorité  
Allemande

1 AOÛT 1942

ANNEXE

Rep<sup>m</sup> L. S.

Pièces

N<sup>o</sup> 4115

CIRCONSTANCES (Indiquer, s'il y a lieu, les n<sup>os</sup> des trains et de la machine et  
et de traction).

Vers 8<sup>h</sup>00, un incendie s'est déclaré dans le local  
des agents de la Reichsbahn chargés des travaux  
de signalisation et télégraphiques.  
L'alarme a été donnée vers 8<sup>h</sup>10 par quelques  
agents de ce service qui occupaient ce local, depuis  
quelques années.

L'incendie a fait naissance à la suite d'un  
accident d'un poêle, qui avait été allumé par  
les occupants.

Le bâtiment construit entièrement en bois,  
servait auparavant de magasin et d'atelier aux  
agents du service du petit matériel.

Depuis juillet 1940, il était occupé par les  
Allemands, qui s'avaient transformé et aménagé  
en atelier et bureaux, entièrement à leurs frais,  
sans intervention de la S.N.C.F.

Mais n'avaient aucun contrôle sur ce local qui  
avait été incendié il y a environ 6 mois par les  
Allemands pour permettre la construction d'un  
abri bétonné.

2 FEV 1942

Monsieur Delchamps,  
Quelle est la nature du sol  
sur lequel reposait le poêle?  
Comment étaient installés le poêle  
et le conduit de fumée -  
Où sont installés les bureaux et  
ateliers allemands -  
Les outours allemands présents et  
la maintenance que font-ils?

et résidence de l'Agent rédacteur du rapport.

Paul Propriétaire  
IF  
17/2

CHASSE

CONSEQUENCES

Le bâtiment a été complètement anéanti, ainsi que le matériel et l'outillage qui s'y trouvaient. Les Allemands présents n'ont pu sauver quel que objet personnel (lunettes et poche de E. S.). Les dégâts peuvent être évalués à 50.000 francs environ (paiement de dégâts aux biens immeubles des tiers).

Heure de rétablissement au service normal

MESURES PRISES

En pompant, appelé aussitôt au téléphone, arrivent quelques minutes après le début de l'incendie, mais ne furent pas sauver du bâtiment. L'extinction de l'incendie, fut terminée à 9h11. Les causes de ce sinistre, ont été constatées.

Pièces annexes au présent rapport

INDICATION DES FONCTIONNAIRES AVISÉS :

- M. l'inspecteur (2) de l'Exploitation à Lille
- le chef de 2<sup>e</sup> rayon à Lille
- l'ingénieur en chef de l'Exploitation à Paris.
- le chef de service de l'Exploitation à Lille
- l'ingénieur du contrôle de l'Exploitation à Lille
- le Chef du Contrôle de la Voie et des Bâtiements à Lille
- le Chef du Contentieux Commun à Paris.

l'ingénieur du Contrôle de la Voie et Bâtiements. Lille  
le directeur des Exploitations. Paris (2 exemplaires)  
Lille le 23 Janvier 42

(TIMBRE ET SIGNATURE)

Le Chef du Contrôle de la Voie et des Bâtiements  
Merruy

(1) Rayer les mentions inutiles ou compléter.  
(2) Ou le chef de section, pour le service de la Voie.

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES  
CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Lille, le 28 Janvier 1942

RÉGION DU NORD

EXPLOITATION

SERVICES ACTIFS

ARRONDISSEMENT

Bureau de l'Ingénieur de l'Exploitation

Hd N° 308

S<sup>o</sup> Lille  
Subd<sup>o</sup> Divers

*Travaux exécutés pour  
les besoins de l'autorité  
Allemande*

*2 Annexes*

NORD - TRAVAUX Service Central	
- 1 AOÛT 1942	
Rép <sup>o</sup> L.S.	Pièces
N° 4115	19 <sup>da</sup>

Monsieur le Chef de la Division  
de l'Entretien

PARIS

VOIE-BÂTIMENTS  
31 JAN 1942  
D.P.O.N.  
M. L. P. A. R. I. A. T.

*4. Herb  
J*

J'ai l'honneur de vous rendre compte des demandes reçues de l'E.B.D. Lille à la suite de l'incendie qui a détruit leur Atelier pour Signaux et téléphones de LILLE, le 21 Courant.

Le 21 dans la matinée, aussitôt après l'incendie, j'étais appelé, avec Monsieur MOIREZ, auprès de Monsieur ALTOFF, Dez. H.31, pour participer à une conférence dont l'objet était de rechercher les moyens propres à remplacer rapidement l'outillage détruit. Cet outillage comportait quelques machines outils : Tour, perceuse etc. et du petit outillage pour moteurs mécanicien et électricien. l'E.B.D. se montrait particulièrement pressé de remplacer le petit outillage.

A la question de savoir si la S.N.C.F. pouvait fournir quelques outils prélevés sur ses réserves locales je fis remarquer que cela était peu probable, car en raison des difficultés actuelles d'approvisionnement nos réserves étaient réduites au strict nécessaire et suffisaient à peine à alimenter notre personnel. Cette réponse fut ensuite confirmée à l'E.B.D. par lettre dont ci-joint copie.

Le lendemain soir, vers 18h.00, j'étais avisé, par les adjoints de Monsieur ALTOFF, que l'E.B.D. avait décidé de faire acheter l'outillage dans le commerce local aux frais de la S.N.C.F. Les achats devaient commencer le lendemain à 9h00 et la S.N.C.F. devait désigner 2 agents qualifiés pour accompagner les fonctionnaires de l'E.B.D. chargés de choisir l'outillage. Cette décision faisait l'objet d'une lettre à mon adresse dont on me montra la minute mais que je n'ai jamais reçue. Cette lettre comportait en annexe la liste des outils à acheter.

Je fis immédiatement des réserves quand au financement des dépenses par la S.N.C.F.. Il me fut répondu que le règlement définitif des dépenses pourrait faire l'objet de discussions ultérieures mais que les achats ne pouvaient pas être retardés.

A la prise du Service du lendemain 23, après avoir consulté Monsieur DELEHAYE, j'avisais les adjoints de Monsieur ALTOFF que les 2 Agents demandés étaient à leur disposition mais que la S.N.C.F. se refusait formellement à prendre les dépenses à sa charge, étant donné que les fournitures en cause n'étaient pas destinées à ses besoins réels.

*COPIÉ*

...../////

40.923 S.C.I.P. - Paris - Mod. F. 925 B (8 39 45 000) Act 114061

Les achats furent différés mais dès son arrivée Monsieur ALTOFF insista à nouveau très vivement pour que satisfaction fut donnée de suite à la demande de l'E.B.D. D'après lui la S.N.C.F. est tenue d'optempérer immédiatement aux demandes de l'E.B.D., quitte à se retourner ensuite vers l'Etat Français pour obtenir le remboursement des dépenses si elle les jugeait étrangères à ses obligations. Il précisa que l'Atelier aujourd'hui détruit avait été créé pour les besoins du Chemin de Fer à une époque où la S.N.C.F. n'avait pas encore repris possession de son domaine et que cet Atelier travaillait <sup>surtout</sup> pour la zone côtière encore exploitée par les Allemands.

Je lui répondis que les instructions que j'avais reçues étaient formelles :

La S.N.C.F. n'était pas autorisée à engager de dépenses pour des fournitures étrangères à ses besoins réels. Or, l'Atelier de l'E.B.D. ne peut pas être considéré comme réellement utile à la S.N.C.F. puisque nous disposons de moyens analogues en quantités suffisantes, en personnel comme en outillage pour répondre à tous les besoins du Service, même dans la zone côtière.

Dans ces conditions la S.N.C.F. ne pouvait pas prendre à sa charge le remplacement des objets détruits sans y être contrainte par une réquisition en règle.

Monsieur ALTOFF insista encore pour que nous nous contentions d'une mise en demeure formelle ce que je n'ai pas accepté.

Dans l'après midi du même jour je fus enfin avisé que l'E.B.D. prenait les dépenses à sa charge et qu'un agent de la S.N.C.F. était nécessaire pour piloter les Allemands chez les Commerçants de la Ville. D'accord avec Monsieur DELEHAYE satisfaction fut aussitôt donnée à cette demande.

Je crois savoir que l'E.B.D. demandera à la S.N.C.F. le remboursement des dépenses faites. Dès à présent j'ai reçu la lettre 40 Ts. I. Stesch du 22/I/1942, dont ci-joint la traduction, au sujet des bons de contingentement utilisés pour ces achats. Ces bons seraient à valoir sur le compte de la S.N.C.F.

A noter que l'incendie semble avoir été provoqué par un tuyau de poêle trop chauffé au moment de l'allumage (par un allemand) En tout cas la responsabilité de la S.N.C.F. ne fut jamais mise en cause.

/ l' Inspecteur S.E.S.  
Détaché à la Délégation Technique E.B.D. Lille

*ouey*

LILLE, le 22 Janvier 1942

NORD - Service	
- 1 ADUT 1942	
Rep <sup>m</sup> L. S.	Pièces
N° 4115	19-10

ANNEXE

Le Représentant S.E.S. de la Délégation  
Technique auprès de l'E.B.D. Lille

Hd 225

à l' E. B. D.

LILLE

Suite à l'incendie de l'atelier allemand "Téléphone  
et signaux" de la gare de LILLE, et à la demande verbale d'ou  
tillage que vous m'avez faite hier 21 Janvier.

Je vous informe que l'Arrondissement de la Voie à  
LILLE ne dispose que d'une petite réserve d'outillage courant  
de mécanicien. Cette réserve étant absolument nécessaire à la  
bonne marche de ses Services, il lui est par conséquent im-  
possible de pouvoir en mettre à la disposition de l'E.B.D.

E.B.D. LILLE  
40 Ts I Stesch

W

Lille, le 22 janvier 1942.

A la SNCF - Région Nord  
Monsieur Hardy - Lille

ANNEXE

NORD - TRAMWAY	
Service	
- 1 ADJT 1942	
Rep <sup>m</sup> L. S.	Pièces
N° 4115	19 <sup>tes</sup>

Objet : votre lettre Hd 225 du 22.I.1942.

Etant donné que la SNCF n'est pas en mesure de remplacer les outils et matériaux détruits complètement lors de l'incendie de nos Ateliers pour Signaux à Lille et dont les besoins sont urgents, nous nous occupons de leur remplacement.

L'OPK 670 nous a remis le 21.I.42 ( après-midi ) à valoir sur votre compte, les bons de contingentement ci-après :

300 K° Fer  
20 K° cuivre jaune  
20 K° cuivre rouge -

signé Althoff

17.1.42

Décalque à M. Joffe  
copie à M. Gomez  
fait 20/1/42

29 JAN 1942		TRAVAUX Service Central
10 FEV 1942		
Rép <sup>m</sup> L. S.	Pièces	
N° 4115	20	

Minute

VBN dl. 33/257<sup>o</sup>  
Lille  
Permanences  
Entretien

Monsieur Demay  
à Monsieur Sechaye à Lille

S<sup>on</sup> Lille  
Subd<sup>on</sup> Divers  
Travaux exécutés pour les  
besoins de l'autorité  
Allemande

13/1/42

Suite à votre lettre ~~VBN~~ du 13 décembre  
dernier concernant la désignation d'un  
agent spécialisé en l'entretien des installa-  
tions téléphoniques du Centre de Permanences  
de Lille.

Je vous prie d'inviter le surveillant David  
à se présenter le lundi 26 Janvier 1942  
à la Subdivision des Installations Electriques  
à Paris pour examen de ses aptitudes théoriques  
~~et pratiques~~ en matière de téléphonie ainsi  
que pour un stage d'une semaine avec  
l'équipe spécialisée de Paris de façon à  
acquies quelques connaissances pratiques  
pour l'entretien des appareils de permanence

Le Chef de la Division de l'Entretien,

21 JANV 1942

*[Handwritten signature]*

*[Handwritten signature]*

SOCIÉTÉ NATIONALE  
des CHEMINS de FER FRANÇAIS

Paris, le - 3 FÉV. 1942

Région NORD  
Service de la Voie  
et des Bâtiments

Décalque à M. PERFERKORN

Copie à MM. MERCK  
HARDY (EBD Lille)

Prière de me faire parvenir  
d'urgence 3 copies de l'original  
(texte allemand) de la note 40 TS I.  
du 9 décembre 1941 de l'E.B.D. Lille.

VB. N/ dl. 33/3933

Lille  
Subd<sup>n</sup> Divers

4 Annexes

NORD-OSTBAUX Service Central	
10 FEV 1942	
Rép <sup>n</sup> L. S.	PIÈCES
N° 4115	21

LILLE

Installation d'un  
central téléphonique  
protégé contre les  
bombardements.

*Travaux exécutés pour  
les besoins de l'Autorité  
Allemande*

Le Chef du Service de la Voie  
et des Bâtiments,

à Monsieur le Directeur du Service Central  
des Installations Fixes.

Suite à ma lettre VB. N. dl. 33/3933 du 14 novembre concernant  
le projet rappelé en marge.

3 copies.  
(2 ex.)

Je vous adresse ci-joint, à toutes fins utiles, copie de la  
traduction en français d'une lettre de l'E.B.D. de Lille du 9 décembre  
1941 exposant le point de vue de la W.V.D. de Bruxelles pour la  
répartition des dépenses qui, d'après elle, seraient à faire à raison  
de 2/3 et 1/3 entre les services français et allemands.



Il a été répondu à l'E.B.D. Lille, par lettre du 24 décembre 1941  
dont vous trouverez ci-joint copie (textes français et allemands), que  
l'accord sur cette question de répartition des dépenses interviendra  
entre votre Service et la W.V.D. Bruxelles. Je rappelle à ce sujet  
que la Commission Favière a envisagé une répartition par moitié  
(votre lettre Veg 15 191 - 7 du 10 décembre 1941 aux Directeurs de  
l'Exploitation des Régions).

D'autre part, il convient de noter que la dépense de 275 000<sup>fr</sup>,  
indiquée dans ma lettre du 14 novembre 1941 susvisée pour la fourniture  
et la pose du meuble téléphonique, s'élève maintenant à 540 000<sup>fr</sup>, ce  
qui porte la dépense totale du projet à 930 000<sup>fr</sup> environ. Le meuble  
que le Constructeur avait prévu ne correspond pas, en effet, au  
programme qui a été déterminé par la suite. Ce prix de 540 000<sup>fr</sup> est  
nettement supérieur à celui que nous aurait fait un constructeur  
français. Cela me paraît être un argument supplémentaire en faveur  
de la participation à 50 % seulement de la S.N.C.F. qu'on a obligés  
à en passer par là.

Je vous ferai parvenir incessamment 2 copies du texte en allemand  
de la lettre précitée du 9 décembre 1941 de l'E.B.D. de Lille.

*En raison de cette  
augmentation de dépenses  
de 265.000<sup>fr</sup> (540.000 - 275.000)  
le montant du projet rose  
de 575.000<sup>fr</sup>, chiffre indiqué dans  
ma lettre du 14 novembre,  
à 870 000<sup>fr</sup> environ  
à valeur comprise.*

28 JANV 1942

*21-1  
Ley*  
*qui n'a pas eu toute liberté  
d'action pour le choix du constructeur*

la Vigne

ANNEXE

la rédaction à nos p. ~~de la~~

elle-même -

171 4

NORD - TRAVAUX	
Service Central	
10 FEV 1942	
Rép <sup>m</sup> L. S.	Pièces
N° 4115	21

M. Guillemin

Il a modifié la rédaction

à l'encre rouge

~~21-1-42~~

~~W~~ 26/1/42  
W

Décalque à M. PEFFERKORN

Paris, le - 3 FÉV. 1942

Copie à MM. MERCK

HARDY (EBD Lille) Prière de me faire parvenir d'urgence 3 copies de l'original (texte allemand) de la note 40 TS I. du 9 décembre 1941 de l'E.B.D. Lille.

*fait**B. claud*

NORD - TRAVAUX	
Service Cui	
10 FEV 1942	
Rep <sup>m</sup> L.S.	Pièces
N° 4115	21

ANNEXE

VB. N/ dl. 33/3933

Minute  
DupliquataLe Chef du Service de la Voie  
et des Bâtiments,

LILLE

Installation d'un  
central téléphonique  
protégé contre les  
bombardements

à Monsieur le Directeur du Service Central  
des Installations Fixes.

Suite à ma lettre VB. N. dl. 33/3933 du 14 novembre concernant le projet rappelé en marge.

3 copies  
(2 ex.)

Je vous adresse ci-joint, à toutes fins utiles, copie de la traduction en français d'une lettre de l'E.B.D. de Lille du 9 décembre 1941 exposant le point de vue de la W.V.D. de Bruxelles pour la répartition des dépenses qui, d'après elle, serait à faire à raison de 2/3 et 1/3 entre les services français et allemands.

Il a été répondu à l'E.B.D. Lille, par lettre du 24 décembre 1941 dont vous trouverez ci-joint copie (textes français et allemands), que l'accord sur cette question de répartition des dépenses interviendra entre votre Service et la W.V.D. Bruxelles. Je rappelle à ce sujet que la Commission Favière a envisagé une répartition par moitié (votre lettre Veg 15 191 - 7 du 10 décembre 1941 aux Directeurs de l'Exploitation des Régions).

D'autre part, il convient de noter que la prévision de dépenses de 275 000<sup>f</sup>, indiquée dans ma lettre du 14 novembre 1941 susvisée pour la fourniture et la pose du meuble téléphonique, est à porter maintenant à 540 000<sup>f</sup>. Le meuble que le Constructeur avait prévu tout d'abord ne correspond pas, en effet, au programme qui a été déterminé par la suite. De plus, le prix de 540 000<sup>f</sup> est nettement supérieur à celui que nous aurait fait un constructeur français et cela me paraît être un argument supplémentaire en faveur de la participation à 50 % seulement de la S.N.C.F. qui n'a pas eu toute liberté d'action pour le choix du constructeur.

En raison de cette augmentation de dépenses de 265 000<sup>f</sup> (540 000 - 275 000), le montant total du projet passe de 575 000<sup>f</sup>, chiffre indiqué dans ma lettre du 14 novembre, à 930 000<sup>f</sup> environ, somme à valoir comprise.

Je vous ferai parvenir incessamment 2 copies du texte en allemand de la lettre précitée du 9 décembre 1941 de l'E.B.D. de Lille.

Signé : GUILLAUME

Département de la Justice

3-FEV 1942  
1942

**Comte à M. MERCK**  
**HARDY (EHD LILLE)** Prière de me faire  
parvenir 5 urgences 3 copies de  
l'original (texte allemand) de la  
note de TS I. du 9 décembre 1941  
de l'E.R.D. Lille.

RECEVU  
Lille  
1942

1942  
1942  
1942

Il est demandé à l'intermédiaire de faire parvenir à l'adresse indiquée ci-dessus, 5 copies de l'original (texte allemand) de la note de TS I. du 9 décembre 1941 de l'E.R.D. Lille.

Décalque à Monsieur PEFFERKORN

Copie à M.M. MERCK  
HARDY (EBD Lille)

*Prise de me faire parvenir d'urgence 3 copies de l'original  
(texte allemand) de la note WTS. I. du 9 décembre 1941  
de l'E.B.D. Lille*

**Minute**

*16-1-42  
fait*

Le Chef du Service de la Voie  
et des Bâtiments

V.B/N dl 33/3933

à Monsieur le Directeur du Service Central  
des Installations Fixes

NORD - TRAVAIL	
10 FEV 1942	
Rép. L. S.	PIECES
N° 4715	21
N° 14 novembre	

ANNEXE

Suite à ma lettre VBN dl 33/3933 du 14 novembre

concernant le projet rappelé en marge.

16 JANV 1942

LILLE

Installation d'un  
central téléphonique  
protégé contre les  
bombardements

*Autre fois est le  
de la traduction en français  
du 9 décembre 1941*

Je vous adresse ci-joint, à titre de simple information, une lettre de l'E.B.D. de Lille, exposant le point de vue de la W.V.D. de Bruxelles pour la répartition des dépenses entre les services français et allemands.

*La dépense de 275 000, indiquée dans ma lettre du 14 novembre*

Annexes:

3 copie (2 ex) d'après elle

*Il a été répondu à l'E.B.D. Lille par lettre du 24 décembre 1941 dont vous trouverez ci-joint copie (textes français et allemand) que l'accord sur cette question de répartition des dépenses interviendra entre votre Service de la W.V.D. Bruxelles et le Service de la Voie et des Bâtiments de la S.N.C.F. à Paris.*

D'autre part, il convient de noter que le devis total de l'installation téléphonique, tel qu'il se présente maintenant à 540.000<sup>f</sup>. Le meuble que le Constructeur avait prévu ne correspond pas, en effet, au programme qui a été déterminé par la suite. Ce prix, en nettement supérieur à celui que nous aurait fait un constructeur français. Cela me paraît être un argument supplémentaire en faveur de la participation à 50 % seulement de la S.N.C.F. qu'on a obligée à en passer par là.

*Je vous fais parvenir incessamment 2 copies du texte en allemand de la lettre précitée du 9 décembre 1941 de l'E.B.D. de Lille.*

*veg 15 194-2 du 10 décembre 1941  
88  
del. exécutif de Région*

*72-8  
M*

24 décembre 1941

NORD - TRAVAUX  
Service Central

10 FEV 1942

Rép<sup>m</sup> L. S.

Pièces

N° 4115

21

ANNEXE

Monsieur PEFFERKORN,  
Ingénieur Principal, Chef de la Subdivision  
des Installations Electriques

à Monsieur BERG  
Reichsbahnrat E.B.D. Lille

VB/N al 33/4003

LILLE

Installation d'un  
central téléphonique  
protégé contre les  
bombardements

--

Suite à votre lettre 40 TSI du 9 décembre 1941 concernant le projet rappelé en marge. Nous sommes d'accord pour que vous passiez commande à la Sté BELL suivant les termes de sa proposition du 21 novembre.

Nous remarquons toutefois que les prix sont notablement supérieurs à ceux des constructeurs français pour une installation équivalente mais qui serait plus longue à obtenir.

En ce qui concerne les matières premières nécessaires à la construction du matériel, nous sommes amenés, pour tenir compte des différentes procédures actuellement en vigueur pour l'attribution des matières premières à opérer comme suit :

- Métaux ferreux - Ils seront prévus à imputer sur notre contingent de janvier et les billets correspondants seront adressés aussitôt que possible.
- Produits contingentés, métaux - Nous établissons les licences de transfert que nous adresserons ensuite à l'Office de Lille.
- Autres matières - Nous demandons les bons correspondants.

Pour les produits dont le marché est libre, il ne peut pas être question de fournir des bons et il appartiendra au constructeur de se procurer ces matières par ses propres moyens.

Pour la question de la répartition des dépenses entre la S.N.C.F. et la W.V.D. de Bruxelles, l'Administration Supérieure des Chemins de fer nous fait savoir qu'elle a décidé de prendre à sa charge 50 % des dépenses à engager pour l'exécution des travaux. Un accord sur cette question particulière interviendra sans aucun doute entre la W.V.D. de Bruxelles et notre Service Central des Installations Fixes.

"Pefferkorn"



avait été demandé - S'E.B.D a obtenu de  
 l'O.R.N. 670 le 21.1.42, à valoir sur le compte de  
 la S.N.C.F, le bon de contingentement ci-après :

300 R fer.  
 20 R. coque jaune

et de l'explication qu'elle émanerait à la S.N.C.F le remboursement  
 de l'opération dans l'honneur de tous pour ce qui sera  
 connu, si par assimilation aux indications  
 données par lettre du 20<sup>ème</sup> 1941 N° 91.300-1  
 à Monsieur le Chef du Service de la Voie et de Bâtiments  
 de la Région du Sud-Est, il y a lieu de <sup>de considérer</sup> comme  
 dommages de guerre, et, par conséquent, non imputables  
 à l'Armée d'Occupation, les conséquences de cet  
 incendie et ~~de destruction~~ quel serait le  
 conduite à tenir au cas où les autorités  
 d'Occupation nous mettraient en demeure de  
 reconstruire le bâtiment et de payer les frais  
 d'outillage.

W G H

LITTLE INP. L. DANIEL - 2735 à 1938 500 circula.

Parcours traité Longueur de voie simple traitée dans la journée : _____ mètres. Positions extrêmes du chantier : Km. _____ à Km. _____ Parcours de la _____ brigade - G. D. ou U. _____ Entre les gares de _____ et _____	
VOIE Rails ..... Type _____ Traverses .. Type _____	Age _____ Age _____
	ATTACHES des Traverses Tous les tirefonds doivent être resserrés id - chevilles employées ..... id - d'épaulements retailés ..... id - traverses déplacées ou remises à l'équerre ..... id - $\frac{1}{2}$ traverses resabotées ..... Tous les bouts de rails doivent être visités Tirage à joints File G. _____ mètres de rails tirés sur ..... File D. _____ mètres de rails tirés sur ..... Nombre de rails trouvés à remplacer ..... Traverses. - Nombre de traverses trouvées à remplacer ..... Tous les éclissages } es } Nombre de paires d'éclisses démontées et graissées

Temps total réel consacré au chantier de \_\_\_\_\_

Le Représentant de la S.N.C.F.  
auprès de l'E.B.D. LILLE

Lille

17 Mars 1942

*15/10  
Habs*

JD

*Catouche Lille*  
*Divers*  
*Travaux effectués*  
*pour les besoins*  
*de l'Armistice*  
*Allemande*

NORD - TRAVAUX	
Service Central	
20 MARS 1942	
Rép. L.S.	Pièces
N° 4115	25

Liaison Permanente  
XXXXXXXXXXXXXXXXXX  
avec l'E.B.D. Lille  
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Monsieur le Directeur,

T.

Suite à la lettre 40 Ts 2 Sta I du 11 Mars de la W.V.D. BRUXELLES relative au nouveau central téléphonique de la gare de LILLE.

18 MARS 1942

*M. Lambert*

J'ai vu, ce matin, M. ALTHOFF qui avait confirmé la veille à M. HARDY les indications de la lettre ci-dessus rappelée en lui précisant que nous devons libérer complètement le standard actuel de LILLE en nous retirant du local où se trouve installé ce dernier.

*M. Wigner*  
*M. Paffkorn*  
*20/3/42*  
*19*  
*3*

J'ai indiqué à M. ALTHOFF qu'il ne m'appartenait pas de discuter avec lui le fond de cette affaire qui rentre dans le cadre de la question de principe actuellement soumise par le Gouvernement français à la Commission d'Armistice de WIESSBADEN, mais que par contre je tenais à lui signaler immédiatement l'impossibilité matérielle d'exécuter l'ordre de la W.V.D. BRUXELLES sans compromettre gravement l'exécution du service dont nous sommes chargé.

*M. Laffont*  
*M. Almond*

J'ai précisé notamment à M. ALTHOFF que le simple report d'un meuble à un autre, dans une même pièce, des lignes S.N.C.F. du standard demanderait au moins 3 semaines et que ce délai serait très largement augmenté si nous devons transférer notre central dans un autre local. J'ai spécialement appelé l'attention de mon interlocuteur sur les répercussions de toutes natures que pouvait entraîner sur la circulation des trains dans la région de LILLE, la suppression temporaire des relations téléphoniques dont nous disposons actuellement.

*M. Catouche a été*  
*reçu de instructions pour*  
*avoir repère en ce*  
*qui concerne le meuble*  
*qui compte pour*  
*le S.N.C.F. pour les*

*18/29*  
*22/4*

J'ai rappelé à M. ALTHOFF que lorsque l'exploitation nous avait été rendue et qu'à ce moment la commande des transports militaires nous avait été confiée, il avait été bien entendu que les liaisons téléphoniques indispensables nous seraient données et que si celles-ci nous étaient brusquement retirées, nous ne pouvions prendre la responsabilité d'assurer le service dans les mêmes conditions que précédemment.

*Monsieur Guillaume*  
*Le matériel nécessaire*  
*pour parer à toute*  
*éventualité a été installé*  
*à Lille, notamment un*  
*standard à 100 directions.*

*M. Catouche recherche un local où pourrait éventuellement être installé ce standard; il va proscrire un ciblage de vues à ce sujet. Je crois qu'il convient de s'en tenir à cela pour le moment et d'attendre les réactions des autorités occupantes devant les protestations faites et particulièrement devant celle que M. le Directeur général a adressé à la W.V.P de Bruxelles.*

Monsieur CAMBOURNAC  
Directeur de l'Exploitation à PARIS

24-3-42

*M. Paffkorn*  
*24.3*  
*M. 4-29*

M. ALTHOFF m'a répondu qu'il avait un ordre de la W.V.D. BRUXELLES, qu'il devait l'exécuter. Il connaît parfaitement les inconvénients qui peuvent en résulter, mais il ne lui est pas possible de discuter de la question avec la W.V.D. Il estime qu'il appartient à la Direction générale de la S.N.C.F. de le faire. Il m'a donc confirmé, comme il l'avait fait la veille à M. HARDY, que les lignes de la S.N.C.F. devraient être déconnectées au plus tard pour le 24 Mars du standard actuel de LILLE et il m'a demandé de lui indiquer pour le 18 Mars les mesures que la région Nord compte prendre à cet effet.

Je vous serais obligé de bien vouloir me donner vos instructions sur ce point. Je crois d'ailleurs qu'il serait bon que vous confirmiez par écrit à M. SCHULTE les réserves que j'ai faites verbalement à M. ALTHOFF sur l'exécution du service dans l'hypothèse où nous serions privés momentanément du standard de LILLE.

J'ajoute enfin que sur la question de l'intervention éventuelle de la S.N.C.F. auprès de la W.V.D., j'ai signalé à M. ALTHOFF que M. ADAM était au courant de la question et allait sans doute intervenir auprès de l'organisme de BRUXELLES.

L'Ingénieur Principal

9 Années

19/3

18 MARS 1942

In mark

LS

N° 4115

26

DRN 31/4/14

M. M. Vignier  
21/3 Pfefferkorn.

Lille  
Divers.  
Avarance excessive  
pour les besoins  
de l'Autorité  
Allemande

Monsieur LATOUCHE,  
Ingénieur Principal, Représentant  
de la S.N.C.F. auprès de l'E.B.D.  
LILLE

21/3

Comme suite à votre lettre du 17 Mars,  
vous voudrez bien trouver ci-inclus lettre  
que je vous prie de remettre de ma part à  
M. SCHULTE.

M. PORCHEZ doit se rapprocher, dès cet  
après-midi, du représentant à PARIS du Se-  
crétariat d'Etat aux Communications pour  
mettre en route les négociations auxquelles  
ma lettre fait allusion.

Le Directeur de l'Exploitation,

Signé : CAMBOURNAC

v. 31/4/14  
Mis en usage au moment

*[Signature]*

~~CLASSER~~

ANNEXE

18 MARS 1942

S.N.C.F. - VB - Nord	
Services Régionaux	
- 6 JUIN 1942	
REP. <i>L</i>	Titre
N° <i>4115</i>	<i>26</i>

Le Directeur de l'Exploitation  
à Monsieur le D<sup>r</sup> SCHULTE,  
Eisenbahnbetriebsdirektion LILLE

DRN 30/4/14

M. LATOUCHE me rend compte des entretiens qu'il a eus avec M. ALTHOFF au sujet de la mise à exécution des mesures prescrites par la lettre du 11 Mars de la W.V.D. BRUXELLES (Signée LAGERHAUSEN) concernant le central téléphonique en gare de LILLE.

Je dois exposer tout d'abord que la contradiction relevée entre les deux lettres de M. PEFFERKORN datées respectivement du 24/12/41 et du 5/2/42 dont il est parlé dans la lettre du 11/3/42 de la W.V.D., tient à ce que, postérieurement à la première, la S.N.C.F. a reçu du Gouvernement français des instructions formelles quant aux conditions de fourniture de bons-matières pour l'exécution de travaux demandés par les Autorités d'occupation ; la lettre du 5/2 précitée a été rédigée pour avoir égard à ces instructions.

La S.N.C.F. saisit le Gouvernement français de l'incident soulevé par la W.V.D. de BRUXELLES, de manière à provoquer de nouvelles instructions et à permettre d'en appeler, le cas échéant, à la Commission d'Armistice de WIESBADEN.

Tant que de nouvelles instructions ne m'auront pas été données, je ne puis que maintenir la manière de voir exposée dans la lettre de M. PEFFERKORN du 5/2/42.

Comme aucune nécessité technique ne paraît justifier qu'à la date fixée du 24/3/42, le central commun de la gare de LILLE doive être remplacé par deux installations distinctes, une allemande et une française, j'attendrai, avant d'entreprendre éventuellement les travaux de la nouvelle installation française que la question de principe qui est à l'origine de l'incident ait été réglée. Il me serait d'ailleurs matériellement impossible, en tout état de cause, d'avoir substitué une nouvelle installation à l'ancienne dans le délai imparti.

Si, à la date fixée du 24/3/42, les lignes françaises étaient déconnectées du central actuel, je ne pourrais que subir cette contrainte, mais il est de mon devoir d'attirer toute votre attention sur les graves conséquences qui seraient susceptibles d'en résulter pour l'exécution de l'ensemble des transports allemands et français : M. LATOUCHE les a exposés plus

détail à M. ALTHOFF.

Je ne pourrais plus garantir, faute de ce moyen indispensable de commandement et de contrôle, la qualité antérieure de nos transports à laquelle vous avez bien voulu rendre hommage.

Je veux espérer qu'une étude plus approfondie de la question, la constatation que M. PEFFERKORN, la Région du Nord et la S.N.C.F. elle-même ne sont pas en cause dans le désaccord qui paraît s'être élevé entre la W.V.D. BRUXELLES et le Gouvernement français, permettront de revenir sur la mesure grosse de conséquences envisagée pour le 24 courant.

Me fondant sur la correction des relations que nous avons entretenues jusqu'à ce jour, je vous serais personnellement reconnaissant des interventions que vous voudriez bien faire dans ce sens auprès de la W.V.D. BRUXELLES.

Signé : CAMBOURNAC

ANNEXE

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES  
CHEMINS DE FER FRANÇAIS  
RÉGION DU NORD

Lille

le 17 Mars 1942

RÉGION NORD	
SECRETARIAT DE LA DIRECTION	
18 MARS 1942	
Dossier	S.N.C.F. FB
N° 31	Services 14 18
- 6 JUIN 1942	
Rep	L
N°	HUIS 26

JD

EXPLOITATION

Monsieur le Directeur,

SERVICES ACTIFS  
Liaison Permanente  
~~XXX ARRONDISSEMENT~~  
avec l'E.B.D. Lille  
Bureau de l'Ingénieur de l'Exploitation

T. N°

Suite à la lettre 40 Ts 2 Sta I du 11 Mars de la W.V.D. BRUXELLES relative au nouveau central téléphonique de la gare de LILLE.

18/3  
Je suis sûr que  
vous avez la lettre que  
je vous ai dit de  
faire et de la remettre  
à Schull

J'ai vu, ce matin, M. ALTHOFF qui avait confirmé la veille à M. HARDY les indications de la lettre ci-dessus rappelée en lui précisant que nous devons libérer complètement le standard actuel de LILLE en nous retirant du local où se trouve installé ce dernier.

J'ai indiqué à M. ALTHOFF qu'il ne m'appartenait pas de discuter avec lui le fond de cette affaire qui rentre dans le cadre de la question de principe actuellement soumise par le Gouvernement français à la Commission d'Armistice de WIESBADEN, mais que par contre je tenais à lui signaler immédiatement l'impossibilité matérielle d'exécuter l'ordre de la W.V.D. BRUXELLES sans compromettre gravement l'exécution du service dont nous sommes chargé.

J'ai précisé notamment à M. ALTHOFF que le simple report d'un meuble à un autre, dans une même pièce, des lignes S.N.C.F. du standard demanderait au moins 3 semaines et que ce délai serait très largement augmenté si nous devons transférer notre central dans un autre local. J'ai spécialement appelé l'attention de mon interlocuteur sur les répercussions de toutes natures que pouvait entraîner sur la circulation des trains dans la région de LILLE, la suppression temporaire des relations téléphoniques dont nous disposons actuellement.

J'ai rappelé à M. ALTHOFF que lorsque l'exploitation nous avait été rendue et qu'à ce moment la commande des transports militaires nous avait été confiée, il avait été bien entendu que les liaisons téléphoniques indispensables nous seraient données et que si celles-ci nous étaient brusquement retirées, nous ne pouvions prendre la responsabilité d'assurer le service dans les mêmes conditions que précédemment.

....

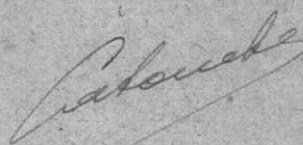
Monsieur CAMBOURNAC  
Directeur de l'Exploitation à PARIS

M. ALTHOFF m'a répondu qu'il avait un ordre de la W.V.D. BRUXELLES, qu'il devait l'exécuter. Il connaît parfaitement les inconvénients qui peuvent en résulter, mais il ne lui est pas possible de discuter de la question avec la W.V.D. Il estime qu'il appartient à la Direction générale de la S.N.C.F. de le faire. Il m'a donc confirmé, comme il l'avait fait la veille à M. HARDY, que les lignes de la S.N.C.F. devraient être déconnectées au plus tard pour le 24 Mars du standard actuel de LILLE et il m'a demandé de lui indiquer pour le 18 Mars les mesures que la région Nord compte prendre à cet effet.

Je vous serais obligé de bien vouloir me donner vos instructions sur ce point. Je crois d'ailleurs qu'il serait bon que vous confirmiez par écrit à M. SCHULTE les réserves que j'ai faites verbalement à M. ALTHOFF sur l'exécution du service dans l'hypothèse où nous serions privés momentanément du standard de LILLE.

J'ai ajouté enfin que sur la question de l'intervention éventuelle de la S.N.C.F. auprès de la W.V.D., j'ai signalé à M. ALTHOFF que M. ADAM était au courant de la question et allait sans doute intervenir auprès de l'organisme de BRUXELLES.

L'Ingénieur Principal



COPIE pour Monsieur le Directeur de l'Exploitation de la Région du Nord

BOIN 22 MARS 42

N 21/3/42  
N 3180/6

*Lille*

24 MARS 1942	
<i>LS</i>	
N° 4118	27

4003

Secrétariat d'Etat aux Communications

23 MARS 1942  
M. SEMAUX

*Travaux exécutés pour le  
besoin de l'Autorité  
Allemande*

le 19 Mars 1942

*M. Riquie  
M. Siffertouy  
21  
3*

LE SECRETAIRE D'ETAT AUX COMMUNICATIONS

à Monsieur le Directeur Général de la  
Société Nationale des Chemins de fer  
Français

*H. Juilleaume  
11/3*

N° 3174 / 14 24

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre N 3180/6 du 19 Mars 1942 relative au standard téléphonique de la gare de LILLE.

J'approuve la position prise par vos services dans cette affaire; je saisis, par ce même courrier, le Colonel PAQUIN, qui le prie de faire, d'extrême urgence, une démarche pressante auprès du Général, délégué du Chef Allemand des Transports.

P. le Secrétaire d'Etat et par autorisation,  
Le Directeur du Cabinet,  
(s) MORONI.

*Paris 10/3  
Rendu au classement  
18-11-42*

*BLISSER*

AVIS : LE SERVICE CENTRAL DES INSTALLATIONS FINES - Pour attributions (s) LE HENNERAIS

COPIE à M. le Colonel PAQUIN - M. le Président FOURNIER - M. VAGOONS - M. LECUIILLE - M. ADAM (Dossier) - M. DUCAS - Services M - T - A - Région du Nord -

13 MAI 1942

Lille  
S.N.C.F.  
Service Central  
des Installations Fixes

Paris, le

S.N.C.F. - Vb Nord	
13 MAI 1942	
15 MAI 1942	
Rep	L
N°	4115
Annex	

travaux exécutés pour  
le bord de l'Autre  
Allemagne

Vz 034 250.7  
9

Monsieur Cambournac,  
Directeur de l'Exploitation  
de la Région du NORD.

SECRETARIAT DE LA DIRECTION	
13 MAI 1942	
Dossier	N° 3154 / 14
Pièce N°	28

En confirmation des récents entretiens entre nos Services, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint une copie de la lettre n° 1368 T.X du 9 mai 1942 de M. le Colonel Paquin, adressée à M. le Secrétaire d'Etat aux Communications, et concernant le standard téléphonique de la gare de Lille.

Je vous serais obligé de bien vouloir me tenir au courant du résultat des démarches que vous faites effectuer auprès de l'E.B.D. Lille.

LE DIRECTEUR

M. Guillaume

*[Signature]*

15 MAI 1942

M. Demant

M. V. 15/5  
M. Meyer  
M. Sifferlen  
"11 mai 1942"

CLASSER

voir suite sur note à  
M. l'Inducteur et note à M. Latache  
du 1.7.42

Services de l'Armistice

Délégation française pour les  
Communications

N° 1368 T.X.

Standard téléphonique de la  
gare de Lille.

Paris, le 9 Mai 1942.

S. N. C. F.

RÉGION NORD

ANNEXE  
SECRETARIAT DE LA DIRECTION

Le Colonel d'infanterie breveté Paquin,  
Chef de la Délégation française à Paris pour  
les Communications

à Monsieur le Secrétaire d'Etat aux  
Communications (Direction Générale des Transports  
Service des Etudes Générales)

N° 4115

Pièces

28

Le Général Délégué du Chef allemand des Transports répondant à la  
démarche que j'avais faite auprès de lui le 21 mars 1942, me fait connaître ce qui suit : (lettre n° 2265 - 42 du 7 mai 1942).

"D'un nouvel examen approfondi des conditions téléphoniques de  
la gare de Lille, il résulte que l'ordre de la W.V.D. de Bruxelles (lettre  
40 TS 2 Sta U, du 11/3/42) doit être maintenu."

"En conséquence, je vous demande de bien vouloir engager la SNCF  
à effectuer avant le 20 Mai 1942 la séparation demandée, relative au  
central téléphonique."

"Cette décision est conditionnée par des intérêts militaires."

Etant donné qu'il nous est pratiquement impossible de discuter  
les raisons militaires invoquées, j'ai informé téléphoniquement la  
SNCF de cette décision.

J'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien lui confirmer  
qu'il y a lieu de passer à l'exécution.

D'autre part, en lui accusant réception de sa communication, je  
fais connaître au Délégué du Chef allemand des Transports que la SNCF  
va s'efforcer d'exécuter les travaux demandés dans le délai,  
très court, qui lui est imparti.

Je lui précise, en outre, qu'en raison de l'intérêt exclusivement  
militaire de ces travaux, les dépenses correspondantes seront entièrement  
à sa charge, ainsi que la fourniture des matières premières éventuellement  
nécessaires.

signé : PAQUIN.

Copie à Monsieur le Directeur Général de la S.N.C.F. - Signé : Paquin.

Av i sé Service Central des Installations Fixes pour attributions  
signé : Le Besne

Copie à M. le Président Fournier - M. Vagogne - M. Léguille - M. Adam (dossier)  
M. Dugas - Services M - T - A .

Lille  
 Diers  
 Travaux effectués  
 pour les besoins de  
 l'Autorité Allemande

NORD - TRAVAUX	
Service central	
16 MAI 1942	
Rep <sup>m</sup> L. S.	Pièces
N° 4115	29

Ex... Arrangé

DRN 3154/14,26

M. Gigallan

14/5

~~Bi... de la propriété~~

15 MAI 1942

M. Durand

M. V. V. V.

M. Pfefferkorn

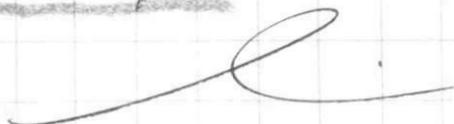
A joint le est téléphone tout vos  
 la org pour soumission lire (réception  
 des standards allemand & français. Lille)  
 Le fait de la direction a null il  
 situation envisagée suppose un programme  
 concerté précisait q/a que coopération chacun  
 de travaux standards q/a en quel point on  
 la table et la phase décisives de développement  
 j'ai demandé. Le L. touché a se répendre  
 tout de suite a M. Schulte a M. la Berg pour  
 organiser cette étude et comment était entendu  
 que le meilleur résultat serait peut un dernier  
 non fs il date pour arbitrairement de 20  
 mai, mais été date qm. l'existence de la de-  
 étude

J'ai en souvenir que les besoins traitent  
 à Lille pour mettre cette étude a route  
 au cours d'ici, une qm/ concernant  
 point q/a d'installer les standards allemand  
 dans un ou deux local blindé et standard  
 français dans local actuel.

J'ai répercuté ces informations. Le

Dir. Général ad<sup>e</sup> J. le Pochy au sujet de  
confiance de direction, Lucei (11/9).

Je vous remercie de me tenir au courant  
de l'évolution de l'affaire.



Voir note du 28-5-42  
de M. Cambournac  
et M. Latschke.

~~CLASSER~~

ANNÉE  
ANNÉE

S.N.C.F. - VB - Nord  
Service Régional

- 3 JUIN 1942

TELEPHONE du Cne ROUSSELET NORD

Rép. *LI*  
N° *4118*

Pièce ( 9 mai - 11 heures )

SECRETARIAT DE LA DIRECTION

3 MAI 1942

Dossier  
N° *3154 / 14* | Pièce N° *23*

Le Colonel PAQUIN vient de recevoir une note du Général FOHL datée du 4 mai au sujet du standard téléphonique de la Gare de LILLE, disant qu'après nouvel examen, il lui est impossible, pour des raisons militaires, de revenir sur la décision prise par l'E.B.D. de LILLE de séparer les standards allemands et français. Il prescrit en conséquence à la S.N.C.F. d'exécuter immédiatement, les travaux devant être terminés pour le 20 mai.

Il ne soulève plus la question des bons matières.

Le Colonel PAQUIN va répondre immédiatement qu'il transmet pour exécution, mais qu'il ne peut plus être question maintenant de demander à la S.N.C.F. de participer à la dépense comme elle l'avait accepté (pour moitié) et que bien entendu la question des matières ne se pose plus.

9-5-42

## ANNEXE

S.N.C.F. - VB - Nord	
Service Régional	
- 3 JUIN 1942	
Map	Pièce
N° 4119	29

Céléphoni. La touche des 2 répétitions  
 à la Lohr Lohr et le bag pour mettre  
 tout à l'air en fait c'est un  
 jeu par un à l'épave de standard  
 et on décide la date d'expédition et  
 la date de mise en service - prise

Ici à sept : Costand alloué  
 dans un bloc de standard  
 francs dans le local actuel, qui  
 toujours été effectués - est usé

S.N.C.F. - VB - Nord	
Service Régional	
- 3 JUIN 1942	
Rép. <i>D</i>	Fièce
N° 4118	29

V.BN. d1.

Monsieur le Directeur,

A la suite de la Conférence qui s'est tenue à l'E.B.D. de Lille le 12 courant au sujet de la séparation des standards allemands et français de la gare de Lille et dont je vous prie de trouver ci-joint un compte rendu, Monsieur le O.R.R. Berg a exprimé le désir de voir les installations téléphoniques françaises reportées dans leur stade définitif d'aménagement à l'intérieur des locaux protégés aménagés dans l'aile droite du B.V. et qui étaient destinés à recevoir suivant nos accords antérieurs le Standard mixte franco-allemand. Il a demandé à M. BERNES de présenter à ce sujet à l'Administration française la proposition suivante à laquelle il paraît attacher grand prix:

1°- reporter le Standard français et les dépêchistes dans le local de l'abri primitivement affecté aux seuls dépêchistes français (local de 7,80 x 3,50), ce local protégé contre les éclats et l'effondrement n'est toutefois pas à l'abri du coup direct;

2°- en cas de destruction du Standard français placé dans le local ci-dessus, permettre la reprise immédiate du Service téléphonique S.N.C.F. en prévoyant dès maintenant, et à l'occasion de l'aménagement du Standard allemand, le report de 80 à 85 % des relations françaises sur une position disponible de ce dernier meuble.

Cette proposition aurait l'avantage d'assurer au personnel et installations françaises une protection contre les attaques aériennes, protection dont ils ne bénéficient pas actuellement. C'est l'avis de M. LATOUCHE.

Dans le cas où la S.N.C.F. serait intéressée dans les dépenses à engager ces dernières ne seraient pas sensiblement plus élevées que celles résultant de la mise en place définitive à laquelle nous serons amenés lorsque les allemands auront évacué le local actuel du Standard mixte. Cette dépense risque d'être en grande partie à la charge des allemands si des derniers prennent en considération les vues exprimées à ce sujet dans la lettre du Colonel PAQUIN en date du 9 Mai à M. le Sous-Secrétaire d'Etat aux Communications.

*nb*

Annexe

4933

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES  
CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PARIS, LE 16 Mai 1942  
S.N.C.F. - VB - Nord  
42, RUE DE CHATEAUDUN  
TÉLÉPHONE : TRINITÉ 29-94

SERVICE CENTRAL  
DES INSTALLATIONS FIXES

S<sup>o</sup> Lille  
Sub<sup>o</sup> Divers

Monsieur GUILLAUME  
Chef du Service de la  
Voie et des Bâtiments  
de la Région du NORD

*Travaux effectués  
pour les besoins  
de l'Autarite  
Allemande*

20 MAI 1942  
Rég L1  
N° 4115 30

Suite aux indications qui vous ont été  
données par M. PORCHEZ samedi dernier, je vous  
adresse ci-joint une copie de la lettre de  
M. le Colonel PAQUIN au Ministre des Communi-  
cations au sujet du standard téléphonique de  
LILLE.

18 MAI 1942  
M. Dunant

*[Signature]*

L'Ingénieur en Chef,  
Chef de la Division Centrale des Etudes

*[Signature]*

M. V. ep 15 2019  
M. Duffrenoy

*tu fais connaître  
des points précis  
de cette lettre de M. Dunant au commandant*

18/5/42  
*[Signature]*

*M. Duffrenoy  
21/5*

**CLASSER**

*voir suite note à M. le Directeur  
et note à M. Latorche  
du 1/7/42*

*en retour au document*

7 MAI 1943

# ANNEXE

Services de l'Armistice

Délégation Française pour  
les Communications.

PARIS le 9 Mai 1942

N° 1368 T.X.

Standard téléphonique de  
la gare de Lille.

Le Colonel d'Infanterie breveté  
Chef de la Délégation Française  
pour les Communications.

S.N.C.F. - V.B. - Paris	
PAQUIN	
PARIS	
92/11/1942	
REP	11
N°	LILLE 20

A Monsieur le Secrétaire d'Etat  
aux Communications  
(Direction Générale des Transports  
Service des Etudes Générales).

Le Général Délégué du Chef Allemand des Transports,  
répondant à la démarche que j'avais faite auprès de lui le  
21 Mars 1942, me fait connaître ce qui suit :  
(lettre n°2265-42 du 7 Mai 1942).

" D'un nouvel examen approfondi des conditions téléphoniques  
" de la gare de LILLE, il résulte que l'ordre de la W.V.D. de  
" BRUXELLES (lettre 40 TS 2 sta U du 11.3.1942) doit être maintenu".  
" En conséquence je vous demande de bien vouloir engager  
" la S.N.C.F. à effectuer avant le 20 Mai la séparation demandée  
" relative au central téléphonique.  
" Cette décision est conditionnée par des intérêts  
" militaires".

Etant donné qu'il nous est pratiquement impossible de  
discuter les raisons militaires invoquées, j'ai informé télépho-  
niquement la S.N.C.F. de cette décision.

J'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien lui confirmer  
qu'il y a lieu de passer à l'exécution.

D'autre part, en lui accusant réception de sa communication  
je fais connaître au Général Délégué du Chef allemand des Transports  
que la S.N.C.F. va s'efforcer d'exécuter les travaux demandés dans  
le délai, très court, qui lui est imparti.

Je lui précise en outre qu'en raison de l'intérêt exclusive-  
ment militaire de ces travaux, les dépenses correspondantes seront  
entièrement à sa charge, ainsi que la fourniture des matières  
premières éventuellement nécessaires.

signé PAQUIN

Services de l'Armistice

Délégation Française pour  
les Communications.

.PARIS le 9 Mai 1942

N° 1368 T.X.

Standard téléphonique de  
la gare de Lille.

Le Colonel d'Infanterie breveté PAQUIN  
Chef de la Délégation Française à PARIS  
pour les Communications.

A Monsieur le Secrétaire d'Etat  
aux Communications  
(Direction Générale des Transports  
Service des Etudes Générales).

Le Général Délégué du Chef Allemand des Transports,  
répondant à la démarche que j'avais faite auprès de lui le  
21 Mars 1942, me fait connaître ce qui suit :  
(lettre n°2265-42 du 7 Mai 1942).

" D'un nouvel examen approfondi des conditions téléphoniques  
" de la gare de LILLE, il résulte que l'ordre de la W.V.D. de  
" BRUXELLES (lettre 40 TS 2 sta U du 11.3.1942) doit être maintenu".

" En conséquence je vous demande de bien vouloir engager  
" la S.N.C.F. à effectuer avant le 20 Mai la séparation demandée  
" relative au central téléphonique.

" Cette décision est conditionnée par des intérêts  
" militaires".

Etant donné qu'il nous est pratiquement impossible de  
discuter les raisons militaires invoquées, j'ai informé télépho-  
niquement la S.N.C.F. de cette décision.

J'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien lui confirmer  
qu'il y a lieu de passer à l'exécution.

D'autre part, en lui accusant réception de sa communication  
je fais connaître au Général Délégué du Chef allemand des Transports  
que la S.N.C.F. va s'efforcer d'exécuter les travaux demandés dans  
le délai, très court, qui lui est imparti.

Je lui précise en outre qu'en raison de l'intérêt exclusive-  
ment militaire de ces travaux, les dépenses correspondantes seront  
entièrement à sa charge, ainsi que la fourniture des matières  
premières éventuellement nécessaires.

signé PAQUIN

LILLE, le 23 Mai 1942. 4003

LILLE B.N.

Lille

S<sup>m</sup>

Subd<sup>m</sup> Divers

10

Travaux exécutés pour les besoins de l'Autoute allemande

NORD - TRAVAUX Service

Monsieur HARDY Inspecteur S.E.S.

Délégué auprès de l'E.B.N. 1942

LILLE		Pièces
Rep <sup>m</sup> L. S.		31
N° 4115		

Je vous informe que la mise en service du standard A.O.T.P. à 100 directions au Central téléphonique de la gare de LILLE a été effectuée le 20/5/42.

Les relations Françaises qui aboutissaient au standard BELL aboutissent maintenant au standard A.O.T.P.

Quelques relations téléphoniques existent encore sur le standard A.O.T.P. à 50 directions, celui-ci sera reporté, dans quelques jours, dans le local où se trouve le standard à 100 directions.

Lorsque les travaux seront terminés, je vous adresserai la situation des relations téléphoniques aboutissant aux deux standards.

Copie à Monsieur le Chef de la Division de l'Entretien à PARTS.

VOIE-PATIMENTS  
26 MAI 1942  
ARRIAT

NORD

L'Ingénieur Principal de la Voie,

*[Signature]*

Tu. Jigier

Tu. Pfefferkorn 19

CI ASSER

*[Handwritten notes]*  
Lille en 1942  
pour au classement  
après avoir fini  
not  
1942

u 3/6/42

Paris, le 27 mai 1942

N° D - TRAVAUX  
vica Central

SM

D 3180/6/88

SECRETARIAT D'ETAT  
AUX COMMUNICATIONS

LE SECRETAIRE D'ETAT AUX COMMUNICATIONS

à Monsieur le Président du Conseil d'Administration  
de la S.N.C.F.

Direction Générale  
des Transports

Cabinet du Secrétaire  
d'Etat

Service  
d'Etudes Générales

Sa 1101

"2 Juin 1942"  
"Où en est-on ?  
La réponse me  
sera soumise"  
(s) FOURNIER

*Lille*  
*Travaux exécutés par le*  
*Service de l'Autos. Allemande*

Par lettre du 9 mai 1942 (1368 T.A.), le Colonel  
PAQUIN vient de m'informer du résultat de son inter-  
vention auprès du Général Délégué du Chef allemand  
des Transports, relativement aux travaux ordonnés  
par la W.V.D. de BRUXELLES sur le standard télépho-  
nique de la gare de LILLE.

A la démarche du Colonel PAQUIN le Général KOHL  
oppose un refus catégorique dans les termes suivants  
(lettre n° 2265-43 du 7 mai 1942) :

"D'un nouvel examen approfondi des conditions  
"téléphoniques de la gare de LILLE, il résulte que  
"l'ordre de la W.V.D. de BRUXELLES (lettre 40 Ts  
"2 Sta U du 11/3/42) doit être maintenu.

"En conséquence, je vous demande de bien vouloir  
"engager la S.N.C.F. à effectuer avant le 20 mai 1942  
"la séparation demandée, relative au central télépho-  
"nique.

"Cette décision est conditionnée par des intérêts militaires."

Le Colonel PAQUIN m'a fait connaître qu'il vous avait avisé télépho-  
niquement de cette réponse.

Etant donné qu'il nous est pratiquement impossible de discuter les  
raisons militaires invoquées, j'estime que nous sommes forcés de nous  
incliner.

Je vous confirme donc la communication téléphonique du Colonel PAQUIN  
relative à l'exécution des travaux demandés.

Je vous précise toutefois, de la façon la plus formelle, que, ces  
travaux répondant uniquement à des besoins militaires :

- 1°) les dépenses correspondantes devront être entièrement à la charge  
des autorités d'occupation ;
- 2°) les matières premières dont l'emploi serait nécessaire devront être

.....

AVISE : SERVICE CENTRAL DES INSTALLATIONS FIXES - Projet de réponse à la  
signature de M. le Président du Conseil d'Administration.

COPIE à MM. FILIPPI - VAGOGNE - LEGUILLE - ADAM (Dossier) - DUGAS - M. le Chef  
de la Délégation "Communications". Services M. T. A.

également fournies par les Allemands. En tout état de cause, les fournitures que la S.N.C.F. pourrait être amenée à consentir devront être compensées par la remise des bons-matières correspondantes.

Je vous prie de me tenir au courant des difficultés que pourrait éventuellement rencontrer l'exécution de ces instructions.

Signé : GIBRAT.

**CLASSER**

Décalque à M. PEFFERKORN  
Copie à M.M. HARDY (EBD Lille)  
DELEHAYE

*... Annexe*

*Minute pour la Direction Régionale  
Copie supplémentaire pour le Bureau V.D.*

28 MAI 1942

**Minute**  
S<sup>n</sup> Lille  
Subj: Divers

S.N.C.F. - VB - Nord	
Service Régional	
3 JUN 1942	
Rép. <i>LI</i>	Pièces
N° <i>4118</i>	<i>32</i>

*Travaux exécutés  
pour les besoins de  
l'Autante  
allemande*

Monsieur LATOUCHE,

Ingénieur Principal représentant la S.N.C.F.  
auprès de l'E.B.D. Lille

DRN 514/14  
VB/N 21

J'ai été tenu au courant de l'échange de vues qui a eu lieu le 12 courant à l'E.B.D. de Lille au sujet du central téléphonique S.N.C.F. et notamment du voeu exprimé par M. BERG de voir notre central installé dans un local contigu à celui que le central allemand doit occuper, en juillet prochain, dans l'aile droite du B.V.

- 1 -

Je suis, en principe, disposé à donner satisfaction à M. BERG et à passer à l'exécution. Mais, ainsi que cela résulte de la correspondance (dont copie ci-jointe) échangée entre M. le Colonel PAQUIN et M. le Général délégué du chef allemand des transports, il m'a été prescrit de faire supporter entièrement aux autorités d'occupation les dépenses résultant des travaux faits pour la séparation des standards. Je ne puis donc engager de dépenses, quelles qu'elles soient, au sujet de notre central téléphonique.

Je vous prie de vous rapprocher de M. BERG et de lui exposer ce point de vue.

*Le Directeur*

Signé : CAMBOURNAG

*[Handwritten signature]*

Services de l'Armistice

ANNEXE

Paris, le 9 mai 1942

Délégation française pour les  
Communications

N° 1368 T.X.

Standard téléphonique  
de la gare de Lille.

Le Colonel d'infanterie breveté Paquin,  
Chef de la délégation française à Paris pour  
les Communications

S.N.C.F. - VB - Nord	
3 JUN 1942	
N° 4118 32	

à Monsieur le Secrétaire d'Etat aux  
Communications (Direction Générale des Transports  
Service des Etudes Générales).

Le Général Délégué du Chef allemand des Transports répondant à la démarche que j'avais faite auprès de lui le 21 mars 1942, me fait connaître ce qui suit : (lettre n° 2265 - 42 du 7 mai 1942).

" D'un nouvel examen approfondi des conditions téléphoniques de la gare de Lille, il résulte que l'ordre de la W.V.D. de Bruxelles (lettre 40 TS 2 Sta U du 11/3/42) doit être maintenu."

"En conséquence, je vous demande de bien vouloir engager la SNCF à effectuer avant le 20 Mai 1942 la séparation demandée, relative au central téléphonique."

"Cette décision est conditionnée par des intérêts militaires."

+ +

Etant donné qu'il nous est pratiquement impossible de discuter les raisons militaires invoquées, j'ai informé téléphoniquement la SNCF de cette décision.

J'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien lui confirmer qu'il y a lieu de passer à l'exécution.

+ +

D'autre part, en lui accusant réception de sa communication, je fais connaître au Général Délégué du Chef allemand des Transports que la SNCF va s'efforcer d'exécuter les travaux demandés dans le délai, très court, qui lui est imparti.

Je lui précise, en outre, qu'en raison de l'intérêt exclusivement militaire de ces travaux, les dépenses correspondantes seront entièrement à sa charge, ainsi que la fourniture des matières premières éventuellement nécessaires.

signé: PAQUIN.

16 MAR 2 JUIN 42

E.V. Fiche 282

4003

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES  
CHEMINS DE FER FRANÇAIS  
RÉGION DU NORD  
EXPLOITATION

SERVICES ACTIFS  
Liaison Permanente  
ARRONDISSEMENT  
avec l'E.B.D. Lille  
Bureau de l'Ingénieur de l'Exploitation

1er Juin 1942

RÉGION NORD

SECRETARIAT DE LA DIVISION

2 JUIN 1942

315

NORD TRAVAUX  
94.33.01

4 JULIEN 1942

Rép. L. S. Pièces  
N° 4.115 33

*Lille*  
*Paris*  
*Antoine, allemand*  
*M. Guillaume*  
*qui règle à quatorze*  
*standards pour les*  
*qu'on veut transférer à notre*  
*standard allemand*  
*pour un service qui sera*  
*transféré à notre standard*  
*allemand*  
*pour un service qui sera*  
*transféré à notre standard*  
*allemand*  
*pour un service qui sera*  
*transféré à notre standard*  
*allemand*

*Lille*  
*pour un service qui sera*  
*transféré à notre standard*  
*allemand*  
*pour un service qui sera*  
*transféré à notre standard*  
*allemand*  
*pour un service qui sera*  
*transféré à notre standard*  
*allemand*

T. No 1274

Conformément aux indications de votre lettre DRN 3154/14 VB/N de, j'ai vu ce jour M. BERG et je lui ai exposé votre point de vue sur le transfert éventuel de notre standard de LILLE dans un local contigu à celui du futur standard allemand.

- 3 JUIN 1942

*M. Demay*

*M. Vigot*

*M. Lefferhorn*

3  
6

M. BERG comprend parfaitement ce point de vue - Il m'a précisé toutefois qu'il restait toujours désireux que notre standard soit, dans l'avenir, installé à proximité du standard allemand puisque la solution du standard mixte devait être écartée pour des raisons d'ordre militaire.

En toute hypothèse, M. BERG a proposé à la W.V.D. BRUXELLES de prévoir sur le nouveau standard allemand une réserve destinée à remplacer le standard français en cas de nécessité (destruction à la suite de bombardement par exemple). Il estime en effet essentiel qu'en aucun cas nous ne puissions être privés des relations téléphoniques indispensables à la commande de l'exploitation dont nous avons la charge.

Sur la remarque que je lui ai alors faite que ceci confirmait ~~que~~ que le transfert éventuel de notre standard constituait bien une opération d'intérêt allemand dont, par conséquent, nous ne pouvions être obligés de supporter les frais, M. BERG s'est déclaré d'accord.

Il a donc pris note que lors de l'installation du nouveau standard allemand (qui sera d'ailleurs plus tardive que la date envisagée), nous comptons réinstaller notre standard à son ancien emplacement - Si, à ce moment, il estime qu'il y a intérêt à ce que nous venions à proximité du nouveau local, ce transfert devra être effectué aux frais de l'E.B.D.

L'Ingénieur Principal

voir points les notes. à  
M. le Directeur ou note  
à M. Lefferhorn du 17.42  
Monsieur CAMBOURNAC  
Directeur de l'Exploitation  
à PARIS

*Pris note et transmis à Monsieur Lefferhorn*  
*que l'affaire concerne.*  
6 juin 1942.

*à paraître en*  
*de M. Marché*

Chat de la Division des Etudes de la Voie

*Puroumb*

*9/6*

45-376 S.C.I.P. Paris - Mod. E 925 B 2-41 20/E 45019

S<sup>m</sup> Lille  
 Subd<sup>m</sup> Divers  
 Travaux exécutés  
 pour les besoins  
 de l'Autorité  
 Allemande

NORD - TRAVAUX	
Service Central	
18 JUIN 1942	
Rép <sup>m</sup> L. S.	Pièces
N° 4115	34

S.N.C.F.

Service Central des  
 Installations Fixes

Vz 034 250 - 7  
 11

Central manuel de LILLE

Paris, le 12 JUIN 1942

M. Guillaume  
 Courant la fouchy - 14/16

Monsieur Cambour  
 Directeur de l'Exploitation  
 de la Région du NORD

NORD	
SECRETARIAT DE LA REGION	
5 JUIN 1942	
Dossier	Pièces
N° 3154 / 14	32

Par note Vz 034250 - 7 du 13 mai 1942, je vous ai fait par-  
 venir une copie de la 9<sup>e</sup> lettre 1368 TX concernant l'affaire rap-  
 pelée ci-contre et adressée par M. le Général Paquin à M. 1<sup>er</sup> Secré-  
 taire d'Etat aux Communications.

Je vous adresse ci-joint copie de la lettre SA 1101 que M.  
 le Secrétaire d'Etat aux Communications a fait parvenir, à ce sujet,  
 à M. le Président du Conseil d'Administration de la S.N.C.F.

Des démarches ont été effectuées auprès de l'E.B.D. Lille en  
 vue de la prise en charge, par les Autorités d'occupation, des dé-  
 penses concernant l'installation éventuelle du standard téléphonique  
 de la S.N.C.F. dans un local contigu à celui que le futur standard  
 allemand doit occuper. Il convient maintenant d'intervenir auprès  
 de l'E.B.D. de Lille, pour que les Autorités d'occupation acceptent  
 également de prendre en charge les dépenses engagées par votre Ré-  
 gion pour la séparation, effectuée le 20 Mai, des standards alle-  
 mand et français dans leur situation actuelle et pour que ces Auto-  
 rités remettent à la S.N.C.F. les bons-matières correspondants.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire effectuer cette  
 démarche dès que possible et de me tenir au courant de son résultat.  
 Je vous serais obligé, en outre, de me faire parvenir très rapide-  
 ment le relevé des dépenses engagées pour l'exécution de ces tra-  
 vaux, ainsi que l'indication du poids des matières premières corres-  
 pondant au matériel utilisé. Ces renseignements me permettront de  
 demander à la W.V.D. le remboursement de ces dépenses et la resti-  
 tution des matières correspondantes.

LE DIRECTEUR

*Cambour*

15 JUIN 1942  
 M. Durand

M. V. J. J.  
 M. J. J. J. J.  
 18/6  
 16  
 0

M. J. J. J.  
 19/6  
 M. J. J. J.  
 M. J. J. J.

M. J. J. J. en chef  
 Ci-joint projet de  
 rapport

RECEVEU

Copie de M<sup>r</sup> Hardy Directeur SFS F.B.D. W.R.

M<sup>r</sup> Denis

24 JUIN 1942

Lille  
Bureau des Travaux  
Autonome allemande

Minute pour la Direction Régionale  
S. 10 S. 111 rue de la V.B.  
Gedderhorn

NOUVEAU TRAVAIL	
0 JULIN 1942	
L. S.	M. 0000
No 4 115	35

Monsieur le Directeur de l'Exploitation

Monsieur le Directeur du Sec. Cent. des Travaux  
Super

VB No 33/4003

Objet: Séparation des  
centres téléphoniques  
français et allemands.

13/6

*(Signature)*

Suite à votre lettre ~~12/05/42~~ du  
12 juin 1942 concernant la séparation des centres  
téléphoniques français et allemands de Lille  
~~Je vous fais savoir que je charge M<sup>r</sup> Jatonche~~  
~~de faire la démarche demandée auprès de~~  
~~l'F.B.D. de Lille pour la prise en charge des dépenses~~  
~~et la fourniture des bons matériels correspondants~~  
~~aux travaux effectués.~~

- annexe  
1 lettre

Les dépenses <sup>à engager</sup> pour la réalisation de ces  
travaux, ~~sont de 27 000 pour le~~  
~~matériel et de 4 200 pour la~~  
~~main d'œuvre soit au total 31.200<sup>+</sup>~~

Les matériels premiers utilisés sont repris  
~~de la liste ci-jointe.~~ 60.000  
S'élevent à ~~84.000<sup>+</sup>~~

dont 55.000<sup>+</sup> par le matériel et  
5.000<sup>+</sup> par la main d'œuvre

Les matériels premiers <sup>comportant à cette réalisation</sup>  
sont repris à la liste ci-jointe

24 JUIN 1942

no 24.6

*(Signature)*

1 JULI 1942  
Signé: CAMBOURNAG

CLASSER

ANNEXE

BL.

Paris, le - 1 JUIL 1942

S.N.C.F. - VB - Nord	
Service Régional	
- 3 JUIL 1942	
Rep: <i>LS</i>	Pièces
N°: <i>4118</i>	<i>38</i>

VH Vz 034250-7  
11

Le Directeur,

à Monsieur le Directeur du Service  
Central des Installations Fixes.

LILLE

Séparation des  
centraux télépho-  
niques français  
et allemands.

Suite à votre lettre du 12 Juin 1942  
concernant la séparation des centraux  
téléphoniques français et allemand de  
Lille.

DRN. 3154/14

Je charge M. LAROUCHE de faire la  
démarche demandée auprès de l'E.B.D. Lille  
pour la prise en charge des dépenses et  
la fourniture des bons matières corres-  
pondant aux travaux effectués.

Les dépenses à engager pour la  
réalisation de ces travaux s'élèvent  
à ..... ~~21.400~~ Frs,  
dont :

55.000

- ~~200~~ Frs pour le matériel et
- ~~200~~ Frs pour la main-d'oeuvre.

Les matières premières correspondant  
à cette réalisation sont reprises à la  
liste ci-jointe.

Signé: CAMBOURNAC

ANNEXE

BL.

LILLE

Déplacement de standards  
Séparation des standards français et  
allemands

S.N.C.F. - VB - Nord	
S. Régional	
- 3. VIII. 1942	
REP <i>LD</i>	7100
N° <i>1115</i>	<i>38</i>

Matières premières nécessaires

Total

Aciers ordinaires .....	84 <sup>Kg</sup>
Aciers spéciaux .....	130 <sup>Kg</sup>
Fonte .....	6 <sup>Kg</sup>
Laiton .....	148 <sup>Kg</sup>
Cu .....	67, 500
Bronze .....	2, 200
Mallechort .....	31, 500
Bronze d'Al. ....	2, 500
Alliage d'Al. ....	5, 100
Al .....	1, 000
Pb .....	300 <sup>Kg</sup>
Zn .....	54 <sup>Kg</sup>
Ag .....	94 <sup>Kg</sup>
Au .....	10 <sup>Kg</sup> 25

3... Années

Copie de Mr Hainy Directeur S.F.S. auprès de l'E.B.D. L.R.

Mr Bernis

Mérite pour la Direction Régionale  
Exempl. n° 10 pour le service V.B.  
D'attribution à M. Pefferkory

M. le Directeur de l'Exploitation

fait TRAVAUX
250 JUL 1942
N° 4115
Pièces 36

Minute  
Lettre  
Duis  
travaux effectués pour les  
besoins de l'Autorité  
allemande

V.B. N° 33/4003

M. Jabouche

1 JUL 1942

Ingenieur pal. chef de la délégation  
technique auprès de l'E.B.D. de L.R.

L.R.

Séparation des  
cables téléphoniques  
français et allemands

23/6  
Le 22 mai 1942

Je vous adresse ci-joint copie d'une dépêche  
de M. le secrétaire d'Etat aux Communications  
à M. le président du Conseil d'Administration  
de la S.N.C.F. concernant la réparation  
des câbles téléphoniques français et allemands  
de L.R.

Nous n'avons aucun compte de la dépense  
que vous avez faite auprès de l'E.B.D. de L.R.  
pour l'installation définitive du central  
français sous régime allemand.

Il conviendrait d'intervenir maintenant  
pour que les autorités d'occupation acceptent  
également de prendre en charge les  
dépenses engagées pour la réparation  
effectuée de ce mois et pour qu'elles  
ces autorités remettent à la S.N.C.F. les

Bon matras comparant 60.000.-  
Les dépenses s'élèvent à 37.000.-  
comprenant 55.000  
et 4300.- pour le matériel  
et 5000.- de main d'œuvre

Vous trouverez ci-joint une liste  
des matériels qui ont été utilisés  
Préciser si une partie est commune de remettre la

CASSER

cette nouvelle  
demande.

25.6

1 JUL 1942  
Signé: CAMBOURNAC

24 JUN 1942

Paris, le

ANNEXE

1 JUL 1942	
S.N.C.F. - VB - Nord	
Service Postal	
- 3 JUL 1942	
Rép. <i>D</i>	Pièces
N° <i>4118</i>	<i>36</i>

Le Directeur,

LILLE

Séparation des  
centraux télépho-  
niques français  
et allemands.

à Monsieur LATOUCHE,  
Ingénieur Principal, Chef de la  
Délégation Technique auprès de  
l'E.B.D. de LILLE.

Je vous adresse, ci-joint, copie d'une  
dépêche du 27 mai 1942 de M. le Secrétaire  
d'Etat aux Communications à la S.N.C.F.  
concernant la séparation des centraux  
téléphoniques français et allemands de  
Lille.

Vous m'avez rendu compte de la  
démarche que vous avez faite auprès de  
l'E.B.D. Lille pour l'installation défini-  
tive du central français dans l'abri  
allemand.

Il convient d'intervenir maintenant  
pour que les autorités d'occupation  
acceptent également de prendre en charge  
les dépenses engagées pour la séparation  
effectuée le 20 mai et pour qu'elles  
remettent à la S.N.C.F. les bons matières  
correspondants.

Les dépenses s'élèvent à ~~51 400~~ Frs  
composant :

55.000

~~27 200~~ Frs pour le matériel et

~~4 200~~ Frs de main-d'œuvre.

5000

.....

JRN 31/4/4

Vous trouverez ci-joint une liste  
des matières qui ont été utilisées.

Prière de me tenir au courant des  
résultats de cette nouvelle démarche.

Signé : CAMBOURNAC

ANNEXE

1210

LILLE

S.N.C.F. - VB-Nord  
Services Régionaux

- 3 JUIL 1942

Déplacement de standards  
Séparation des standards français  
allemands

017 *ST* 1700  
N° *4115* 36

Matières premières nécessaires

Total

Aciers ordinaires .....	84 Kg
Aciers spéciaux .....	130 Kg
Fonte .....	6 Kg
Laiton .....	148 Kg
Cu .....	67, 500
Bronze .....	2, 200
Maillechort .....	31, 500
Bronze d'Al. ....	2, 500
Alliage d'Al. ....	5, 100
Al. ....	1, 000
Pb. ....	300 Kg
Zn. ....	54 Kg
Ag. ....	94 <sup>5</sup> / <sub>100</sub>
An. ....	108 <sup>25</sup> / <sub>100</sub>

Liste

Déplacement des standards - Séparation des standards Français et Allemands.

Matières premières nécessaires -

ANNEXE

S.N.C.F. - VB - Nord	
Service Matériel	
- 3 JUIN 1942	
Rég. <i>L</i>	Fiche
N° <i>4118</i>	<i>36</i>

Total.

Aciers ordinaires -	84 K <sup>0</sup>
Aciers spéciaux -	130 K <sup>0</sup>
Fonte	6 K <sup>0</sup>
Laiton	148 K <sup>0</sup>
Cu.	67,500
Bronce	2,200
Maillechort	31,500
Bronce d'Al.	2,500
Alliage d'Al.	5,100
Al.	1,000
Pb.	300 K <sup>0</sup>
Zn	54 K <sup>0</sup>
Ag.	94 gr 5
Au	10 gr 25

24 JUIN 1942

M

MAR - 7 JUL 42

*Lille*  
*Divers*

S.N.C.F. Le/Bm  
RÉGION NORD E 678

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

7 JUL 1942  
Demande

RÉGION DU NORD

7 JUL 1942

EXPLOITATION  
Dossier N° 3154 / 14

Pièce N° 35

*m.v. g's*  
*m. mule*  
*m. Pfefferkorn*

LIAISON PERMANENTE  
ARRONDISSEMENT

AUPRES DE 1<sup>re</sup> E.B.D. LILLE R. - VB - Nord

T N° 1609 LILLE, le 6 JUILLET 1942.

10 JUNI 1942

Monsieur le Directeur,

Prop. *LS*  
N° *4118* 37

*H. Guillaume*

Votre lettre D R N 3154/14 du 1<sup>er</sup> Courant, concernant la séparation des centraux téléphoniques français et allemands en gare de LILLE.

J'ai vu M. BERG Samedi 4 Ct. et lui ai remis un enote demandant à 1<sup>re</sup> E.B.D. LILLE de prendre à sa charge la dépense de 60.000 Frs qu'avait entraînée cette séparation et de nous adresser les bons-matières correspondants.

M. BERG m'a donné un accord de principe, que je lui ai demandé de nous confirmer par écrit.

D'autre part, il m'a fait savoir que 1<sup>re</sup> E.B.D. n'insistait plus pour que la S.N.C.F. transporte son standard dans le local situé à proximité du nouveau standard allemand. La question de règlement qui avait fait l'objet de ma lettre du 1<sup>er</sup> Juin tombe de ce fait.

L'Ingénieur Principal,

Monsieur CAMBOURNAC  
Directeur de l'Exploitation  
à PARIS.

*Reçu*

*CRISER*

à retourner au  
- ch - sur note  
et avec les I.F  
voir note pièce 4118/40

PARIS. IMP. LEBEVRE. - 1 - 20 E 508

Le/Em

**ANNEXE**

S.N.C.F. - VB - Nord  
Services, Recueil

LIAISON PERMANENTE  
AVEC L'E.B.D. LILLE 10 JUIL 1942

Rep	Files
N° 4119	37

T.1609

LILLE, le 6 JUILLET 1942.

- COPIE à Monsieur le Chef de la  
Division de la Voie à PARIS
- COPIE à Monsieur le Chef d'Arrondissement  
de la Voie à LILLE
- COPIE à Monsieur l'Inspecteur S.E.S.  
à LILLE.

Le Représentant de la S.N.C.F.  
auprès de l'E.B.D. LILLE,

7 JUIL 1942

M. Simon

M. Vigoreux

M. V. Perron

*[Signature]*

*[Signature]*

*M. B. B. M. P. M.*

*2003*

VBN/va4

Lille, le 10 Juillet 1942

S.N.C.F. - VB - Nord  
Service Régional

15 JUIL 1942

Exp. L  
N° 4118 38

Lille  
S<sup>n</sup>  
Subs<sup>n</sup>  
Divers

Travaux exécutés pour  
les besoins de l'autorité  
Allemande

(L. Anneres)

LILLE.

Reconstruction des locaux pour le Sce  
Signalisation et Téléphone allemands.  
Monsieur GUILLAUME  
Chef du Service de la Voie et des Bâtiments  
(Mr Merck) à PARIS.

Comme suite à votre communication téléphonique du 23 Juin  
écoulé et à votre note VBN/vg du 24, je vous informe que  
l'exécution des travaux visés en marge entrainera une  
dépense de 75.000frs suivant détail ci-après:

<u>TRAVAUX</u> - Local en sapin assemblé, corroyé en 18m/m quadrillage en 0,09 X 0,065 pour pose de panneaux pleins sur côté et plafond: 150 m2 X 350,00 . . . . . =	52.500frs
-Vitrerie pour plafond et cloison: 25 m2 X 80,00 . . . . . =	2.000frs
-Porte double à 2 vantaux : I X I.300frs =	I/300frs
<u>FOURNITURES</u> - Tables de 1,50 X 0,60: I2 X 400frs =	4.800frs
- Sièges . . . . . 60 X 150frs =	9/000frs
- Tables de 1,20 X 0,80..... I X 650frs =	650frs
- Tableau mural de 2,40 X 1,80-I X 750frs =	750frs
- Patères en fer vernis noir- 65 X 10,00 =	650frs
- Armoire de 1,50 X 2,00 X 0,50- IXI500frs =	I.500frs
	<hr/>
	73.150frs
A valoir.....	<u>I.850frs</u>
	<u>75.000frs</u>

- 2 -  
13 JUIL 1942  
Mr Demans  
18/7  
Mr. Leclercq  
16/7  
Mr Merck

copie de

Vous trouverez ci-jointe la note 42 TI Hg I3 du 6-4-1942  
de la W.V.D de Bruxelles et 4I T 4 du 13-6-1942 de l'E.B.D  
de Lille.

Pour ce qui concerne les dessins, ceux-ci vous ont été  
adressés le 26 Juin écoulé.

Lettre à M. Porchez  
le 28.7.42

L'Ingénieur ppal de la Voie

*[Signature]*

VBNV4

X

Lille le 26 juin 1942

Gare de Lille

Projet d'établissement  
d'un corps de garde pour  
les services "Signalisation  
& Télégraphes" etc.

ANNEXE

NORD 30 RAYON
Serv. 1
- 1 AOUT 1942
Rép. L. S.
N: 41/15

Monsieur Aberck,

Suite à votre communication télépho-  
nique du 25 courant, veuillez trouver ci-  
joint les <sup>exp. des</sup> 3 plans demandés

Ingénieur Principal de la Voie

M. Weidisch, de qui vous devez  
vous rapprocher pour les détails  
de l'exécution ultérieurs qui prend  
2 feuille; je vous prie donc de  
vouloir s'occuper de la  
dépense à faire qu'après  
cette date

à décaquer

VBN/oy

Lille  
Corps de garde  
pour services signal  
& télégraphes

Urgent

Monsieur Delchaye,

Pourriez-vous me donner  
l'eston de la dépense pour curri à la 6<sup>me</sup>  
Favre - Jorade type allé des lites des 6/4/42  
de la W.V.D. et 13.6.42 del'ESD demandé le 24/6 - 9

4/7

Lille, le 20

NORD - TRAVAUX	
Service 1042	
1 AOUT 1942	
Rép. L. S. n°	Pièces
N° 4118	38

LILLE.

ANNEXE

Reconstruction des locaux pour le Séc. Signalisation et Tel. Allemand.

Monsieur de la Division de l'Entretien (Mr Merck)

Je vous transmets ci-joint copie:

1°- d'une lettre 42 TI Hg I3 du 6-4-1942 de la W.V.D. de Bruxelles.

2°- d'une note 4I T4 du I3 courant de l'E.B.D. de Lille

par lesquelles les autorités allemandes nous demandent de procéder à l'installation complète d'un grand local pour corps de garde et salle d'instruction destiné à remplacer celui qui existait dans les ateliers du service allemand de la signalisation et du Télégraphe, lesquels étaient aménagés dans les anciens locaux du Petit Matériel incendiés le 2I-I-42.

*Scopis dessin*

Le nouveau local serait aménagé dans la halle des messageries située à l'entrée de la cour C.V. de la gare de Lille, suivant les dessins annexés à la note de l'E.B.D., et, selon les instructions susvisées de la W.V.D. et de l'E.B.D., les dépenses seraient à la charge de la S.N.C.F.

Or, ainsi que je vous l'écrivais le 10-2-dernier, le bâtiment détruit n'était plus d'aucune utilité pour la S.N.C.F. en raison de la dispersion du service qui l'occupait auparavant.

nous n'aurions aucun intérêt à le reconstruire étant donné le projet de construction d'une gare de passage, après la guerre.

S N C F	VOIE-BÂTIMENTS	M O R R E
	SECRETARIAT	
	1. Merck	

1. Merck *MM*

S<sup>n</sup> *Lille*  
 Subd<sup>n</sup> *Divers*

*Travaux exécutés pour les besoins de l'Autonome allemande*

NORD - TRAVAUX Service Central 4003	
25 JUIL 1942	
Rép <sup>n</sup> L. S.	Pièces
N° 4115	40

IMER 22 JUIL 42  
 S.N.C.F.

YB

Service central des  
 INSTALLATIONS FIXES

S. N. 2 4 JUIL 1942	
RÉGION NORD	
Monsieur le Directeur de l'exploitation de la REGION NORD	
Dossier	Pièce N°
3154/14	36

Séparation des  
 centraux téléphoniques français et allemand de Lille

Vz 034 250-7  
 73

Par lettre Vz 034 250-7/II du 12 Juin 1942, je vous ai demandé de bien vouloir faire effectuer une démarche auprès de l'E.B.D. de Lille, pour que les autorités d'occupation

acceptent de prendre en charge les dépenses engagées par votre région pour la séparation, effectuée le 20 Mai, des standards français et allemand de Lille, dans leur situation actuelle, et pour que ces autorités remettent à la S.N.C.F. les bons matières correspondants.

Par lettre DR.N 3154/I4 du 1er Juillet 1942 vous m'avez indiqué le montant des dépenses engagées, par votre Région, pour la réalisation de ces travaux, ainsi que le poids des matières premières correspondant au matériel utilisé et vous m'avez fait connaître que vous chargiez M. LATOUCHE de faire la démarche demandée auprès de l'E.B.D de Lille.

Je vous serais obligé de me communiquer, le plus tôt possible, les résultats de cette démarche.

Pour le Directeur du Service,  
 Le Directeur, Adjoint

*M. Guillaume*  
 23 JUIL 1942  
*M. Demaux*  
*M. Herch*  
*M. Vigier*  
*M. Pfefferkorn*

**PASSER**

*Le Directeur*  
*Le Directeur Adjoint*  
*Le Directeur des Travaux*  
*Le Directeur des Installations*

Copie en double  
ment

Paris le 28 JUIL 1942

NORD - TRAVAUX	
Service Central	
- 1 AOUT 1942	
Rep <sup>m</sup> L. S.	Pièces
N° 4418	41

+ 1 par les I.F.

le 21/7/42

VBN/ry

Lille

**Minute**

S<sup>on</sup> Lille

Subd<sup>m</sup> Divers

aménagement d'un  
Corps de garde et  
salle d'instruction  
dans la halle des  
messageries

Travaux exigés pour  
les besoins des  
Allemands

Autorité

- 2 lettres au liste
- 1 illustration
- 2 dessins
- 1 sommaire

Le chef de bureau de la voie  
à M. le Directeur de l'Ét. de I. F.  
(9 Annexe) *Blanc*

note 41 T 4 du 13 juin, faisant suite à une  
note 42 T 1 Hg 13 du 6 avril 1942 de la W.V.D. de  
Lille dont ci-joint copie (textes français + ch. d.),  
l'EBD de Lille nous demande de  
procéder à l'installation complète <sup>en gare de Lille</sup> d'un grand  
local pour corps de garde et salle d'instruction,  
destiné à remplacer celui qui existait dans les  
bâtiments ~~de la gare~~ de la Signal<sup>m</sup> et du  
télégraphe ~~de la Wehrmacht~~ lesquels étaient aménagés dans les  
anciens locaux du Petit Material, <sup>occupés le</sup>  
21 janvier dernier - Je vous ai sans le 23 juin  
renvoyé à la suite de cet incident et cette affaire  
a fait l'objet de votre réponse V.V. 41.300-1 du  
14 mars suivant.

Le nouveau local <sup>est établi</sup> dans  
la halle des messageries située à l'entrée de  
la Cour G.V. suivant les <sup>dispositions de</sup> deux dessins ci-joints  
jointe à la <sup>note</sup> sus-visée de l'EBD. Les  
aménagement intérieurs à réaliser sont repris  
à la liste ci-jointe. ~~Les instructions~~

de la W.V.D. <sup>précise que</sup> les dépenses <sup>seraient</sup> à la charge  
de la SNCF. <sup>Le local</sup> ~~entraînerait~~ une dépense de 75.000 + frais  
général non compris.

L'installation de ce local entraînerait une  
dépense de 75.000, frais généraux non compris

23 JUIL 1942

*Handwritten signature/initials*

En se référant aux  
 imputations  
 de la N.V.D Burjells  
 42TR Ht g sur 11 Jhr  
 1941, l'E.B.D de  
 Lille fait connaître  
 que les frais de  
 reconstructions de  
 ateliers de la signalisation  
 et du Télégraphe et  
 de Wilmarscht seront  
 couverts par les services  
 de Reconstructions de  
 l'Armée allemande et  
 que les dépenses occasionnées  
 pour la réinstallation  
 des unités seront à la charge  
 de la D.W.C.F.

~~lettre du 28 février, le bâtiment détruit  
 n'a été réédifié, d'aucune utilité pour le S.C.C.  
 en raison de la disposition de terrain qui l'occupait  
 auparavant; de plus le S.C.C. n'avait aucun  
 intérêt à la reconstruction et donné le projet  
 de construction de passer après la~~

Vous m'avez fait connaître par votre  
 lettre précitée du 14 mars que le bâtiment détruit  
 en demeure de la reconstruction, ce ne pourrait  
 être qu'en titre "prestations".  
 J'estime cependant que pour ce qui est du local  
 commandé pour corps de garde et salle d'instruction, les  
 aménagements réalisés et considérés comme  
 concernant le logt et le cantonnement et  
 comme tels et imputés au compte 3/-13.  
 "paiement à imputer pour le compte des  
 réquisitions allemandes" conformément à une  
 récente décision du Secrétariat d'Etat aux Finances  
 (sous le cat des réquisitions all<sup>es</sup>) -

Je vous prie de vouloir bien soumettre  
 cette affaire à l'appréciation de la  
 Direction de Service Technique des Transports  
 et de faire connaître la décision prise par elle  
 par le C. de l'E.B.D. et de faire parvenir  
 l'E.B.D. au plus tôt.  
 Je joins copie de ce dossier.

[Signature]  
 [Signature]

Tapes sur  
imprimé s'es d'imatin

de le 27/11/42

Lille  
ANNEXE

MAGASIN	
AOUT 1942	
REP <sup>m</sup> L. S.	PIECES
4175	41

aménagement d'un corps de  
et d'une salle d'instruction dans la halle  
de Messagerie

23 JUIL 1942

Designation	Quantité	Prix unitaire	Prix total
<u>I - Travaux</u>			
- Local en sapin assemblé, corroyé, en 18 <sup>me</sup> mm, quadrillage à 0.09 x 0.06/ pour par de par-heure pleins sur côté et plafonds	150 m <sup>2</sup>	3/0 <sup>+</sup>	52.500 <sup>+</sup>
- Vitrerie pour plafond et cloison	27 m <sup>2</sup>	80	2000 <sup>+</sup>
- Porte double à 2 vantaux	1	1300	1300 <sup>+</sup>
<u>II - Fournitures</u>			
- Table de 1.50 x 0.60	12	400	4.800
Sièges	60	1/0	9000
Tables de 1.20 x 0.80	1	6/0	6/0
Tableau mural de 2.40 x 1.80	1	7/0	7/0
Pâtée en fer & vernis noir	6/	10	6/0
Armoire de 1 <sup>re</sup> fo x 2.00 x 0.50	1	1/00	1/00
			73.150 <sup>+</sup>
à valoir			18/0 <sup>+</sup>
Total			75.000 <sup>+</sup>



rue des Rulliers

des

emin

Tourelle de 10°

Maison de chef de dépôt

Maison de surveillance

Société Française des Pans Aérothermiques

Maison de chef de matériel

Fabrique de Ventilateurs

de M. Farcot

Objets indispensables à la réinstallation  
des Ateliers de la Sig. Tel. W. de LILLE

NORD - TRAVAUX	
Service	
- 1 AOUT 1942	
Rép <sup>m</sup> L. S.	Pièces
N° 4115	41

I) Corps de garde :

- 12 tables ..... I,50 X 0,60 M.  
60 sièges  
I table..... I,20 X 0,80 M.  
I armoire..... I,50 X 0,50 M.  
I tableau mural .... 2,40 X 1,80 M.  
65 patères  
2 lavabos..... 0,70 X 0,40 M.  
I glace..... I,40 X 0,60

2) Bureau de l'entrepôt :

- I armoire( 4 compartiments) I,80 X 0,50 M.  
I armoire(pour imprimés, papier etc)  
I lavabo (pour bureau) 0,70 X 0,45 M.  
I lavabo ( entrepôt) 0,70 X 0,45 M.  
I machine à écrire avec table

(annexe à la lettre  
de Mr Meyer)

signé: Windish)

Erforderliche Einrichtungsgegenstände für den Neubau der  
Signal à Telegrafwerkstatt Lille.

NORD - TRAVAUX Service	
- 1 AOÛT 1942	
Rep <sup>m</sup> L. S.	FIGUS
N° 4115	41.

ANNEXE

I.) Aufenthaltsraum :

12 Stck	Tische	1.50 x 0.60 mtr
60 "	Sessel	
1 "	Tisch	1.20 x 0.80 mtr
1 "	Schrank	1.50 x 0.50 "
1 "	Wandtafel	2.40 x 1.80 "
65 "	Kleiderrechen	
2 "	Waschbecken	0.70 x 0.40 mtr
1 "	Spiegel	1,40 x 0,60 "

2.) Lagerbüro :

1 Stck	Kleiderschrank	( 4 teilig)	1.80 x 0.50 mtr
1 "	Schrank für Drucksachen usw.		
1 "	Waschbecken	( für Büro)	0,70 x 0,45 mtr
1 "	Waschbecken	( f. Lager)	0,70 x 0,45 "
1 "	Schreibmaschine mit Tisch		

Wind....  
4.5.42

Lille, le 13-6-42

W.V.D. Bruxelles  
42 T I Hg

(I) Remarque; En raison des instructions de la W.V.D Bruxelles 42 T I Hg I3 du 6-4-42, les dépenses occasionnées par la réfection de la Sign. Tél W de Lille ainsi que l'installation d'un corps de garde ont été rejetées. Les frais de reconstruction de la Sig Tel W. devront être couverts par les services de reconstruction de l'Armée. Les dépenses occasionnées par la réfection du corps de garde seront à charge de la S.N.C.F (Inst. W.V.D. Bruxelles 42 Tv Ht 9 du II Septembre 1941).

NORD	
Serv	
13 JUILLET 1942	
Rep L.S. 86	Pièces
N° 4115	41

ANNEXE

E.B.D - LILLE - 41 T 4

(2) A la S.N.C.F  
Aux bons soins de son représentant  
auprès de l'E.B.D de Lille-Monsieur Delchaye

OBJET: Installation d'un corps de garde destiné à la Sig. Tel. W. dans la halle marchandises de la gare de Lille

L'incendie des Ateliers de la Sig. Tel. W. situés à proximité de l'embarcadere de la gare de Lille a complètement détruit les locaux qu'ils comprenaient. La mise à disposition d'un grand local est indispensable et urgente; étant donné que cette pièce servirait de corps de garde et de salle d'instruction.

Nous vous demandons de procéder à l'installation complète du local et d'en hâter l'exécution en accord avec l'EUA de DOUAI et la Sig Tel. W. en vous basant sur le plan ci-joint. Les travaux devront être entrepris de telle manière pour que l'installation soit terminée le 20-7-42.

Nous vous demandons de nous confirmer l'entreprise des travaux jusqu'au 25-6-42.

L'installation se fera à vos dépens (Inst. W.V.D. Bruxelles 42 Tv Hg 9 du II Septembre 1941 S. B.).

(3) A l'E.U.A de DOUAI

La présente transmise à la S.N.C.F pour en prendre connaissance. Les travaux seront à surveiller et à exécuter le plus rapidement possible.

signé; Comandi (pour M Meyer)

(4) T 4 A

41  
7

39-40 La présente transmise à la Sig. Tel. W.

W. V. D. Bruxelles  
Sect. Ch de fer

Bruxelles, le 6 Avril 1942

442 T I Hg I 3

Original à l'E.B.D-Lille

OBJET- Réfection des Ateliers du Télégraphe et Signalisation de Lille

Relatif: à Lettre E.B.D.Lille 39/40 Ts I du 5-3-42  
Annexe: I schéma

Nous ne formulons aucune objection, en ce qui concerne la construction d'après plan du 25-2-42. La construction devra être exécutée d'urgence.

Toutefois, avant d'entreprendre les travaux, il est indispensable de régler la question des dépenses. Nous faisons remarquer:

Outre les garanties de logement qui incombent à l'Etat français, ce dernier est également tenu à:

- a) la mise à disposition d'Ateliers, autres locaux, places parcs etc..
- b) la fourniture de pièces jugées indispensables par les Services de l'Armée, telles que: Mobilier, linge, vaisselle et autres accessoires.

Une réglementation spéciale applicable en France, traite les différentes questions relatives aux constructions.

a) En ce qui concerne la construction, reconstruction ou agrandissement des services allemands en prendront les dépenses à charge.

b) Les dépenses faites pour l'entretien de bâtiments servant de refuge ainsi que les frais de construction provenant du remplacement de bâtiments détruits ou endommagés pendant les hostilités, seront à charge du pays occupé.

Dans cette catégorie sont repris les frais de reconstructions de bâtiment abritant les Ateliers (il ne s'agit pas d'une construction nouvelle, mais d'une construction de remplacement) ainsi que ceux occasionnés par le remplacement d'outils. Dans ce cas toutes les dépenses seraient couvertes par la Ville ou par l'Etat? Toutes les questions relatives au logement sont examinées par les Sces compétents de l'Armée. Les relations directes entre ces Services et la Ville sont interdits.

L'E.B.D. est priée de se rapprocher des Sces de l'Armée afin de régler la prise à charge des dépenses. Nous vous demandons de nous communiquer le résultat de votre démarche.

L'instruction W.V.D. Bruxelles Br 48 Tb 3 Stih 8 du 20-10-41 concernant l'obtention des bons matières nécessaires à la fourniture de 7,5 m3 de bois, engage l'E.B.D à se rapprocher de la Feldkommandantur compétente.

La demande de bons matières (fer) excédant 300 Kgs devra être adressée comme l'indique le § 9 de la réglementation spéciale n° II5 du 30-6-1941 du Commandant Militaire en Belgique et le Nord de la France, aux Services compétents de construction de l'Armée.

signé; Dr Leinweber

Abschrift.

Wehrmacht-Verkehrs-Direktion

Brüssel, den 6. April 1942

Brüssel

Abteilung Eisenbahn

42 T I Hg I3

NORD - TRAVAUX	
Service	
- 1 AOUT 1942	
Rép <sup>m</sup> L. S.	Pièces
N° 4115	41

ANNEXE

Urschr.

an die EBD Lille

Betr: Neubau der Signal- und Telegraphenwerkstätte in Lille.

Bezug: Schreiben der EBD Lille 39/40 Ts I vom 5.3.42

Anlage: I Plan

Gegen die Bausausführung nach dem anl. Plan vom 25.2.42 bestehen keine Bedenken. Der Bau ist so schnell wie möglich durchzuführen. Vor Baubeginn muss jedoch die Kostenfrage sichergestellt sein. Hierzu wird bemerkt:

Zu den vom franz. Staat zu gewährenden Quartierleistungen gehören u.a. folgende Leistungen:

- Bereitstellung von Werkstätten, sonstigen Räumen, Pfützen, Lagerräumen.
- Gestellung der von den deutschen militärischen Dienststellen für notwendig erachteten Einrichtungsgegenstände wie Mobiliar, Hauswäsche, Stroh, Geschirr und Geräte.

Für Baumaßnahmen gilt in Frankreich folgende Sonderregelung:

- Die für Neu-, Um- und Erweiterungsbauten entstehenden Kosten sind von der Deutschen Unterkunftsverwaltung zu bestreiten,
- die Kosten für Baumaßnahmen, die zur Erhaltung der verh. Unterkünfte unter Dach und Fach erforderlich sind und die Kosten für Baumaßnahmen zur Beseitigung von Kriegsschäden fallen dem bes. Lande zur Last.

Hierzu gehören die Kosten sowohl für die Wiedererrichtung des Werkstattgebäudes - es handelt sich dabei um keinen Neubau, sondern um einen Ersatzbau - als auch die Gerätekosten unter die Quartierleistungspflicht. Kostenträger ist in dem Falle die Gemeinde oder der Staat. Bearbeitet werden alle Quartierleistungsfragen bei den Heeresunterkunftsverwaltungen. Der unmittelbare Verkehr mit den Gemeinden ist untersagt.

Die EBD wird ersucht, sich wegen Tragung der Kosten mit der Heeresunterkunftsverwaltung in Lille in Verbindung zu setzen.

Über das Ergebnis ist nach hier zu berichten.

Wegen Erteilung eines Kontingentscheine für 7,5 cbm Holz ist nach Verfg. WVD-Brüssel Br 48 Tb 3 Stih 8 vom 24.10.41 ein Antrag von der EBD bei der zuständigen Feldkommandantur zu stellen. Für die Beantragung von Eisenscheinen über 300 kg ist Antrag gem. den Besonderen Anordnungen für die Versorgung Nr II5 des Militärbefehlshabers in Belgien und Nordfrankreich, Quartiermeister vom 30.6.41 § 7 bei der zuständigen Heeresbaudienststelle (Heeresunterkunftsverwaltung) einzureichen.

gez Dr LEINWEBER

Beglaubigt:  
(L.S.) gez. Wiesener  
t.Rb.I

Lille, den 13.6.42.

An

die S N C F

zu Hd. des Vertreters bei der EBD Lille

Herrn Delehaye

L i l l e

rue de Tenremonde 16.

ANNEXE

NORD - TERVAUX Service	
- 1 AOUT 1942	
Rep <sup>m</sup> L.-S.	Pièces
N° 4115	41

Betr.: Herrichten eines Aufenthaltsraumes für die Signal- und Telegrafenerwerkstatt im Güterschuppen des Bahnhofs Lille.

Infolge des Brandes der Signal- und Telegrafenerwerkstatt, die sich in einem Gebäude an der Ladestrasse des Bahnhofs Lille befand, sind die Räume vollständig vernichtet. Es wird dringend ein grösserer Raum benötigt, der sowohl als Unterrichtsraum wie auch als Aufenthaltsraum dienen soll.

Wir ersuchen Sie, die für die Herstellung des Raumes erforderlichen Arbeiten einschl. der Einrichtungsgegenstände im Benehmen mit dem BUA Douai und der Signal- und Telegrafenerwerkstatt nach der beil. Zeichnung umgehend auszuführen. Die Arbeiten müssen so voran getrieben werden, dass sie bis zum 20. Juli 1942 beendet sind.

Bis zum 25.6.42 ist uns über den Beginn der Arbeiten zu berichten.

Die Kosten gehen zu Ihren Lasten (Verfg. WVD Brüssel 42 TV Hg 9 vom 11. Sept. 41, Abschn. B).

CONRADI T RI

Schü.

ANNEXE

Mr. Muth.

Jeun un partu

leunde dan fault

deput le 13 juen n'arom  
nos en aucun rappel de  
l'EMD.

4-79

Monsieur l'ingénieur en chef.

Nous n'arom pas eu de rappel  
jaerger 'a present.

23/7 

NORD — TRAVAUX  
Service Central

- 1 AOUT 1942

Rép<sup>m</sup> L. S.

Pièces

N° 4115

41  
2/2

Décalogue à M<sup>rs</sup> Pappkorn -  
Copie à M<sup>rs</sup> Bernes  
copie supplémentaire pour le ser. VB  
copie supplémentaire pour le ser. VB

~~Vendredi 29 juillet 1942~~

Pt. 15.8.42  
Mlleauville

18 Août 1942

S.N.C.F. - VB - Nord	
Service Régional	
17 JUILL 1942	
REP <i>LS</i>	PREC
N° 4115	42

**53**  
**Sub-Minute**  
Divers

VBNDL/33-2053  
Separation des ~~expériences~~ ~~expériences~~ - à ~~l'Année~~  
téléphoniques ~~pour les~~ ~~pour les~~ le Directeur du service central  
français et ~~de l'Auton~~  
Allemand de ~~de l'Auton~~ Installations fixes -  
dille

7 AOÛT 1942

annexe  
lettre T 1609 du  
6 Juillet - 1 copie

Suite à votre lettre T 03480-7 du 21 Juillet 1942  
concernant l'affaire rappelée en marge, je  
vous adresse ci-joint copie de la lettre  
T 1609 du 6 Juillet qui vous indiquera le  
résultat des recherches faites par M<sup>rs</sup> Latouche  
auprès de l'EBD dille -

Je vous prie de noter que nous n'avons  
pas encore reçu confirmation écrite de  
l'EBD dille pour ce qui concerne les dépenses  
engagées et les sous-matériaux correspondants -

Signé: CAMBOURNAC

*[Handwritten signature]*

ANNEXE

PARIS, le

18 JUILLET 1942	
Service Regional	
25 JUILLET 1942	
Exp. <i>LS</i>	Rec.
N° <i>4115</i>	<i>42</i>

DRN 3154/4

Séparation des  
contrats téléphoniques  
français et allemand  
de LILLE

Le Directeur,

à Monsieur le Directeur du Service  
Central des Installations Fixes,

Suite à votre lettre V<sub>2</sub> 014250-7 du 21  
juillet 1942 concernant l'affaire <sup>13</sup> rappelée en  
marge, je vous adresse ci-joint copie de la  
lettre T 1609 du 6 Juillet qui vous indiquera le  
résultat des démarches faites par M. LATOUCHE,  
auprès de l'E.B.D. Lille.

Je vous prie de noter que nous n'avons pas  
encore reçu confirmation écrite de l'E.B.D.  
Lille pour ce qui concerne les dépenses engagées  
et les bons matières correspondants.

Signé : CAMBOURNAC

ANNEXE

S.N.C.F.

LILLE, le 6 Juillet 1942.

Région du NORD

S.N.C.F. - VB - Nord	
Service Régional	
25 JUILLET 1942	
Monsieur le Directeur, Lille	
N° 4118	42

Exploitation

Liaison permanente  
auprès de l'E.B.D.  
LILLE

Monsieur le Directeur, Lille

Votre lettre D R N 3154/14 du 1<sup>er</sup> courant, concernant la séparation des centraux téléphoniques français et allemands, en gare de LILLE.

J'ai vu M.BERG samedi 4 courant et lui ai remis une note demandant à l'E.B.D. LILLE de prendre à sa charge la dépense de 60 000 Frs qu'avait entraînée cette séparation et de nous adresser les bons-matières correspondants.

M.BERG m'a donné un accord de principe, que je lui ai demandé de nous confirmer par écrit.

D'autre part, il m'a fait savoir que l'E.B.D. n'insistait plus pour que la S.N.C.F. transporte son standard dans le local situé à proximité du nouveau standard allemand. La question de règlement qui avait fait l'objet de ma lettre du 1<sup>er</sup> Juin tombe de ce fait.

L'Ingénieur Principal,  
"LATOUCHE"

Monsieur CAMBOURNAC,

Décalque à M. Pifferoni  
Copie à M. Merck

Annexes

Copie à M. Roussel en le priant d'établir la facture de ces travaux pour la  
autour allemande - avec copie de la lettre CGTS 25 ft l du 4/8/42 -

Copie à M. Barre  
Copie à M. Bernis  
Copie à M. Buisson  
Copie à M. Hardy de laque

Inspection des Travaux de l'E. B. D. Lille

S.N.I.F. VB Nord  
Service Régional  
31 AOUT 1942  
N° 4118  
Pièce 43

Minute  
Travaux des  
seurs des  
de l'Autorité  
allemande

Monsieur Delchay  
Chef du 4<sup>e</sup> arrondissement de Lille  
à Lille,

VBN d/34-4003

Lille.

24 AOUT 1942

Suite à mes précédentes instructions concernant  
l'affaire rappelée en marge, veuillez procéder à la réalisation:

A) des appuis d'arrêt.

- 1° aux abords ~~de la~~ du nouveau standard de Lille suivant les prescriptions de la planche n° 8 du Manuel du Poseur de lignes aériennes -
- 2° aux abords de la rue 1 de Lille, suivant les prescriptions de la planche n° 11 du <sup>même</sup> Manuel du Poseur de lignes aériennes
- 3° aux abords de la bifurcation de ~~la~~ au moyen ~~de~~  
cet appui sur haubans et le ~~impl~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~site~~ ~~voies~~ ~~arrêt~~  
entretiens ~~à~~ ~~une~~ ~~distance~~ ~~de~~ ~~un~~ ~~soin~~.

B) des liaisons aéro-souterraines.

au moyen de têtes de câble type console modèle A et B, et  
de boîtes de subdivision à 8 paires qui seront reliés elles-mêmes,  
au moyen de câble sans papier vernissé, et plomb et armé à 8 paires  
12/10, aux têtes de câble situées dans les coffrets de jonction  
~~situés~~ aux pieds des appuis.

Je vous rappelle que les câbles souterrains d'une longueur  
supérieure à 50<sup>m</sup> doivent être protégés par un dispositif de  
protection (réglette PF) placés dans le coffret de jonction.

La livraison de boîtes de subdivision pouvant faire <sup>un</sup> ~~objet~~ <sup>d'un</sup>  
~~de~~ ~~ces~~ ~~assez~~ ~~longs~~, les liaisons seront réalisées au moyen de câble de  
campagne en situation provisoire.

M. Roussel  
Chien & M. Buisson  
en 2<sup>e</sup> page  
n° descriptif E.B.D.

CHASSER

Matériel. Il sera demandé par B.I. qui devront être groupés et envoyés à la la Subdivision de I.E. pour vérification.

Dépenses.

Vous aurez à fournir à la Subdivision de la Comptabilité le relevé détaillé de la main-d'œuvre en indiquant les nos de feuilles de répartition, ces travaux étant à facturer aux autorités allemandes en application de la lettre 40 T.S 257 H du 4/8/1942 dont copie vous a été adressée par la Délégation Technique auprès de l'E.B.D. Lille.

Les dépenses seront imputées au compte E.P. n: 60422 ouvert à cet effet.

Le Chef de la Division de l'Entretien,

mt  
21.8  
wy

D

M. Roussel  
Prise d'indiquer  
le n° du compte

E.B.D. LILLE  
40 Ts 2 sftl

W

ANNEXE

Lille, le 4 Aout 1942.

S.N.C.F. - VB - Nord	
Service Régional	
- 2 SEPT 1942	
Rép. <i>Y</i>	Pièce
N° <i>4118</i>	<i>43</i>

A la SNCF - Région Nord  
Monsieur Hardy - Lille

Objet : Poteaux pour traversée de câbles en gare de Lille Nord.

En vue d'établir une traversée de câbles impeccable en gare de Lille Nord, nous vous prions d'implanter d'urgence

- a) 2 poteaux en béton de 15 m dans l'alignement de la tranchée en face de la cabine I de Lille et
- b) 1 poteau en bois de 10 m dans l'alignement de la tranchée ( coté chemin de fer ) où se trouve la double armature en face du nouveau standard de la gare de Lille Nord. Du fait de la tension, la mâit en bois devra être fixé par ancrs ( dispositifs de serrage inclus ) et par des entretoises.

Etant donné que les frais seront à la charge de l'Armée nous vous prions de nous faire connaître les frais pour fournitures et main d'oeuvre.

signé Berg

Paris le 17. 8. 42

ANNEXE

S.N.C.F. - VB - Nord  
Service (1942)

- 2 SEPT 1942

Rép. *U* Pièce  
N° 4118 / 43

Monsieur Poffenkamp

note ci-jointe de M. Hardy. J'ai demandé  
à M. Berg de vous faire les points ci-dessus  
qu'il ~~vous~~ indique comme étant à vérifier  
face à la Colonne I de belle.

Il ne peut le faire et admet que l'existence  
à l'ère présente des appareils bois.

M. Broc

Il y a lieu de donner des instructions précises  
à l'arrondissement sur la constitution des  
appareils d'amortissement. Eviter que l'on ne  
fasse rien qui soit.

no. 19-8

M. Dubois, 19/8

M. Dubois  
M. Dubois

Liaison Permanente avec l'E.B.D.

4003

**ANNEXE**

Lille Lille  
7 Août 1942

OPIE à Monsieur PEFFERKORN Chef de la Subdivision Nord  
des S.E. **PARIS** Regional

Monsieur LATOUCHE Représentant SNCF auprès  
de l'E.B.D. Lille 2 SEPT 1942

1<sup>er</sup> Inspecteur S.E.S. *[Signature]* Pièce  
N° 4119 13

*on va avec  
d'avis  
reprentation  
régionale*

Monsieur DELEHAYE Chef de

Hd 2209

1<sup>er</sup> Arrondissement de la Voie

LILLE

Je vous adresse ci-joint la traduction de la lettre 40 Ts 2 Sftl du 4 Août 1942 de l'E.B.D. Lille au sujet de la mise en souterrain des lignes téléphoniques en gare de Lille.

Les Allemands demandent que nous fassions les raccords entre les nouveaux câbles et les lignes aériennes, c'est à dire :

- confection des appuis d'arrêt
- liaisons aéro-souterraines, depuis la tête de câble, établie par les allemands, jusqu'aux lignes aériennes existantes.

Ils insistent pour que ce travail soit effectué d'urgence. Si nous manquons du matériel spécial nécessaire ils proposent de récupérer des poteaux en ciment à CALAIS et de faire des raccords aéro souterrain provisoires en fil de campagne.

La demande de l'E.B.D. ne vise que la gare de Lille mais il faut s'attendre à recevoir une demande analogue pour la gare de FIVES.

1<sup>er</sup> Inspecteur S.E.S.

*M. Brou  
m. Brou  
10/8*

Copie à MM.

MERCK

ROUSSEL

avec copie de la lettre Ts 2 Sftl du 4 août 1942, en le priant d'établir la facture de ces travaux pour les autorités allemandes.

POUSSIN

HARDY, Inspecteur S.E.S., délégué auprès de l'E.B.D. de Lille

Paris, le 31 AOUT 1942

*Amal*

*fait*  
M. ROUSSEL  
Prière d'indiquer S.N.C.F. - VB - Nord  
2ème page le numéro du Service Régional  
compte Elpl

2 SEPT 1942	
Rep <i>2</i>	Pièce
N° <i>4118</i>	<i>43</i>

ANNEXE

M. DELHAYE,

Chef du 4ème Arrondissement de la Voie à LILLE

Minute  
Duplicate

V.B.N. 01 34-4003

LILLE

Mise en souterrain des câbles

Suite à mes précédentes instructions concernant l'affaire rappelée en marge, veuillez procéder à la réalisation:

A) des appuis d'arrêt.

- 1°) aux abords du nouveau standard de Lille suivant les prescriptions de la planche N° 8 du Manuel du Posseur de lignes aériennes -
- 2°) aux abords de la Cabine 1 de Lille, suivant les prescriptions de la planche N° 11 du même manuel

B) des liaisons aéro-souterraines.

Au moyen des têtes de câble type console modèles A et B, et de boîtes de subdivision à 8 paires qui seront reliées elles-mêmes, au moyen de câble sous papier vernissé, s/plomb et armé à 8 paires 12/10, aux têtes de câbles situées dans les coffrets de jonction aux pieds des appuis.

Je vous rappelle que les câbles souterrains d'une longueur supérieure à 50 m doivent être protégés par un dispositif de protection (réglettes *FF*) placé dans le coffret de jonction.

La livraison de boîtes de subdivision peuvent nécessiter un assez long délai, les liaisons seront réalisées au moyen de câble de campagne en situation provisoire.

REMARQUE - Il sera demandé par E.I. qui devront être groupés et envoyés à la subdivision des I.E. pour vérification.

DEPENSES - Vous aurez à fournir à la Subdivision de la Comptabilité le relevé détaillé de la main-d'oeuvre en indiquant les Nos de feuilles de répartition, ces travaux étant à facturer aux Autorités allemandes en application de la lettre 40 T.S. 2 Sftl du 4 août 1942 dont copie vous a été adressée par la Délégation Technique auprès de l'E.B.D. Lille.  
Les dépenses seront imputées au compte E<sub>1</sub>P<sub>1</sub> N° 60422 ouvert à cet effet.

Le Chef de Division de l'Entretien;

DEMAUX

Copie, pour avis,  
pour Monsieur le Chef  
de la Division des Etudes V.B.

E.V. Fiche 1720

PARIS, le 16 Septembre 1942.

Service Régional	
17 SEPT 1942	
REP	PIECE
N° 4118	111

Le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité

*Copies*

V.B./N 90 (B1)

Monsieur le Chef du 4<sup>e</sup> Arr<sup>e</sup> V.B.

LILLE

LILLE

E.P.I. 60432 subd.

*Divers*  
*Travaux exécutés pour les besoins*  
*de l'Autorité Allemande*

Suite à votre note du 7 courant.

Je vous prie de faire prendre note  
que j'ouvre le compte E.P.I. 60432, de la série  
85, pour recevoir les frais de transport et de  
déchargement des déblais provenant de l'ancien  
local du P.M. situé dans la cour des messager-  
ies à Lille, bâtiment incendié, actuellement  
en cours de reconstruction par les soins de  
l'E.B.D. Lille.

*12/9*

*M. Bouin-Aubin*  
*W. La Sletiz*

Le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité

*"Roussel" 22/9*

*Pris note et transmis à M. Castelli*  
*que l'affaire concerne*  
*21 septembre 1942*

Le Chef de la Subdivision  
des Etudes de la Voie

*[Signature]*

*H*  
*22/9*

*M. Delchay TSVR*

E.V. Fiche 170<sup>20</sup>

Copie, pour avis,  
pour Monsieur le Chef  
de la Division des Etudes VB.

PARIS, le 17 Septembre 1942

V.B. Nord	
Service Régional	
19 SEPT 1942	
REP	Pièce
N°	4119

4119

Le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité

*M. Lelle*  
Monsieur le Chef du 4<sup>e</sup> Arr<sup>e</sup> V.B.  
Sub<sup>e</sup> Divers

V.B./N go  
LILLE  
E.P. 60437

*Travaux exécutés pour  
les besoins de l'autorité  
Allemande*

LILLE

Je vous prie de prendre note que  
j'ouvre le compte E.P. 60437, de la Série 85,  
pour recevoir toutes les dépenses nécessitées  
par l'aménagement, dans la halle des messageries  
de la gare de Lille, d'un local à usage de  
corps de garde et de salle d'instruction pour  
les Autorités allemandes.

19/9  
M<sup>r</sup> saint-Aubert  
M<sup>r</sup> Castelin 19/9

Le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité

"Roussel"

24/9

Le dossier  
de l'Etat  
est déjà  
intéressé

21/9  
Pris note et Excellentes à M. Castelin,  
pour avis.

24 Septembre 1942

Le Chef de la Subdivision  
des Etudes de la Voie

Pris note - **CLASSER**  
V.B. N. d. b.

le 9/10/1942

**CLASSER**

S.N.C.F.

SERVICE CENTRAL  
des  
INSTALLATIONS FIXES

S.N.C.F. - VB - Nord	
Service [unclear]	
23 OCT 1942	
Rép: <i>Ch</i>	Pièce: <i>4/4</i>
N°: <i>4.11</i>	<i>4/4</i>

Standard téléphonique  
de la gare de Lille

*Lille*  
*Subd. Service*  
*Exécuté pour les*  
*besoins de l'Antenne*  
*Allemande*

20 OCT. 1942

*How's*

Vz 034 250-7

79

Monsieur le Chef du Service  
de la Voie et des Bâtiments  
de la Région du Nord.

Par transmission Vz 034 250-7/18 du  
18 Septembre 1942 de la lettre du 10  
Septembre de la Délégation française pour  
les Communications, je vous ai demandé de  
me donner très rapidement toutes les  
précisions nécessaires pour me permettre de  
répondre à la question posée par cette  
Délégation au sujet de l'installation du  
premier standard téléphonique de la gare de  
Lille.

En vue de faire parvenir ma réponse,  
sans plus tarder, à la Délégation française  
pour les Communications, je vous prie de  
m'adresser les renseignements demandés à  
très bref délai.

22 OCT 1942

M. Dumant

Pour le Directeur du Service,  
Le Directeur, Adjoint

M. Vignier

M. Hoffmann

23.10

*CLASSER*  
*Dumant*

*Voir suite sur pièce 46*

23 NOV 1942 4 *nd*

**S<sup>no</sup> Lille**  
**Subit<sup>no</sup> Paris**  
 Travaux exécutés pour les  
 besoins de l'autorité allemande

S.N.C.F. - VB - Nord  
 Service Régional  
 26 OCT 1942  
 Rép<sup>o</sup> U.  
 N<sup>o</sup> H. 115 48

... J. Annesse S

Copie à la Reche  
à Castel  
 avec copie des notices de colon

Paris, 24 OCT 1942  
 P. J. J. J.

VB/10  
 2/1/10

Le chef du Service de la voirie de Lille  
 à M. le Directeur du S<sup>o</sup> C<sup>o</sup> des I. F.

Travaux ordonnés  
 par les autorités  
 d'occupation.

J'ai l'honneur de vous adresser  
 ci-joint, en double exemplaire,  
 deux copies de travaux effectués  
 par la Région du Nord sur ordre  
 des autorités d'occupation.

Lille  
 Installation de  
 bureaux  
 rue Alex. Leduc  
 et rue de l'Europe

Je vous suis obligé de  
 vouloir bien soumettre ces copies  
 à l'appréciation de M. le Chef du  
 S<sup>o</sup> technique de la Direction G<sup>o</sup>  
 des transports et me faire les  
 remarques après décision, en vue  
 de leur transmission à l'EBO de  
 Lille.

2 copies  
 en 2 exp.

20 OCTO 1942

GRASSE  
 [Signature]

COPIE À M. MERCK

EL.

COPIE À M. CASTELIN, avec copie des notices  
et estimations.

S.N.C.F. - VB - Nord  
Service Régional

27 OCT 1942

Rep. CA	PIC
N° H.115	48

PARIS, le 27 Octobre 1942

Minute

ANNEXE

*[Signature]*

V.B.N. 22

Travaux ordonnés  
par les Autorités  
d'occupation

LILLE

Le Chef du Service de la Voie  
et des Bâtiments

à Monsieur le Directeur du Service  
Central des Installations Fixes

Installation de bureaux  
rue Alex. Lelou et  
rue de Tenrenonde

J'ai l'honneur de vous adresser ci-  
joint, en double exemplaire, deux dossiers  
de travaux exécutés par la Région du Nord  
sur ordre des Autorités d'occupation.

2 dossiers  
en 2 exempl.

Je vous serais obligé de vouloir bien  
soumettre ces dossiers à l'appréciation de  
M. le Chef du Service Technique de la  
Direction Générale des transports et me les  
retourner, après décision, en vue de leur  
transmission à l'E.B.D. de Lille.

ANNEXE

S.N.C.F. - VB - Nord  
Service Régional

27 OCT 1942

NOTICE

Rép <sup>s</sup> Cl.	Pièce
N° 4.115	48

V.B.N. db

LILLE

Installation des bureaux  
de l'Arrondissement EX.  
dans l'immeuble loué  
22, rue Alexandre Leleu

Par suite de l'occupation des bureaux de l'Arrondissement EX. à Lille par les Autorités allemandes (U.B.A.) en Mai 1940, la Région du Nord a dû installer ces Services dans un immeuble sis 22 rue Alexandre Leleu qu'elle a pris en location à cet effet.

Le plan ci-joint précise les dispositions de cet immeuble.

1 plan

1 estimation

La dépense d'installation des bureaux de l'EX. ainsi que des aménagements qui ont dû être effectués, est évaluée, suivant estimation, également ci-jointe, à 66.460<sup>f</sup>, frais généraux compris.

En plus de cette dépense et du loyer payé pour l'immeuble, lequel s'élève à 4.250<sup>f</sup> par trimestre, la S.N.C.F. a payé, au cours de l'année 1941, les sommes suivantes:

- frais de bail .....	1.991,70
- Consommation d'eau .....	175,50
- Assurance incendie .....	689,00
- Impôts .....	6.667,00
(non compris frais généraux).	

.....

Ces dépenses ne présenteraient aucun intérêt pour la S.N.C.F. si elle pouvait disposer de ses propres locaux pour lesquels il n'a jamais été délivré d'ordre écrit de réquisition.

NOTICE

LILLE

Installation des bureaux  
de l'Administration II.  
dans l'immeuble  
N° 1, rue Alexandre Leclercq

Par suite de l'occupation des bureaux  
de l'Administration II. à Lille par les autorités  
allemandes (U.S.A.) en Mai 1940, le Région de Nord  
a dû installer ses services dans un immeuble sis  
N° 1, rue Alexandre Leclercq qu'elle a pris en location  
à cet effet.

Le plan ci-joint précise les dispositions

à prendre

La dépense d'installation des bureaux de  
l'Administration II. ainsi que des engagements qui ont été  
effectués, ont été évalués, comme suit :

Le plan de cette dépense et de leur paye  
pour l'exercice, joint à l'annexe A. 4.230 par  
la S.N.C.F. à titre de paye, au cours de l'exercice  
1941, les sommes suivantes :

1.331,00	- pour le bail
175,50	- Contribution d'eau
659,00	- Assurances Incendie
8.687,00	- Loyers
	(non compris frais généraux)

ANNEXE

S.N.C.F. - VB - Nord	
Service Régional	
27 OCT 1942	
Rép°	Ch. Pièce
N° 4.115	48

**L I L L E**

-----

Installation des bureaux de l'Arrondissement EX.  
dans l'immeuble loué, 22 rue Alexandre Leleu

-----

Main-d'oeuvre d'ouvriers et fournitures diverses pour installation des services des Arrondissements EX. et F. ....	23.000 <sup>f</sup>
Remise en état de l'installation de chauffage central	990
Amenagement de 3 stalles de W.C. et de 2 urinoirs ...	3.510
Installation de plaques en tôle émaillée .....	2.040
Remaniement et extension de l'éclairage électrique et installation du téléphone .....	25.290
Révision de plomberie et couverture .....	1.490
	----- 56.320 <sup>f</sup>
Frais généraux ...	10.140
	-----
	<b>66.460<sup>f</sup></b>
	-----

27 OCT 1942

Rég<sup>n</sup> C.

Pièce

N° 4.115

48

ANNEXE

V.B.N. db

LILLE

## NOTICE

Installation des bureaux  
de l'Arrondissement V.B.  
dans l'immeuble loué,  
16 rue de Tenremonde

Par suite de l'occupation des bureaux de l'Arrondissement V.B. à Lille par les Autorités allemandes (Services de l'U.B.A.), en Mai 1940, la Région du Nord a dû réinstaller les bureaux V.B. dans un immeuble sis 16 rue de Tenremonde, qu'elle a pris en location à cet effet.

1 plan

1 estimation

Le plan ci-joint précise les dispositions de cet immeuble et les modifications apportées dans sa distribution.

La dépense d'installation des Services V.B. ainsi que les aménagements qui ont dû être effectués, est évaluée, suivant estimation également ci-jointe, à 149.750<sup>f</sup>, frais généraux compris.

A noter que la somme de 54.000<sup>f</sup> figurant à ladite estimation pour l'installation du chauffage central représente, aux termes du bail, les deux premières années du loyer à payer pour l'immeuble. Ce loyer sera dans l'avenir de 23.000<sup>f</sup> par an.

En plus de la dépense de 149.750<sup>f</sup> précitée, la S.N.C.F. a payé, au cours de l'année 1941, les sommes suivantes:

.....

- Consommation d'eau ..... 150<sup>f</sup>
  - Assurance incendie ..... 650
  - Impôts ..... 1.644,60
- (frais généraux non compris).

Ces dépenses ne présenteraient aucun intérêt pour la S.N.C.F. si elle pouvait disposer de ses propres locaux pour lesquels il n'a jamais été délivré d'ordre écrit de réquisition.

ANNEXE

S.N.C.F. - VB - Nord	
Service Régional	
22 OCT 1942	
URÉP° 21	Pic. Riège
N° 4.115	48

L I L L E

-----

Installation des bureaux de l'Arrondissement V.B.  
dans l'immeuble loué, 16 rue de Tenremonde

-----

Mais-d'oeuvre d'ouvriers et fournitures diverses pour installation des services de l'Arrondissement V.B., compris modification de la distribution des locaux .....	98.100 <sup>f</sup>
Installation d'un W.C. et de lavabos .....	1.400
Remaniement et extension de l'éclairage électrique et installation du téléphone .....	14.600
Confection de mobilier, fourniture de tapis et de linoléum .....	18.800
Installation du chauffage central .....	54.000
	----- 126.900
Frais généraux .....	22.850
	-----
	149.750 <sup>f</sup>
	-----

VB-N-dt

Titre

Installation des bureaux  
de l'Arrondissement VB  
dans l'immeuble bis,  
16 rue de Berremonde

Minute

27 OCT 1942

Dep. 4.115  
N. 48  
Service de l'Occupation  
VB  
(Service de l'Occupation)

Par suite de l'occupation  
des bureaux de l'arrondissement  
ville par les autorités allemandes en  
Mai 1940, la Région du Nord a dû  
reinstaller les bureaux VB  
dans un

immeuble sis, 16 rue de Berremonde, qu'elle a  
pris en location à cet effet.

Le plan ci-joint précise les dispositions de  
cet immeuble et les modifications apportées dans  
sa distribution.

La dépense d'installation des services, ainsi  
que les aménagements qui ont dû être effectués,  
est évaluée, suivant estimation également  
ci-jointe, à 149.750<sup>+</sup>, frais généraux  
compris.

Il a noter que la somme de 54.000<sup>+</sup> figurant  
à l'estimation ~~pour~~ pour l'installation de  
chauffage central <sup>aux termes du bail</sup> représente les deux premières  
années du loyer à payer pour l'immeuble.

En plus de la dépense de 149.750<sup>+</sup> précitée, la  
SNCF a payé, au cours de l'année 1941, les sommes  
suivantes :

Consommation d'eau	_____	150 <sup>+</sup> 00
assurance incendie	_____	650 <sup>+</sup> 00
Luxes	_____	1.644.60

(frais généraux non compris).

Ces dépenses ne présenteraient aucun intérêt pour la SNCF  
si elle pouvait disposer de ses propres locaux, pour lesquels il n'a  
jamais été schéma d'ordre écrit de répartition.

20 OCT 1942

1 plan  
1 estimation

Le loyer sera sans  
d'avançon de  
33000<sup>+</sup> par an

Ph

OBJET DES DÉPENSES

QUANTITÉS

PRIX

DÉPENSES

DE  
UNITÉ

Minute

*J. P. L.*

Lille

ANNEXE

S.N.C.F. - VB - Nord	
Services Régionaux	Brégnelles
27 OCT 1942	
Rep. Cl.	Pièces
N° 4.115	48

Installation des bureaux de l'Arrondissement VB dans l'immeuble  
loué, 16 rue de Genremonde

Main d'œuvre d'ouvriers et fournitures diverses  
pour installation des services de l'Arrondissement VB,  
compris modification de la distribution des locaux

38.100<sup>l</sup>

Installation d'un WC et de lavabos

1.400<sup>l</sup>

Remanagement et extension de l'éclairage électrique  
et installation du téléphone

11.600<sup>l</sup>

Confection de mobilier, fourniture de tapis et  
de linoléum

18.800<sup>l</sup>

Installation du chauffage central

54.000<sup>l</sup>

126.900<sup>l</sup>

Frais généraux

22.850<sup>l</sup>

149.750<sup>l</sup>

VB. N. - dl

Lille

Minute

Notice

S. A. E. - VB - Nord  
Service Reg. - 1

27 OCT 1942

Installation des bureaux  
de l'arrondissement  
dans l'immeuble locatif,  
22 rue Alexandre Lelou

ANNEXE

Par suite de l'occupation  
des bureaux de l'arrondissement  
à Lille par les  
autorités allemandes (MBA)  
Ten Mai 1940,

Pièce  
4.115 48-

la Région du Nord a été installée  
ses services dans un immeuble  
sis 22 rue Alexandre Lelou, qu'elle a  
pris en location à cet effet.

Le plan ci-joint précise les dispositions de  
cet immeuble.

1 plan  
1 estimation

La dépense d'installation, des bureaux de l'Ex.  
des services, ainsi  
que des aménagements qui ont dû être effectués,  
est évaluée, suivant estimation également  
ci-jointe, à 66.460<sup>fr</sup>, frais généraux compris.

En plus de cette dépense, et du loyer payé  
pour cet immeuble, lequel s'élève à 4.250<sup>fr</sup>  
par trimestre, la SNCF a payé, au cours de  
l'année 1941, les sommes suivantes :

Trais de loyer	_____	1991. <sup>fr</sup>
Consommation d'eau	_____	175. <sup>fr</sup>
assurance incendie	_____	689. <sup>fr</sup>
Turfôts	_____	6.667. <sup>fr</sup>

(non compris frais généraux)

Les dépenses ne présenteraient aucun intérêt  
pour la SNCF si elle pouvait disposer de ses  
propres locaux pour lesquels il n'a jamais été délivré  
l'ordre écrit de réquisition.

20 OCTO 1942

OBJET DES DÉPENSES

QUANTITÉS

PRIX	DÉPENSES	
DE	S.N.C.F. - VB - Nord	
	Service Rég. no. 1	
L'UNITÉ	2	7.000 F 1948 locales
Rég.	11	10
N°	4.115	48

Minute

*fr V G*

ANNEXE

Lille

Installation des bureaux ~~des Arrondissements~~ <sup>de l'arrondissement Ex</sup> sans  
l'immeuble loué, 22 rue Alexandre Lelou.

Main-d'œuvre, ouvriers et fournitures diverses  
pour installation des services des Arrondissements  
bx et r

23.000<sup>f</sup>

Remise en état de l'installation de chauffage central

990<sup>f</sup>

Aménagement de 3 stalls de WC et de 2 urinoirs

3.510<sup>f</sup>

Installation de plaques en tôle émaillée

2.040<sup>f</sup>

Rearrangement et extension de l'éclairage électrique  
et installation du téléphone

25.290<sup>f</sup>

Révisions de plomberie et couverture

1.490<sup>f</sup>

56.380<sup>f</sup>

Frais généraux

10.140<sup>f</sup>

66.460<sup>f</sup>



Paris, le -5 JAN. 1943

SOCIÉTÉ NATIONALE  
des CHEMINS de FER FRANÇAIS  
Région NORD  
Service de la Voie  
et des Bâtiments

V.B.N. n° 33/4003

Lille

Monsieur DELEHAYE,

Salaire du mécanicien  
chargé de l'entretien  
du standard de l'E.B.D.

L.S. 4115-49

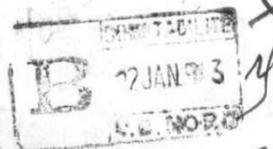
Dossier ci-joint en retour.

Je vous confirme les indications  
contenues dans ma note du 30 Novembre  
1942.

Vous pouvez donner satisfaction à la demande  
de la Société "Téléphones et Signaux" de Lille.

Vous m'aviserez du nécessaire fait par  
l'intermédiaire de M. ROUSSEL.

Le Chef de la Division de l'Entretien,



*André*  
Lille, le 9/1/43  
Monsieur Roussel,

Je propose le paiement de la  
rétroactivité (à compter du 16/7/42) - à  
mon bordereau n° 4 de ce jour.

Le Chef d'Arrondissement V. B.  
*[Signature]*

En retour à Monsieur le Chef  
de la Division de l'Entretien

et l'informant que le règlement mentionné  
ci dessus a été effectué par mandat n° 12057/2B

Le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité  
*Roussel*

Pièces en retour au classement  
-3 FEV 1943

TRANSITS à Monsieur le Chef de la  
Division de l'Entretien  
PARIS  
Lille, le 27 Octobre 1942.  
L'ingénieur P. de la Voie

Lille, le 14/1/42

Monsieur Leclercq,

C'est par erreur que la Société  
"Téléphones et Signaux" a rappelé  
la loi du 15/7/42 dans sa lettre du  
18 7me dernier.

Il s'agit en réalité d'un arrêté  
Préfectoral du 1er juillet 1942 (pris  
en application du décret du 1/6/40,  
relatif au régime des salaires) -  
lequel prévoit une augmentation  
de salaire de 20%, applicable  
aux ouvriers métallurgistes, à  
partir du 16 juillet.

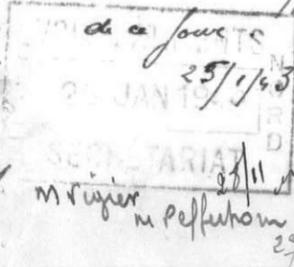
Dans sa lettre du 11 courant ci-  
jointe, la Société nous dit que  
sa réclamation est présentée par  
assimilation aux ouvriers de  
cette catégorie.

Je vous prie de bien vouloir me  
faire savoir si nous pouvons lui  
donner satisfaction.

Le Chef d'Arrondissement V. B.  
*[Signature]*

*Am. P. de la Voie*  
18/12

VBN ge  
Bg  
Lille  
Standard de l'E.B.D.  
Salarié de maintenance  
Rep. n° L.S.  
4115  
du 49  
6 annexes



Le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité  
*[Signature]*

**"TÉLÉPHONES & SIGNAUX"**

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 100.000 FR.

ENTREPRISE D'INSTALLATIONS  
A FORFAIT ET PAR ABONNEMENTINSTALLATIONS PRIVÉES  
INDUSTRIE - MÉTALLURGIE  
MINES - CHEMINS DE FER - MARINE

R. C. LILLE N° 66.653 B

CHÈQUES POSTAUX :  
LILLE N° 169.18- Chemins de Fer Allemands -  
Rue Jean-Roisin LILLE

-:-:-:-

ANNEXE

LILLE, LE II DECEMBRE 1942

37, RUE HENRI-KOLB.

S.N.C.F. - VD - Nord	
TÉLÉPHONE : 742.35	
5 FEV 1943	
Rep' L.S.	Place
N° 4115	49

Monsieur DELEHAYE

Ingénieur de la Voie

16, rue de Tenremonde

LILLE

Monsieur,

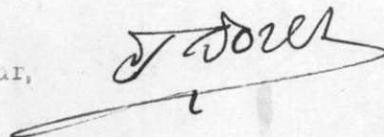
Suite à la visite que vous nous avez rendue, nous avons l'avantage de vous donner les précisions suivantes concernant le nouveau salaire de notre monteur travaillant à l'Administration des Chemins de Fer Allemands - Rue Jean Roisin - LILLE.-

- 1°) Nos salaires sont soumis à la convention collective du travail de la Métallurgie de Lille et ses environs (section des industries téléphoniques) en date du 17.II.36 et qui a été signée par ses représentants.-
- 2°) Diverses dispositions ont été prises par l'arrêté du 1er Juillet 1942 du Préfet de la Région de Lille, pour les salaires dans la Métallurgie du Nord et du Pas-de-Calais avec application à compter du 15 JUILLET 1942.-  
Nous relevons, en ce qui concerne notre monteur, une augmentation de 20 % .-

Nous excusant de l'imprécision de notre lettre du 16.9.42 et espérant que ces explications suffiront,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations les plus distinguées.-

Le Directeur,



DN/GB

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU NORD

EXPLOITATION

Liaison Permanente

~~SUR~~ ARRONDISSEMENT

auprès de l'E.B.D. Lille

E. 678	
S.N.C.F. - 1 <sup>er</sup> Nord	
5 FEV 1943	
Rep: 21	Fid. 2
N° 4115	49

P.11N° ..... Lille, le 7 Octobre 19 42

Monsieur le Chef de l'Arrondissement  
de la Voie

à LILLE

Je vous transmets, ci-joint, avec sa traduction la lettre 40 Ts sftfd du 28.9.42 de l'E.B.D. Lille ainsi que la lettre P.K.285 du 18.9.42 de la firme "Téléphones et signaux " 37 rue Henri Kolb à Lille , relatives à la majoration du salaire, en application de la loi du 15.7.42, du mécanicien assurant l'entretien du central téléphonique automatique de l'E.B.D.

L'Ingénieur Principal,



*Cratouche*

PARIS. IMP. LEFÈVRE, - 5-40 - 20/E 1227

E.B.D. LILLE  
40 Ts 2 Sftfa

w

*copie*

Lille, le 28 Septembre 1942.

S.N.C.F. - VB - Nord	
Service Régional	
Rép°	Ca
N°	4115
	49

A la SNCF - Région Nord  
Monsieur Hardy - Lille

**ANNEXE**

Objet : salaire du mécanicien du central automatique de l'EBD-Lille.  
Annexe : I lettre de la maison " téléphones et signaux ".

Inclus, nous vous adressons une lettre de la Maison " Téléphone et Signaux " de Lille avec prière de donner suite.

signé Dr Segin

Eisenbahn-Betriebsdirektion Lille

Lille, den 28.9.1942

40 Ts 2 Sftfa

*copie*  
**ANNEXE**

S.N.C.F. REGION NORD	
DÉLÉGATION TECHNIQUE	
E.B.D. LILLE	
DATE	30 SEP 1942
N°	

An die

SNCF, Region du Nord, zu Händen des Herrn Hardy,

Lille.

S.N.C.F. - VB - Nord	
Service Régional	
- 5 FEV 1943	
Rép. <i>LI</i>	PL: <i>49</i>
N° <i>4115</i>	

Betr: Entlohnung des Hausbasamechanikers bei der EBD Lille.

Anl : 1 Zuschrift der " Telephones & Signaux ".

Anbei übersenden wir Ihnen eine Zuschrift der Firma "Telephones & Signaux Lille" mit der Bitte, die Lohnregelung durchführen zu lassen.

gez: Dr Segin

Beglaubigt:

*J. L. Del* t ROS

# "TÉLÉPHONES & SIGNAUX"

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 100.000 FR.

ENTREPRISE D'INSTALLATIONS  
A FORFAIT ET PAR ABONNEMENT

INSTALLATIONS PRIVÉES  
INDUSTRIE - MÉTALLURGIE  
MINES - CHEMINS DE FER - MARINE

R. C. LILLE N° 66.633 B

CHÈQUES POSTAUX :  
LILLE N° 169.18

- Services Financiers

LILLE, le 18 SEPTEMBRE 1942

37, RUE HENRI-KOLB.

**ANNEXE**

Sté Nationale des Chemins de Fer Français

88, rue St-Lazare

*4/20*

Eisenbahn Betriebs-Direktion  
LILLE  
Eing. 23 SEP 1942  
Nr. ... Anl. ...

*40*

H. V. D. Paris  
20 SEP. 1942

*28/9*

S.N.C.F. - V.D. Nord  
PARIS  
- 5 (90) FEV 1943  
Rep. Ld. Pièce  
N° 4115 49

Messieurs,

- Administration des Chemins de Fer Allemands  
Rue Jean-Roisin à LILLE.-

En application de la loi du 15.7.42, arrêté préfectoral pour diverses industries, nous vous informons que nous sommes sous le coup de l'application de ce décret.-

En conséquence, nous vous informons que la majoration à appliquer à la tarification de notre monteur est de 20 % avec effet rétroactif à partir du 16.7.42.-

Le montant de la facturation horaire sera désormais de Frs: 18.- x 1,20 = 21 Frs 60.-

Vous nous obligeriez donc, en nous confirmant :

- 1° - Le taux de 21,60
- 2° - La rétroactivité à facturer (à compter du 16.7.42)

Dans l'attente de vous lire,

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations les plus distinguées.-

Le Directeur,

*[Signature]*

S<sup>o</sup> Lille  
S<sup>o</sup> Divers

6. Annexes

Lille, le 19 Novembre 1942

S.N.C.F. - VB - Nord	
Service Régional	
24 NOV 1942	
Rep. L	Pièce
N° 4118	491

Gare de LILLE.

Travaux exécutés pour les besoins de l'Autant Allemande

Modification des entrées et sorties des voyageurs.

Monsieur DEMAUX, Chef de la Division de l'Entretien à PARIS.

Par lettre dont ci-joint copie, Mr HAFREINGUE, Chef du 2ème Arrondissement de l'Exploitation à Lille, m'a demandé de réaliser la modification des entrées (accès aux quais des voyageurs) de la gare de LILLE, par suite de l'occupation de certains locaux par les autorités allemandes.

Précédemment, les autorités d'occupation n'avaient laissé à la disposition de la gare de Lille, qu'un seul passage, côté salle d'attente, pour circuler du hall central à la plateforme, sur les trois que la gare utilisait avant les événements de MAI 1940.

L'un des passages (au centre) avait été transformé en poste de garde et l'autre (côté bagages) était réservé aux entrées et sorties des militaires allemands.

Or, les autorités occupantes ont demandé que le poste de garde soit transféré dans la salle d'attente des 1ère et 2ème classes occupée par la Croix-Rouge allemande, ce dernier service devant s'installer dans la salle d'attente 3ème classe. La circulation des militaires allemands serait alors assurée par le passage utilisé par le public (côté Salle d'attente).

Etant donné que cette modification devait améliorer notre service de gare, en mettant à notre disposition les deux passages qui étaient réservés aux Allemands j'ai donné toutes instructions utiles pour passer à exécution de suite et nous avons profité en même temps, de la circonstance pour améliorer la sortie des voyageurs côté rue de Tournai.

Les différentes transformations réalisées et reprises aux plans ci-annexés, ont entraîné une dépense de 57.000frs suivant détail ci-après :

- Travaux de maçonnerie.....	6.500frs
- d° de menuiserie .....	22.500
- d° de vitrerie .....	750
- d° de peinture .....	400
- Fournitures de quincailleries.....	350
- Main d'oeuvre des O.S. ....	26.500
	<hr/>
	57.000frs

Preis note et Transmis à Monsieur Castelin, que l'affaire concerne n. de l'annexé 2.

Le Chef de la Subdivision des Etudes de la Voie

21 NOV 1942  
SECRETARIAT

M. Tiquet 24/11  
M. Castelnu 23.11  
26  
11  
M. Guerin 24/11  
13

Gare de LILLE

Bâtiment des Voyageurs

Monsieur CASTELIN

Modification des accès réservés aux voyageurs

Chef de la Section des Etudes de Bâtiments à PARIS

Je vous serais obligé de vouloir bien me faire obtenir l'allocation correspondante pour me permettre de comptabiliser les dépenses.

L'Ingénieur Ppal de la Voie

V.B.N. db

Lille

B.V. Modification des accès réservés aux voyageurs

M. Laguerre pour C&O

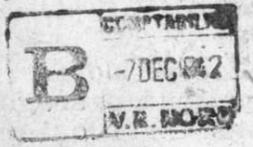
voir Act B voie M. Muller

Transmis à Monsieur Munch en le priant de v.b. me donner vos avis sur l'imputation des dépenses. Une grande partie des modifications en cours de réalisation est consécutive à la demande des A.A (M ci-dessus) Par contre comme l'indique en (N) M. Delchamps, cette demande posée à la S.N.C.F. une annuité des accès.

le 4/12/42 A. Gauthier

Monsieur Castelin

Il est estimé que ces travaux sont liés une conséquence de l'occupation allemande et qu'un dossier est à présenter à la Commission Tarifaire pour faire comprendre ce point de vue



3/12 J. Gauthier

Monsieur Delchamps

V.B.N. db

Lille

B.V.

Modification des entrées et sorties des voyageurs

8/12

M. Roussel Prière d'indiquer le n° du compte E, P,

4/12 J. Gauthier

Pour me permettre de constituer le dossier à soumettre à l'appréciation de la Commission Tarifaire, veuillez m'adresser le plus tôt possible :

- 1) l'estimation détaillée de la dépense de 57000 francs au verso ;
- 2) 2 exemplaires supplémentaires des dessins ci-joints
- 3) une copie (texte en allemand et traduction française) de la demande adressée par les autorités occupantes pour le transfert du poste de garde dans la salle d'attente des 1<sup>re</sup> et 2<sup>es</sup> classes.

Les dépenses seront imputées sur le compte E, P, n° 60512 de la série 75, mais les modifications apportées présentant un intérêt pour le service de la gare, veuillez me faire connaître dans quelle mesure les autorités allemandes pourraient être recherchées pour leur remboursement

le 4/12/42

A. Gauthier Voir réponse séparée du 16/1/43 de M. Delchamps

En vous retournant le dossier L.S. 5855.I ci-joint, veuillez trouver ci-annexée, l'estimation détaillée des dépenses engagées, reprenant celles à prendre en charge par la S.N.C.F. et celles à imputer au compte des autorités allemandes et s'élevant respectivement à :

- 29.132 f pour la S.N.C.F.
- 26.404 f pour les autorités allemandes.

J'annexe également 2 exemplaires supplémentaires des dessins.

Pour ce qui concerne la demande écrite des allemands, il ne m'a pas été possible de l'obtenir auprès de mon Collègue de l'Exploitation qui avait traité l'affaire avec l'officier de la Kommandantur de Gare et qui m'a fait savoir par lettres des 21 & 30 décembre 1942, dont vous trouverez ci-joint copies, que les travaux n'ont pas été demandés par les Allemands mais par la S.N.C.F.

C'est en effet pour pouvoir disposer de deux accès aux quais entre le vestibule et la plateforme au lieu d'un seul, et réaliser la sortie côté rue de

29  
18  
232  
29  
5220

gnier - agents des trains

P

Tournai, que mon Collègue est intervenu auprès des Allemands pour faire transférer leur corps de garde dans les salles d'attente 1ère et 2ème classes, qui étaient occupées par la Croix-Rouge allemande; ce dernier service devant s'installer dans la salle d'attente 3ème classe.

Le Chef d'Arrondissement VB

V. N. S. & Lille (B.V.)

*[Signature]*

Notification des accès réservés aux voyageurs

Transmis à Monsieur Marché comme suite à sa note du

3/12/42 ci-jointe.

Il semble, étant donné (P) ci-avant, que la totalité de la dépense est à prendre en charge par la S.N.C.F. ?

9

Comme il s'agit, en somme, que de déplacement & installation existantes, l'imputation est à faire sur le compte R et le compte E, P, 60512 ouvert le 4/12/42 serait à annuler.

A remarquer que les travaux doivent être maintenant terminés

Le Chef de la Section des Études de Bâtiments

22/1/43 Le 20/1/43

Monsieur Costelin

*[Signature]*

A n'est pas mon avis, la somme est à présenter à la Comm<sup>on</sup> Travaux. A est à prendre en charge par la S.N.C.F. B destiné à l'armée est à considérer comme dépenses de cantonnement et à rembourser par l'Armée.

M. l'Ingénieur en Chef,

si joint lettre à M. Porchy pour appréciation de la Commission Travaux

**CLASSER** le 2/2/43

*[Signature]*  
22/2/43

Gare de LILLE B.V.  
Modification des  
accès réservés aux  
voyageurs

LILLE, le 21/12/1942

M. le Chef de l'Arr<sup>t</sup> V.B.  
à LILLE

ANNEXE

1119 494

Je ne puis vous communiquer aucune note des Services allemands au sujet de ces travaux, qui n'ont pas été demandés par eux mais par nous.

Comme vous le savez, pendant l'année 1940 les Services de la Reichsbahn se sont installés en gare de LILLE sans nous demander aucun accord; quand nous avons repris l'exploitation nous avons trouvé la situation très gênante de n'avoir qu'un seul accès aux quais servant à l'entrée et à la sortie des voyageurs.

Depuis cette époque, jusqu'en mai dernier où nous avons obtenu satisfaction, nous avons manœuvré pour obtenir la sortie rue de Tournai et 2 passages au lieu d'un entre le vestibule et la plateforme.

Les travaux que je vous ai demandés à l'époque et auxquels fait allusion votre lettre du 17/12/42 sont donc à mon avis à imputer à 2 comptes :

- 1<sup>o</sup>) au compte allemand la transformation des salles d'attente qui est la conséquence inévitable de l'occupation;
- 2<sup>o</sup>) au compte SNCF l'aménagement des barrières et guérites de contrôleurs à l'entrée et à la sortie qui sont la conséquence du report à l'entrée et la sortie de la plateforme des contrôles qui se faisaient jadis à la chaîne.

Le Chef du 2<sup>ème</sup> Arrondissement

"HAFFREINGUE"

ANNEXE

COPIE

M. le Chef d'Arrond<sup>t</sup> de la Voie  
à LILLE, *LS*

S.N.C.F. 1943 - 7 <sup>me</sup> Arr <sup>t</sup>	
LILLE	
4115	494

Ainsi que vous le savez, les autorités d'occupation (Kommandantur de gare) n'ont laissé à la disposition de la gare de Lille, qu'un seul passage côté salle d'attente, pour circuler du hall central à la plateforme (accès des quais au public), sur les trois que la gare utilisait autrefois.

L'un de ces passages (au centre) a été transformé en poste de garde et un second (côté bagages), est réservé à la circulation (entrée et sortie) des militaires.

Les autorités occupantes me demandent de réaliser les modifications suivantes :

Le poste de garde à transférer dans la salle d'attente 1ère et 2ème classes, qui est occupée actuellement par la Croix-Rouge allemande, ce dernier service devant s'installer dans la salle d'attente 3ème classe.

La circulation des allemands serait, alors assurée par le passage actuellement réservé au public.

De ce fait, les deux passages qui sont actuellement réservés aux allemands, seront remis à la disposition de la gare.

Comme il résulte de cette modification un grand avantage pour la gare, en ce sens qu'elle

pourra disposer d'un passage supplémentaire pour permettre l'accès aux quais, je vous demanderai de vouloir bien donner les instructions utiles à votre service local, en vue d'effectuer le plus rapidement possible les quelques travaux nécessaires.

A ce sujet, M. MASSE, Chef de gare ppal à Lille donnera à votre service, toutes les indications utiles.

Le Chef du 2ème Arrondissement  
"HAFFREINGUE"

LILLE

LILLE, le 30/12/42

Modifications des  
accès réservés aux  
voyageurs

ANNEXE

M. le Chef du 4<sup>e</sup> Arr<sup>t</sup> VB,  
à Lille,

S.N.C.F. - VB

Service

1115

494

Suite à votre note du 26 ct. relative  
à la modification des accès réservés aux  
voyageurs en gare de Lille.

Je ne puis que vous confirmer ma lettre  
du 21 ct. C'est nous qui étions demandeurs  
dans cette affaire, et il n'y a eu aucune  
demande écrite des Allemands qui ne nous  
ont donné satisfaction qu'à la condition  
qu'on mette à leur disposition la salle  
d'attente; ceci se passait en avril dernier.

En mai l'officier de la Kommandantur  
de Gare a demandé que les travaux soient  
réalisés d'urgence. C'est la raison pour  
laquelle ma lettre du 23 mai fait mention  
de cette demande.

Le Chef du 2<sup>e</sup>ème Arrond<sup>t</sup> EX  
"HAFFREINGUE"

---

OBJET DES DÉPENSES ANNEXE

QUANTITÉS

PRIX

DE

DÉPENSES

L'UNITÉ

Partielles

Locales

S.N.C.F. - P.D. - M. 1947

Gare de Lille

Bâtiment des Voyageurs

Modification des accès réservés aux voyageurs

A Dépenses imputables au compte de la S.N.C.F.

Aménagement des entrées et sorties des voyageurs

Main d'œuvre du O. S.

Fourniture de bois et quincailleries

Fourniture de verre, mastie et peinture

Total pour le compte de la S.N.C.F.

B Dépenses imputables au compte du O. A.

Modification des salles d'attente et aménagement du local de garde et du local de la Croix rouge allemande

Démolition de cloisons en maçonnerie de briques

Maçonnerie de briques neuves de 0.11 d'épaisseur

Cloisons en carreaux de plâtre de 0.08 et enduits

Enduit au mortier de ciment

Fagon d'arêtes arrondies

à reporter

951<sup>h</sup>

pour

11546.-

pour

15833.-

pour

753.-

29132.-

8<sup>m</sup> 82

10.-

88.2

15<sup>m</sup> 20

48.50

737.2

56<sup>m</sup> 14

44.-

2470.2

4<sup>m</sup> 55

20.80

94.6

18<sup>m</sup> 2

2.50

45.-

3435.2 29132.-

OBJET DES DÉPENSES	QUANTITÉS	PRIX DE L'UNITÉ	DÉPENSES	
			Partielles	Blocales
Report			3435.2	29132.-
Magnésie de 88%			3023.-	
Somme à valoir			41.8	
Total forfaitaire de la C <sup>d</sup> n° 869 du 11.7.42			<u>6500.-</u>	
Mains d'œuvre des O. S.	1171.5	pour	13557.-	
Fourniture de verre et mastic		pour	257.-	
de peinture		pour	140.-	
de bois		pour	5614.-	
de quincailleries		pour	336.-	
Total pour le compte des a. a.			<u>26404.-</u>	
				<u>55536.-</u>

Ah die  
SNCF z?Hd. des Vertreters bei der Ebd Lille

Herrn Delehaye

Lille  
rue de Tenrenonde 16

Betr: Aufstellen eines Wagenkastens auf dem Bf Lille.

Für die Deutsche Werbe/stelle der Oberfeldkommandantur soll auf dem Bf.Lille auf der Zufahrstrasse hinter der Nachrichtenzentrale ein Wagenkasten als Büro aufgestellt werden. Der Wagenkasten wird von der SNCF Materiel Roulant zur Verfügung gestellt. Wir ersuchen, den Wagenkasten abzuladen, zu der vorgesehenen Stelle zu transportieren und die erforderlichen Ausbesserungsarbeiten vorzunehmen.

Die Arbeiten sind im Benehmen mit der Bahnmeisterei Lille auszuführen. Der Wagenkasten ist bereits unterwegs.

Die entstandenen Kosten werden auf Quartierleistung durch die Präfektur bezahlt. Die Genehmigung der Ortskommandantur liegt bereits vor. Wir ersuchen, uns die Rechnungen in 3facher Ausfertigung zuzusenden, damit wir sie zur Anweisung weiterreichen können.

gez : CONRADI Tri

Shù. 18/12

Concerne : Pose d'une caisse de voiture à la gare de Lille.

On doit poser derrière la Centrale téléphonique sur la Voie d'entrée à la gare de Lille, une caisse de voiture comme bureau. La caisse de voiture sera mise à disposition par le Matériel Roulant de la SNCF. Nous vous prions de décharger la caisse de voiture, la transporter à la place prévue et entreprendre les travaux nécessaires de restauration.

Les travaux doivent être exécutés en accord avec la Bahnmeisterei Lille (Chefferie de District allemande) La caisse de voiture est déjà en route.

Les frais en résultant seront payés par la Préfecture comme prestation de cantonnement. Il y a déjà l'autorisation de l'Ortskommandantur. Nous vous prions de nous envoyer les factures en triple exemplaire pour que nous puissions les faire suivre pour qu'elles soient mandatées.

Signé : Conradi... Annexe

S.N.C.F. - VB - Nord	
Shù/ 18/12	
2	9 DEC 1942
1118	81

*Lille*  
 V. B. N. a 4 Divers  
 Lille  
 Installations de travaux effectués pour la caisse de voitures de l'auto allemande pour le tenir au courant.  
 Le point original du texte allemand.  
 Lille le 22 Décembre 1942  
 M. Castelli  
 M. Rensel  
 29/12/42  
 M. Rensel

SECRETARIAT  
 B 31 DEC 1942  
 V.B. NORD  
 TSVP

VB/N<sup>o</sup>gc (Bi)

Gare de Lille

Déchargement, transport  
et restauration d'une  
caisse de wagon

Préfecture du Nord

LS. 4115 - 51

Transmis à

I Monsieur Merck.

J'ai avisé M<sup>n</sup> Delehay de l'ouverture  
du compte EP, 7618 -

30/1/43

Le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité

*Reum*

fait extrait

à C.S. 6031

Lille  
Divier

Services Militaires

II Monsieur le Chef de la Division  
des Etudes VB (M<sup>n</sup> Castely)

30/1/43

Le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité

*Reum*

à déjà m au recto  
clamer

3/2/43

CLASSER

Lille, d. 17. 12. 42

An die

SNCF z.Hd. des Vertreters bei der Ebd Lille

Herrn Delehaye

Lille

Rue du Tenremende 16

Betr: Aufstellen eines Wagenkastens auf dem Bf. Lille.

Für die Deutsche Werbestelle der Oberfeldkommandantur soll auf dem Bf. Lille auf der Zufahrtstraße hinter der Nachrichtenzentrale ein Wagenkasten als Büro aufgestellt werden. Der Wagenkasten wird von der SNCF Materiel Rouland zur Verfügung gestellt. Wir ersuchen, den Wagenkasten abzuladen, zu der vorgesehenen Stelle zu transportieren und die erforderlichen Ausbesserungsarbeiten vorzunehmen.

Die Arbeiten sind im Benehmen mit der Bahnmeisterei Lille auszuführen. Der Wagenkasten ist bereits unterwegs.

Die entstandenen Kosten werden auf Quartierleistung durch die Präfektur bezahlt. Die Genehmigung der Ortskommandantur liegt bereits vor. Wir ersuchen, uns die Rechnungen in 3facher Ausfertigung zuzusenden, damit wir sie zur Anweisung weiterreichen können.

*Handwritten signature*

*21/12/42*

ANNEXE

S.N.C.F. - VB - Nord	
Service Regional	
11 FEV 1943	
Rep. Cb.	Filae
R 4.115	51

Decalque de l'effort de l'ami  
V. 13N d' 27/4003  
copie à Roussel.

le - 5 JAN. 1943 942

NORD TRAVAUX Service Central		
5 JANV 1942		
Rep <sup>r</sup>	L. S.	Pièce
N <sup>o</sup>	26	52

Lille  
salarié du mécanicien  
chargé de l'entretien  
du Standard n<sup>o</sup> 4130  
L S 4115 49

fait le 22/11/42  
H. Roussel  
1. Annee  
pour dossier ci-joint

- 6 pièces jointes  
Lille  
S<sup>o</sup> Divers  
Subd<sup>o</sup>

7 vous comprenez les  
indications contenues dans ma  
lettre du 30 novembre 1942.

31 DEC 1942  
pour les besoins de  
l'autorité Allemande  
travaux effectués

Vous trouverez ci-joint  
les renseignements  
demandés à la  
société "Téléphones et Télégrammes"  
de Lille.

Vous m'excusez du mécompte  
fait par l'intermédiaire de  
H. Roussel

Le Chef de la Division de l'Entretien,

29 DEC 1942

30-12  
[Signature]

CLASSE 7

Décalque à M. PEFFERKORN  
Copie à M. ROUSSEL

Paris, le - 5 JAN. 1943

**DUPLICATA**  
**RECEVU**

ANNEKE

ORDRE TRAVAUX	
Central	
- 5 JANV 1943	
Rep. S. J	Pièce
N° 26	52

V.B.N. 61 33/4003

Lille

Monsieur DELMAYE,

Salaires du mécanicien  
chargé de l'entretien  
du standard de l'E.B.D.

L.S. 4115-49

Dossier ci-joint en retour.

Je vous confirme les indications  
contenues dans ma note du 30 Novembre  
1942.

Vous pouvez donner satisfaction à la demande  
de la Société "Téléphones et Signaux" de Lille.

Vous m'aviserez du nécessaire fait par  
l'intermédiaire de M. ROUSSEL.

Le Chef de la Division de l'Entretien,

Signé : LECLERCQ

Chantier de Fives-St Sauveur

Bureaux de la Voûte

Aménagement d'un local pour le Service de Surveillance allemand

E.I.P.I. 60057

*Lille*  
*Divers*  
*pour les besoins de l'autorité allemande*

S.N.C.F. - VB - Nord	
Service (R. 2. 2. 2)	
10 FEB 1943	
11	11
11	11

Monsieur l'Ingénieur en Chef,

Les autorités allemandes nous ont demandé l'aménagement au chantier de Fives-St Sauveur, dans les bureaux de la Voûte, d'un local pour les employés allemands de surveillance.

La réalisation de ces travaux, conformément aux indications du plan joint, a entraîné une dépense de 1.385 f suivant détail ci-après imputée au compte E.I.P.I.60057:

Main-d'oeuvre SNCF : 57 h x 13 f =	741 f
Fourniture de bois :	410 f
Fourniture de verre à vitres :	149 f
Fourniture de plâtre et ciment :	70 f
Modification installations électriques :	15 f
	<hr/>
	1.385 f
	=====

Veillez trouver ci-annexé ordre écrit des autorités allemandes, avec traduction en français, pour vous permettre de demander le remboursement de ces dépenses.

Le Chef d'Arrondissement V.B.

*M. M. Voguis*  
*Custetius*  
*Roussel*

*1*  
*16.2*  
*17/2/43*

*Vu A.*  
*17/2/43*

RECEVU

B

*u. Neuk*  
*15/2/43*





VB/N.ge (B<sup>e</sup>)

Transmis à la Subdivision  
du Personnel et du Secrétariat, après  
avoir pris note.

Ville St. Sauveur

Amenagement  
d'un local  
pour le 1<sup>er</sup>  
de surveillance  
allemand.

22/2/43 La Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité

à classer

*Rumel*

E. P. 60057

R<sup>ne</sup> L S n° 409/4

3

**CLASSÉ**

Der Vorstand  
des EUA Douai  
-Bing B-  
H

Douai, den 20. Nov. 1942

ANNEXE

S.N.C.F. - V3 - Nord	
Service	
23 FEV 1943	
By	Libe
R	26 52

An  
den Vorstand  
des 4. Bouarrondissements der SNCF  
Herrn Jng. Delahaye  
L i l l e

**Betr.:** Schaffung eines besonderen Raumes für die deutschen Aufsichtsbeamten in St Sauveur.

In Lille-St Sauveur sind die deutschen Aufsichtsbeamten gemeinsam mit den franz. Bediensteten in einem Raume untergebracht. Es sind 2 Räume und zwar ein grosser und ein kleiner Raum vorhanden. Letzterer wird jetzt vom Sous-Chef alleine benutzt. Ich halte es für zweckmässig, den deutschen Bediensteten den kleinen Raum für Dienstzwecke zur Verfügung zu stellen. Ich schlage daher vor, den Sous-Chef mit in dem grossen Raume unterzubringen. Falls es erforderlich ist, könnte dessen Arbeitsplatz durch Einbau einer Wand -wie in beil. Skizze rot eingetragen- abgetrennt werden. Ich ersuche um baldgefl. Durchführung und um Mitteilung, wann mit der Fertigstellung zu rechnen ist.

Rp

L- - - - -

**Concerne:** Création d'une pièce particulière pour les employés de surveillance allemands de surveillance à St Sauveur.

A Lille-St Sauveur, les employés allemands de Surveillance sont dans une même pièce commune avec les employés français. Il existe 2 pièces: une grande et une petite. Cette dernière est utilisée actuellement uniquement par le Sous-Chef. Je considère opportun de mettre la petite pièce à la disposition des employés allemands pour le Service. C'est pourquoi je propose d'installer aussi le Sous-Chef dans la grande pièce. En cas de besoin, on pourrait séparer l'endroit où il travaille en construisant un mur selon l'indication en rouge dans l'esquisse jointe. Je vous prie de bien vouloir faire exécuter rapidement et me faire savoir pour quand on peut compter que ce sera terminé.

L- - - - -

Rp

**Esquisse :** Bf St Sauveur : Gare St Sauveur - Skizze des Gebäudes "Mouvement"  
Esquisse du Bâtiment "Mouvement"

Unterbeamte : Facteurs (employés)  
später dtsh Beamte = plus tard employés allemands  
Rangierer = Agent de manoeuvre.

Ubm Lille, den..... Châfferie de District : Surveillance,, Lille, le  
Signé : Kptalla

## ANNEXE

Der Vorstand  
des EÜA Douai

-Bing B-

H

Douai, den 20. Nov. 1942

N.C.F. - V2 - MATN	
Service Reg. no.	
23 FEV 1947	
BY	File
21	
26	83

An  
den Vorstand  
des 4. Bauarrondissements der SNCF  
Herrn Jng. Delehaye  
L i l l e

Betr.: Schaffung eines besonderen Raumes für die deutschen  
Aufsichtsbeamten in St. Sauveur.

In Lille-St. Sauveur sind die deutschen Aufsichts-  
beamten gemeinsam mit den franz. Bediensteten in einem  
Raume untergebracht.

Es sind 2 Räume und zwar ein grosser und ein kleiner  
Raum vorhanden. Letzterer wird jetzt vom Sous-Chef al-  
leine benutzt.

Ich halte es für zweckmässig, den deutschen Bedienstete  
den kleinen Raum für Dienstzwecke zur Verfügung zu  
stellen.

Ich schlage daher vor, den Sous-Chef mit in dem grossen  
Raume unterzubringen. Falls es erforderlich ist, könnte  
dessen Arbeitsplatz durch Einbau einer Wand wie in  
beil. Skizze rot eingetragen-abgetrennt werden.

Ich ersuche um baldgefl. Durchführung und um Mitteilung,  
wann mit der Fertigstellung zu rechnen ist.

*Kuntz*

*Sp*

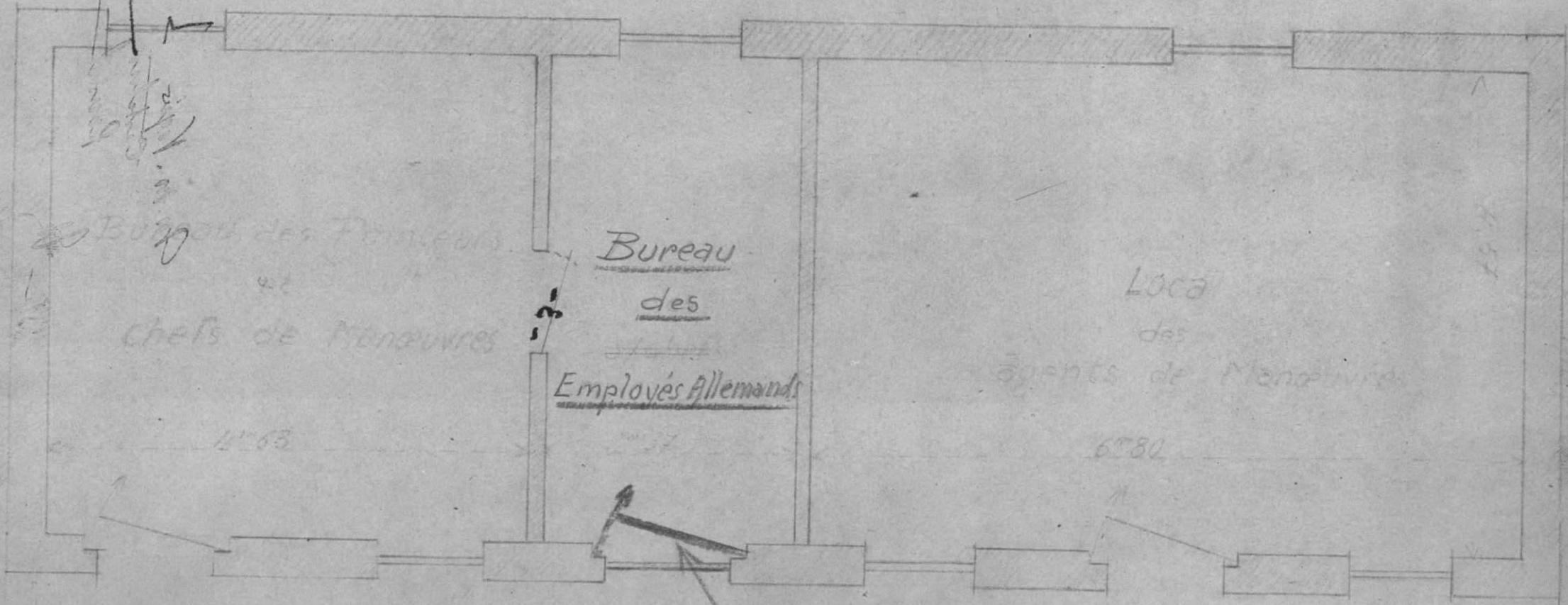
Gares de Fives et de Lille S<sup>t</sup> Sauveur

Bureau de la Voûte

ANNEXE

S.N.C.F. - Y2 - Nord	
29 FEV 1923	
N <sup>o</sup>	26
Classe	33

Echelle 1/50



fenêtre à remplacer par une porte

Décalque à M. Castelin  
copie à M. Delehaeghe  
Koussel  
Merck

Annexe  
avec copie de la notice et de  
l'estimation

Paris, le 22 FEV 1943

Minute

VB-N-dé  
Lille

Le Chef du Service de la Voie  
et des Bâtimens

Modification des entrées et  
sorties des Voyageurs  
aménagement des salles  
d'attente pour la Poste  
gare et la Croix-Rouge

Lille  
Divers  
le Directeur du Service central  
des Installations fixes  
des gares  
et l'honneur de vous  
adresser ci joint, en double

Service des Bâtimens  
23 FEV 1943  
26 84

exemplaire, le dossier des travaux  
visés en marge que je vous <sup>en</sup>serais obligé  
de vouloir bien soumettre à l'appréciation  
de M. le Chef du Service Technique de  
la Direction des Chemins de Fer.  
Je vous <sup>demande</sup> vous <sup>de</sup> me tenir au courant  
de la suite donnée.

1 Dossier  
(2 ex<sup>us</sup>)  
1

17 FEV 1943

VALID

13-2  
[Signatures]

M. DEMALUX a signé  
l'expédition

DECALQUE à M. CASTELIN

Copie à M. M. DELEHAYE

ROUSSEL

MERCK

avec copie de  
la notice et  
de l'estimation.

Paris, le

22 FEV. 1943

C.B

*Handwritten signature/initials*

*A. Bruneau*

ANNEXE

**REINUTE  
DUPLICATA**

SEARCHED	INDEXED
SERIALIZED	FILED
- 3 -	
26	24

VE. N/40

LILLE

modification des  
entrées et sorties  
des Voyageurs

aménagement des  
voies d'attente  
sur le Poste de  
service et la Croix-  
Rouge

Le Chef du Service de la Voie  
et des Bâtiments

à Monsieur le Directeur du  
Service Central des Installations  
Fixes

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint,  
en double exemplaire, le dossier des travaux  
visés en marge que je vous prie de vouloir bien  
soumettre à l'appréciation de M. le Chef du Ser-  
vice Technique de la Direction des Chemins de Fer.

dossier  
(2 ex.)

Je vous demanderai de me tenir au courant de  
la suite donnée.

Signé: DEMAUX

VB-N-d6

Lille

Modification des entrées  
et sorties des voyageurs

Amenagement des salles  
d'attente pour le Poste de  
garde et la Croix-Rouge

2 dessins  
2 estimations

~~M. Castel  
M. qui en a parlé  
par deux fois depuis  
mai 1942?~~

M. l'ingénieur en chef  
J'ai modifié la  
circulation  
le 12/2/43

Minute

le 4/3/48  
Document

ANNEXE Notice

3 UMS 1017  
N° 26 84

a la gare de Lille, lors de l'occupation en 1940,  
les autorités allemandes n'ont laissé libre, pour  
la circulation des voyageurs entre le hall central  
et la plateforme, qu'un seul passage, coté salles  
d'attente, sur les trois que la gare utilisait autrefois.

Des 2 autres passages, l'un, celui du centre, avait  
été transformé en poste de garde, l'autre, coté bagages,  
était réservé à la circulation (entrée et sortie) des militaires.

Cette situation étant très gênante, le Service EX est  
intervenu à différentes reprises auprès des autorités occupantes  
pour obtenir le libre usage de la sortie sur la rue de Courmou  
et de 2 passages au lieu d'un seul, entre le hall central et  
la plateforme.

Satisfaction a été ~~accordée~~ <sup>donnée</sup> en Mai 1942, sous réserve que le  
Poste de garde soit installé dans la salle d'attente des 1<sup>re</sup> et 2<sup>es</sup>  
classes, occupé par la Croix-Rouge, cette dernière étant  
reportée dans la salle d'attente des 3<sup>es</sup> classes, ~~et~~ la circulation  
des militaires ~~serait~~ <sup>était</sup> alors assurée par le passage <sup>antérieurement</sup>  
~~serait~~ <sup>actuellement</sup> utilisé par le Public.

Les travaux à réalisés à cet effet, et figurés sur les 2 dessins  
ci-joints, ~~entraîneront~~ <sup>ont entraîné</sup>, suivant les 2 estimations également  
ci-jointes, une dépense de 32.000 <sup>100.000</sup> (estimation n°1) pour la  
modification des accès des voyageurs, laquelle, offrant un  
intérêt pour la SNCF, pourrait être prise en charge par elle,  
et de 34.000 <sup>100.000</sup> <sup>tenus</sup> ~~compris~~ frais généraux (estimation n°2), pour

la transformation des salles d'attente, qui semble devoir concerner le  
barricquement et l'hébergement.  
Aucun ordre écrit n'a été délivré par les autorités occupantes pour ce dernier travail.

ANNEXE

S.N.C.F.	0.3
31/05/43	
26	54

YB.N/GB

LILLE

Modification des  
entrées et sorties  
des Voyageurs

aménagement des salles  
d'attente pour le Poste  
de garde et la Croix-  
Rouge

NOTICE

A la gare de Lille, lors de l'occupation en 1940, les autorités allemandes n'ont laissé libre, pour la circulation des voyageurs entre le hall central et la plateforme, qu'un seul passage, côté salles d'attente, sur les trois que la gare utilisait antérieurement.

Des 2 autres passages, l'un, celui du centre, avait été transformé en poste de garde, l'autre, côté bagages, était réservé à la circulation (entrée et sortie) des militaires.

Cette situation étant très gênante, le Service IX est intervenu à différentes reprises auprès des autorités occupantes pour obtenir le libre usage de la sortie sur la rue de Journal et de 2 passages au lieu d'un seul, entre le hall central et la plateforme.

Satisfaction a été donnée en mai 1942, sous réserve que le poste de garde soit installé dans la salle d'attente des 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classes, occupée par la Croix-Rouge, cette dernière étant reportée dans la salle d'attente des 3<sup>ème</sup> classes, et la circulation des militaires étant alors assurée par le passage antérieurement utilisé par le public.

Les travaux réalisés à cet effet et figurés sur les 2 dessins ci-joints ont entraîné, suivant les 2 estimations également ci-jointes, une dépense de 32.000 Frs environ (estimation n°1) pour la modification des locaux des voyageurs, laquelle, offrant un intérêt pour la S.N.C.F., pourrait être prise en charge par elle, et de 34.000 Frs environ, compris frais généraux (estimation n°2), pour la transformation des salles d'attente, qui semble devoir couvrir le cantonnement et l'hébergement.

Aucun ordre écrit n'a été délivré par les Autorités occupantes pour ce dernier travail.

2 dessins  
2 estimations

**Minute**

OBJET DES DÉPENSES

ANNEXE

Estimation n° 1

Lille

Modification des entrées et sorties des Voyageurs

Installation de portillons et de guérites de  
contrôleurs, y compris modifications apportées à la consigne

Somme à valoir

29.150<sup>f</sup>

2.850<sup>f</sup>

32.000

Estimation n° 2

Lille

Aménagement des salles d'attente pour le Poste de garde et la Croix rouge.

Démolition et reconstruction de cloisons en  
maçonnerie, construction de cloisons complémen-  
taires, compris enduits, peinture, reprises  
et raccords, pose de vitrines et établissement  
de portes

Somme à valoir

26.400<sup>f</sup>

2.400<sup>f</sup>

28.800<sup>f</sup>

Frais généraux

5.200<sup>f</sup>

34.000<sup>f</sup>

PRIX  
DE  
L'UNITÉ

DÉPENSES

Partielles  
Locales

S.N.C.F. - 123-212  
3 MARS 1943  
N° 26 84

Copie à la. Adine

Paris: 27 AVR. 1943

Romond

avec copie de la note à l'EBD et son annexe  
relatives à l'achat

S.N.C.F. - VB - Nord	
Service Régional	
- 5 AVR 1943	
Rép. <i>LL</i>	Pièce
N° <i>26</i>	<i>LL</i>

fait le 29 3.43. Annexe  
Monsieur Adine

VBW / vz

S<sup>o</sup> Lille  
 Subor  
 Divers

Je vous envoie ci-joint l'annexe de 5,557  
 de votre note par l'EBD de 1943  
 de l'EBD que je vous prie de  
 vouloir bien présenter au  
 Représentant de cet organisme  
 aux fins de recouvrement.

Je vous suis obligé de

would bien faire ~~ci-joint~~

à faire ce versement au

que et de m'en aviser de

la date à laquelle il

aura lieu.

26 AVR 1943

29 MARS 1943

*LL*  
*LL*  
*LL*

Décalques à M. MERCK

ANNEXE

BL

Copie à MM. ADINE

Paris, le

- 2 AVR. 1943

ROUSSEL avec copie de la  
note à l'E.B.D. et  
de son annexe.

*Fait le 29-3-43*

S.N.C.F. - VB - Nord  
Service Régional

- 5 AVR 1943

Rép. *LS* | Pièce

N° *26* | *SS*

VB. N/ VB.

Minute

Monsieur ADINE,

Ci-joint mémoire de 5 557<sup>190</sup> avec note  
pour l'E.B.D. de Lille que je vous prie de  
vouloir bien présenter au représentant de  
cet organisme aux fins de recouvrement.

- 1 note
- 1 mémoire.

Je vous serais obligé de vouloir bien  
inviter l'E.B.D. à faire ce versement en  
gare et de m'aviser de la date à laquelle  
il aura lieu.

Signé: DEMAUX

Minute

Fait le 29-3-43  
J. B. C.

- 2 AVR. 1943

NOTE  
pour Eisenbahn Betriebs Direktion  
de LILLE

VB. N/ VG.

Suite à l'ordre dont copie est ci-annexée du 2 septembre 1942 de M. Kotalla, Ueberwachungsbahnmeister à Lille, la S.N.C.F. a assuré le transport et le déchargement de 184<sup>m</sup> 520 de déblais provenant de la reconstruction de l'ancien local du Petit Matériel de Lille, utilisé par les Services allemands comme "Ateliers des Signaux et télégraphe" de la gare de Lille, incendiés le 21 janvier 1942 et reconstruits par les soins de l'E.B.D. de Lille.

- 4 -

La dépense correspondante s'est élevée à 5 557 Frs 90 suivant mémoire ci-joint en 3 exemplaires.

Par lettre 41 T 4 du 13 juin 1942, adressée au Représentant de la S.N.C.F. à Lille, vous avez fait connaître que les frais de reconstruction de ce bâtiment seraient couverts par les services de reconstruction de l'Armée allemande.

Nous vous prions, en conséquence, de vouloir bien faire verser la somme de 5 557 Frs 90 en gare, par le service intéressé.

Signé: DEMAUX

Ueberwachungs-  
bahnmeisterei  
L i l l e

ANNEXE

Lille, den 2.9.1943

S.N.C.F. - VB - Nord  
Service Régional

- 5 AVR 1943

Rép: *LS* | Pièce

n° *26* | *SS*

An Herrn Sagnier, Chef der Section Lille.

Betr.: Neubau der Signal- und Telegrafenwerkstatt auf Bf Lille

Die durch den Brand im Frühjahr 1942 zerstörte Werkstatt wird z.Zt. wieder durch die EBD Lille aufgebaut. Die hierbei anfallenden Schuttmassen müssen auf Bahnwagen (VB) geladen und abtransportiert werden. Sie werden daher gebeten Sorge dafür zu tragen, dass der Firma bis auf weiteres jeden Morgen 3 Wagen zur Verfügung gestellt werden. Das Beladen der Wagen erfolgt durch die Firma. Der Abtransport und die Entladung wollen Sie übernehmen.

Kotalla.

Concerne: Nouvelle construction de l'atelier des signaux et télégraphe à la gare de Lille.

L'atelier détruit par le feu au printemps 1942 est actuellement reconstruit par l'EBD Lille. Les décombres produits doivent être chargés sur wagons Chemin de Fer (VB) et enlevés. Vous êtes donc prié de veiller que jusqu'à nouvel ordre chaque matin 3 wagons soient mis à la disposition de l'Entreprise. La Firma chargera les wagons. Veuillez vous charger (entreprendre) du transport et du déchargement.

Kotalla.

ANNEXE

Paris, 22 AVR. 1943

S.N.C.F. - VB - Nord	
Service Regional	
- 5 AVR 1943	
REP. <i>L</i>	PIÈCE
N° 26	<i>88</i>

note pour l'E.B.D. de Lille

*Fait le 29-3-43*  
*Am...*

Suite à l'ordre dont copie est ci-jointe  
du 2. Sept<sup>r</sup> 1942 de M. Kottala, Ueberwachungsbeamister  
à Lille, la SNCF a assuré le transport et le  
déchargement de 184<sup>m<sup>3</sup></sup> de débris provenant  
de la reconstruction de l'ancien local du Petit  
matériel de Lille, utilisé par les services allemands  
comme "ateliers des signaux et télégraphe" de la gare  
de Lille, incendiés le 21 Janvier 1942 et reconstruit  
par les soins de l'E.B.D. de Lille.

-4-

La dépense correspondante s'est élevée à  
5.557<sup>f</sup>,9 suivant métré ci-joint en 3 exemplaires

Par lettre 41<sup>74</sup> adressé au Représentant de la SNCF à Lille  
du 13 Juin 1942, vous  
avez fait connaître que les frais de reconstruc-  
tion de ce bâtiment seraient couverts par les  
services de reconstruction de l'Armée All<sup>ée</sup>

Nous vous prions en conséquence de  
vouloir bien faire verser la somme de  
5.557<sup>f</sup>,9 en gare, par le service intéressé.

*L*

4556

LILLE, le 7 Avril 1943.

V.B./N v.a./4

Gare de LILLE.

Central téléphonique

NORD - TRAVAUX	
Service Central	
10 AVR 1943	
Rep <sup>n</sup> L. S.	Pièces
N° 26	56

*Lille*  
*Travaux effectués pour les charbonniers de l'Autorité Allemande*

Monsieur l'Ingénieur en Chef,

2 exemplaires  
 de Procès  
 Verbal.  
 1 croquis.

Je vous prie de trouver, ci-joint, deux exemplaires de Procès-Verbal de l'échange de vues qui s'est tenu à LILLE le 15.2.43 à l'effet d'examiner les conditions d'aménagement et de réinstallation du Central Manuel Téléphonique de la gare de LILLE.

Je joins également à cet envoi, un croquis précisant les dispositions des appareils et du mobilier ainsi que les installations d'éclairage à réaliser.

Deux radiateurs de 1 000 W ont été provisoirement prévus en attendant la réalisation des installations de chauffage central envisagées au cours de l'échange de vues.

Conformément aux instructions VBN. n. 34-4003 du 30.10.42, les bâtis H.F. sont prévus à reporter au rez-de-chaussée dans le local du répartiteur du central téléphonique allemand.

Je n'ai, en ce qui me concerne, aucune objection à formuler à l'égard des dispositions proposées par les enquêteurs. Mon Collègue de l'Exploitation m'a également donné son accord sur ces dispositions

VOIE-BÂTIMENTS  
 9 AVR 1943  
 NORD  
 REPARTARIAT

*M. Fugère*  
*M. Paffkorn*  
*9.4.43*  
*WJ*

*h. B. G.*  
*12/4/43*  
*M. P.*

.....

Les travaux sont d'ailleurs en cours  
et les dépenses correspondantes sont impu-  
tées au Compte Entretien.

Le Chef d'Arrondissement,

*[Signature]*

*[Signature]*

Monsieur le Chef de la Division  
de l'Entretien

Spécies de  
28/4/1943

Ci joint instructions à  
M. Adine

16 AVR 1943

*[Signature]*  
CLASSEUR

Dicaletque à M<sup>r</sup> Pefferman

23 AVR 1943	
Rep <sup>n</sup>	Pièce
N° 26	57

Minute

M<sup>r</sup> Adine  
red. au 4<sup>e</sup> arr  
supérieurs de la Ville

WBN 133/4556

Annexe

Lille

Central téléphonique

Suite à votre transmission

du 7 avril du PV du 15.4.43

concernant les conditions d'aménage-

ment et de installation du central  
téléphonique manuel de la zone

S<sup>r</sup> Lille  
Sub<sup>r</sup> Divers

travaux les  
approuvés  
4 PV d'auto  
de l'auto  
demande

Je n'ai d'objections à formuler  
à l'égard des dispositions proposées  
par les enquêteurs

Les travaux sont réalisés ou  
complétement - avec vos ressources  
locales de matériel

~~Ci joint le rapport du PV~~

Fait en chef

de la Direction l'entend

26-4

Signature

CHIFFRE

Décalque pour M. PEFFERKORN

Paris, le

YG

*Marak*

23 AVR. 1943

ANNEXE

*Duplicata*

Minute

S.N.C.F. B-Nord

- 14 MAI 1943

Rép

*LD*

Pics

N°

*26*

*87*

V.B.N. n° 33/4556

LILLE

Central téléphonique

M. ADINE

Chef du 4<sup>e</sup> Arrondissement  
de la Voie

à LILLE

1 P V

Suite à votre transmission du 7 avril  
du P V du 15 février 1943 concernant les  
conditions d'aménagement et de réinstalla-  
tion du central téléphonique manuel de la  
gare de Lille.

Je n'ai pas d'objections à formuler  
à l'égard des dispositions proposées par  
les enquêteurs.

Les travaux seront réalisés en compte  
E avec vos ressources locales de matériel

*Le* Chef de la Division de l'Entretien,

Signé : LECLERCQ

GM

S.N.C.F. VB - Nord  
Service Régional

*Annexe*

LILLE, le 2 Juin 1943

V.B./N v.a./4

Gare de LILLE.

Rép	21	Fisc	
N°	26	58	

Installation d'un lavabo-quai II - pour les allemands.

Monsieur MERCK, Ingénieur  
Bureau des dommages de guerre,

à PARIS.

*S<sup>n</sup> Lille*  
*Sub: Divers*  
*Travaux exécutés pour recevoir les avions de l'ennemi*  
*le long des quais de la gare de Lille*  
*à l'occasion de l'attaque*

Comme suite à votre transmission du 24 Mars écoulé de la note T.811 du I2.3.43 de M.LATOUCHE, Représentant de la S.N.C.F. auprès de l'E.B.D., et relative à l'affaire visée en marge, j'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, le plan figurant les aménagements réalisés.

Je vous informe que nous n'avons engagé aucune dépense pour l'exécution de ce travail, la totalité des frais étant supportée par les allemands.

Le Chef d'Arrondissement,

*M. M. Vigier*  
*1/6*  
*Castelnau 2/6*

*1/6*  
*[Handwritten signature]*

note - **CLASSER**  
**V.B.N.d.b.**

le 10/ 1943

**CLASSER**

S.N.C.F.  
Région du Nord  
Service V.B.

ANNEXE

ARRONDISSEMENT DE LILLE

Section des Bâtiments

S.N.C.F. - VB - Nord  
Service Bâtiments

9 JUIN 1943

Rep. L.S.

Plan

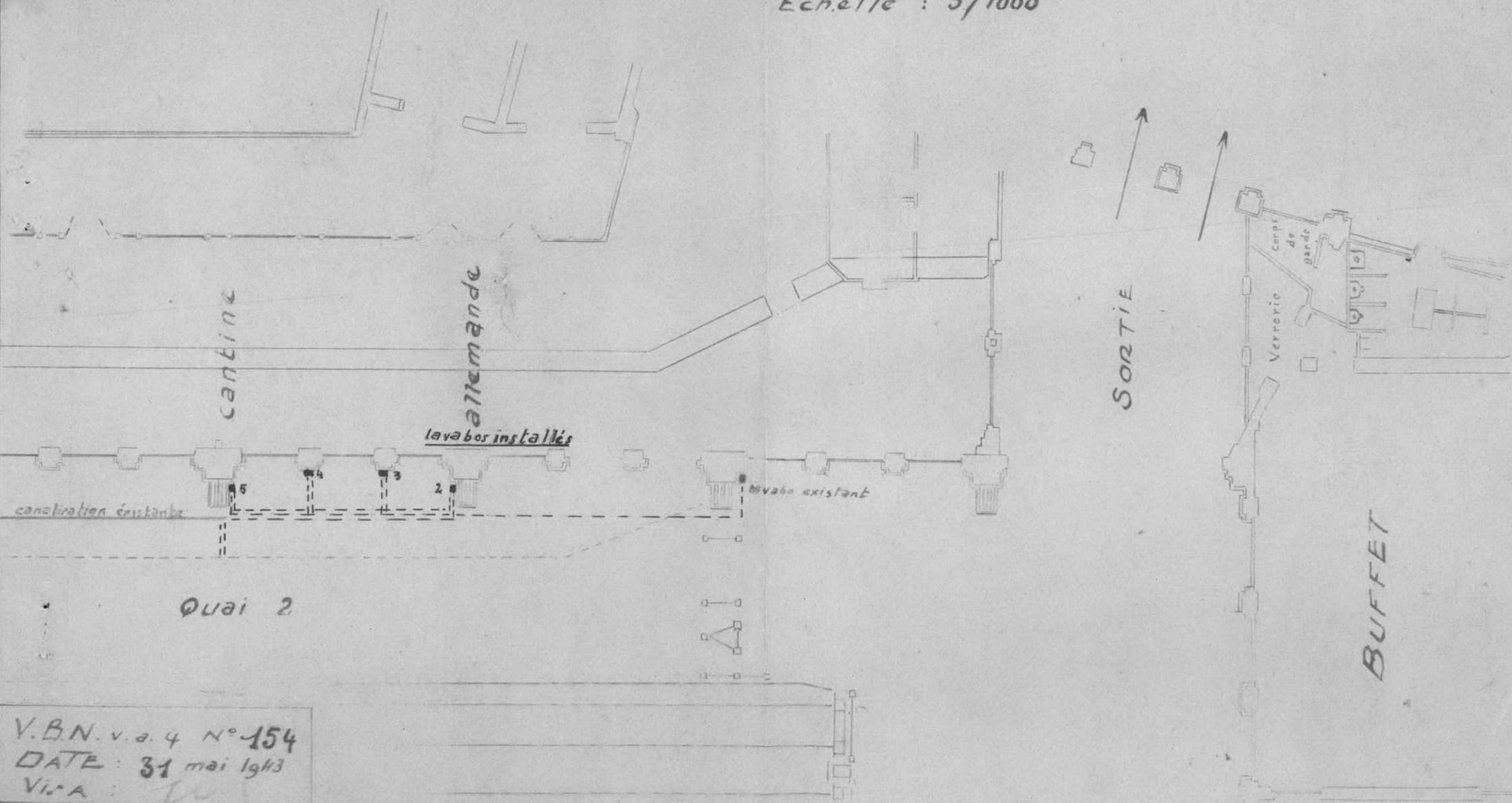
N° 26

58

# GARE DE LILLE

Installation de 4 lavabos pour les allemands

Echelle : 5/1000



V.B.N. v. a. 4 N° 154  
DATE : 31 mai 1943  
V.A. :

Copie pour Monsieur VIGIER.

PARIS, le 2 Juillet 1943.

1490

Le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité

S.N.C.F. - V.B. - Nord  
Service Central

5 JUL 1943

R L S  
N° 26 59

V.B./N 30

*Lille*  
*Subo Divers*  
*pour travaux exécutés*  
*pour les besoins*  
*de la station*  
*de Lille*  
*Allemagne*

Monsieur le Chef du 4<sup>e</sup> Arr "V.B."

LILLE

à LILLE

Remplacement d'un  
amplificateur de  
44<sup>W</sup> avarié, par un  
amplificateur de  
108<sup>W</sup>.

Suite à la lettre Ve 15191-7

441

E<sub>1</sub>P<sub>1</sub> 60639

du II Janvier dernier du Service Central  
"V".

Je vous informe que je fais  
reporter du compte E<sub>1</sub>P<sub>1</sub> 60057 sur le  
compte E<sub>1</sub>P<sub>1</sub> 60639 les dépenses faites,  
en 1941, pour la réalisation des travaux  
visés en marge.

*5/4*  
*M. Pointon*  
*M. Pfefferkorn*  
*M. Rivroux*  
*5/7*  
*W*  
*W B*

Le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité

"Roussel"

Tris note et transmis à  
Monsieur Pfefferkorn, pour avis.

15 Juillet 1943.

*En usage au*  
*document après avoir*  
*pris note*  
*24 JUIL 1943*

Le Chef de la Subdivision  
des Etudes de la Voie

*Wintin*  
**CLASSER**

Bureau de chef de Depot Lille  
 du poste téléphonique de Lille  
 notamment de Lille - Orlans -  
 Requin les Campes &  
 Ensis  
 Assurant le service en  
 gare Hellogay - et  
 Requin des Vols  
 et emballage

2	1	2	2
2	1	2	2
2	1	2	2
2	1	2	2

HM

LILLE, le 28 Juin 1943

V.B./N v.a./4

LILLE.

EV 17017

Rép. LS  
 N° 26  
 Pièce 58'

Câble souterrain.  
 H.T.

Monsieur le Chef de la  
 Division de l'Entretien,

Annexe à PARIS.

Lille  
 Divers  
 Travaux exécutés  
 pour les besoins de  
 l'autorité allemande

J'ai l'honneur de vous informer que la construction d'un abri en béton, par les autorités allemandes, dans la cour des Messageries de la gare de LILLE, a nécessité le déplacement d'un câble H.T. conformément au plan ci-joint.

VOIE-BÂTIMENTS

Avant la construction de cet abri, le câble avait été placé dans un caniveau Sométa, mais ce caniveau n'a pas pu résister au poids de l'abri (872 T) qui, construit sur un terrain mouvant, s'est légèrement affaissé.

SECRETARIAT

Au moment de remettre le câble en service il a été constaté que les 3 phases étaient coupées sous l'abri.

Des  
 M. Vignier  
 M. Bontin  
 M. Pefterkov  
 M. Roussel  
 M. Perronne  
 77  
 B J 47

Le Secteur d'alimentation (l'Energie Electrique du Nord) a immédiatement procédé à la pose et raccord d'un tronçon de câble conformément au plan ci-joint.

Etant donné que les travaux de construction de cet abri ont été entièrement effectués par les allemands, aucun compte n'a été ouvert pour l'imputation des dépenses correspondantes.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir faire ouvrir un compte pour me permettre de régler les travaux effectués par le Secteur (la dépense sera de FF 500 f environ).

Le Chef d'Arrondissement,

T.S.V.P.

1947

Lille.

Cable souterrain

H.T.

1 plan.

I) Transmis à  
Monsieur Roussel,  
avec prière d'indiquer à  
M. Adine le n° du compte  
E, P, de la série 85 pour l'im-  
putation des dépenses engagées  
pour le déplacement du câble  
visé en marge, et de me tenir  
au courant.

13 Juillet 1943

Le Chef de la Division des Etudes V.B.

II) Transmis à  
Monsieur Pfefferkorn,

pour faire transcrire en vue des  
remboursement de la dépense correspondante  
à la autorité d'occupation  
14 Juillet 1943



V. NW de 844003

gar de Lille  
déplacement d'un  
câble souterrain

transmis à Monsieur Roussel  
le compte allemand devant être  
recherché en vue du remboursement  
de dépenses ne figurant pas dans  
les documents de la subdivision de  
l'installation électrique nos séries ont  
ouvert le y concernant le compte E.P.  
N° 60691 de la série 85.

Le Chef de la Subdivision  
des Installations Électriques  
1 SEPT 1943

VB/Nge(Pri)

Lille

Cable souterrain.

H.T.

E, P, 60691

1

Transmis à Monsieur le  
Chef de la Subdivision du  
Personnel et du Secrétariat  
(M. Max), après avoir pris note.

6/9/43 Le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité

à classer

CLASSER

ARRONDISSEMENT DE LILLÉ

Section de Lille  
District de Lille

V.B.N.v.a.4

Plan annexé à la lettre  
de M<sup>r</sup> Adine à M<sup>r</sup> Demany  
du 28-6-1943

ANNEXE

LIGNE DE LONGUEAU A LA FRONTIERE PAR LILLE

GARE DE LILLE

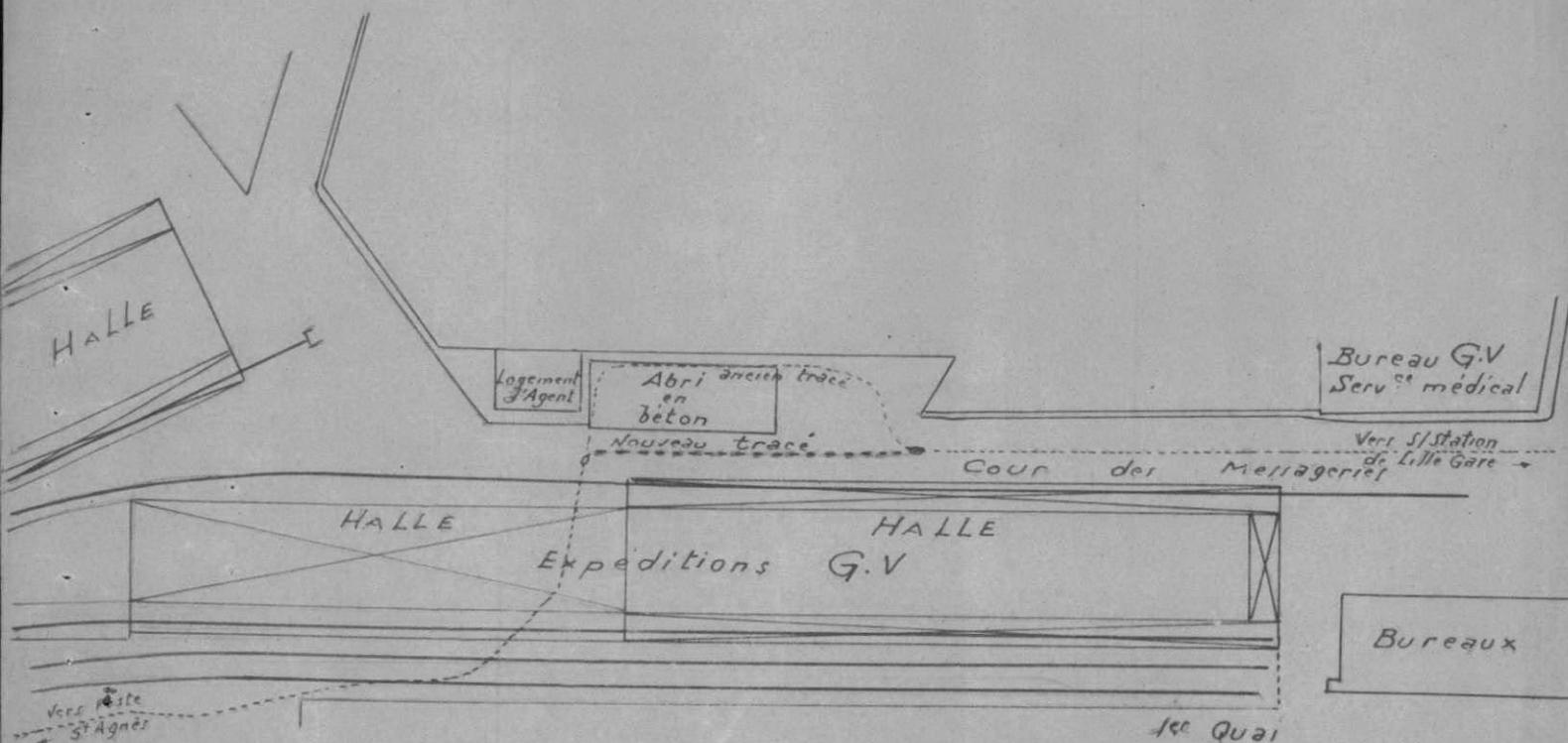
NORD - TRAVAIL	
22 SEPT 1943	
Rep. L.S.	1000/1
N° 26	58-

Construction d'un abri en béton

Remplacement d'un tronçon avarié du cable H.T  
Nord:1 alimentant la S/Station de Lille Gare

PLAN

Echelle 1/1000<sup>e</sup>



Copie pour Monsieur VIGIER.

PARIS, le 17 AOUT 1943. N° 15191-7 VB-Nord  
Service Régional

Haas

18 AOUT 1943

Rép. *LI* Pièce  
N° *26* *61*

*EV. 170122*

*Lille*  
Monsieur le Chef du 4<sup>e</sup> Arr<sup>t</sup> V.B.

V.B./N 60 (21) Monsieur le Chef du 4<sup>e</sup> Arr<sup>t</sup> V.B.

E.P.I 60677

*Travaux effectués pour les besoins de l'Autarite de l'Allemagne à LILLE*

Suite à la lettre Vo 15191-7 du 11 Janvier 44I  
dernier du Service Central "v".

Je vous informe que je fais reporter du compte E.P.I 60057 sur le compte E.P.I 60677 les dépenses faites, en Mai 1941, pour prêt de main-d'oeuvre au Service télégraphique allemand de Lille.

*4/8/43*  
*Mme Pointin Pris note 24/8*  
*26/8 Raffinon*  
*17.8.*

Le Chef de la Subdivision de la Comptabilité  
"Roussel"

*my*

*M. Roussel*  
*27/8/43*  
*M. Gâteau*

*Prise en compte au classement*

**CLASSER**

*après avoir pris note*  
*my*  
*Lalloy*

- 1 SEPT 1943

Copie pour Monsieur VIGIER.

Le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité

PARIS, le 17

14003

18 AOUT 1943	
Rég. <i>L</i>	Place
N° 26	61

V.B. / n° go (Bi)

Monsieur le Chef du 4<sup>e</sup> Arr. V.B.

LILLE

Modification du  
local du Service  
télégraphique  
allemand.

*Travaux réalisés pour  
Les Besoins de l'autorité  
allemande*

LILLE

R.P. 60679  
I.I.

Suite à la lettre Ve 15191-7  
44I

du 11 Janvier dernier du Service Central  
"v".

*15/8*  
*hms* *Pointe* *Prime*  
*26/8* *Deffacher*  
*17 8*

Je vous informe que je fais  
reporter du compte R.P. 60057 sur le  
compte R.P. 60679 les dépenses faites,  
en Juin 1942, pour la réalisation des  
travaux visés en marge.

*W*

Le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité

"Roussel"

*V.B.N d 33*

*ST. Lica en utow au classement  
après avoir fini not.*

*16*  
*03 9*  
*03 9*

10 SEPT 1943

←

VB/N ge (B<sup>i</sup>)

dille  
Amélioration du  
Service des Messageries

C. P. 60703

R<sup>te</sup> LS n° 1435/1

Transmis à la Subdivision du Personnel  
et du Secrétariat (Monsieur Rax), après avoir pris note.

22/7/44

Le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité

à classer

RECEVU  
22/7/44

# SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU NORD

EXPLOITATION

18, Rue de Dunkerque  
PARIS - X

TEL. TRUDAINE  
99-40, 99-41, 99-42, 99-43  
Inter 33

Adresse Télégraphique  
NAFERNORD

24 AOUT 1943 - TRAVAUX  
Cent 19

26 AOUT 1943

Rep. L. S. | Pièce

SECRET

S.N.C.F. 25 AOUT 1943

Dossier

N° 520 / 61 / 5

*pour les autorités Monsieur Guillaume*

*D'accord pour effectuer le plus tôt possible*

*24/ VIII*

*Carfany*

Monsieur le Directeur

EX. Ne g 3A 57.827

LILLE

Amélioration du  
Service des Messa-  
geries

En gare de LILLE-Voyageurs, du fait du manque de place dans les halles GV occupées en grande partie par les Autorités allemandes (la Feldpost notamment) les colis en transit dont le nombre est en augmentation constante du fait de l'accroissement des envois aux Ouvriers français travaillant en Allemagne, sont déposés sur les quais où une surveillance est difficile à assurer et des vols se produisent fréquemment.

Afin de remédier à cette situation, nous avons envisagé l'édification d'un baraquement provisoire, mais devant l'importance de la dépense (300.000 f) que vous aviez demandé à l'E.B.D. Lille de faire supporter par la Feldpost, celle-ci, au cours d'un récent examen sur place, s'est déclarée d'accord pour restituer à la S.N.C.F. les 3 premières travées de la halle des Messageries à condition que soient apportés en conséquence, à ses installations sous halle, les quelques remaniements figurés en rose et jaune au croquis A ci-joint.

Les dispositions à réaliser dans la partie de halle qui serait ainsi remise à notre disposition sont figurées au croquis B ; elles comportent en particulier l'établissement de 4 rangées de casiers étagés pour le classement des colis ainsi que l'aménagement d'un petit bureau vitré muni d'un téléphone à relier au standard de la gare.

Les dépenses ont été évaluées par le Service local V.B. à 90.000 f environ dont 40.000 f pour les travaux demandés par la Feldpost et 50.000 f pour les aménagements S.N.C.F.

Etant donné l'urgence que présente la réalisation de ces dispositions, je vous propose de transmettre à M. le Chef du Service V.B. pour exécution rapide, la proposition de mise à la charge des Allemands de la dépense de 90.000 f étant, bien entendu, à soumettre à la Commission Favière.

Le Chef du Service de l'Exploitation,

*28/8 43*  
*Castelin*

*transmis à Monsieur Castelin,*

*pour la suite à donner avec*

*précision de me tenir au courant*

Le Chef de la Subdivision

des Études-Candé  
*Paravault*

*M. Arnie*  
*TSVR*

25 AOUT 1943

M. Demaugé

M. Vigier

*26/8/43*

*M. Pautin*

*Castelin*

*25.8*

*27/8*

*W B*

Mod. E 931 28 - 15.000 - Act N 951 - 9-39

B.N. db

Lille

Amélioration du service des messageries

M. Adrice, 8/94

Pour exécution conforme urgence.

La dépense correspondante de 90.000<sup>t</sup> visée ci-dessus sera imputée sur le compte E.P. 60703 de la série 85.

Conformément aux directives des lettres Vc 15191-7 et 15197-7 des 9 Juin et 9 Août 1943, dont vous avez reçu copie, vous porterez sur vos relevés mensuels des matériaux contingents utilisés pour l'exécution de travaux demandés par les Autorités d'occupation, les quantités de ciment, produits ferreux et bois mis en œuvre pour les présents travaux.

Vous réclamerez aux dites Autorités les bons-matériaux nécessaires pour les autres matériaux, s'il y a lieu.

Pour permettre de préparer le dossier à soumettre à la Commission Tarifier, nous ne retournerons la présente et le croquis annexé dès qu'ils ne vous seront plus utiles et vous y joindrez une estimation détaillée de la dépense de 90.000<sup>t</sup> susvisée.

En outre, nous vous rapprocherons de M. Latauche, qui, après renseignements reçus de la Division des Etudes EX, a reçu l'accord de l'EBD Lille visé en M au recto. Si cet accord est écrit, nous m'en adresserons copie (texte en allemand et traduction française); dans le cas contraire il y aurait lieu de le provoquer.

Le Chef de la Division de l'Entretien

VISA de M.M.	
ADINE	7
LEROY	6
COGUD	6
FLAUW	11
WAGNET	11
LEROUX	11
10 SEP 1943	

Monsieur Demany  
Chef de la D'ord'Entretien  
Paris

En retour pour avis  
cette affaire ne  
comporte pas de suite

Lille 12/7/44  
Le Chef d'Arrondissement.

*[Signature]*

Le 8 SEPT. 1943

Noté & transmis à  
M. Roussel pour avis avant classement

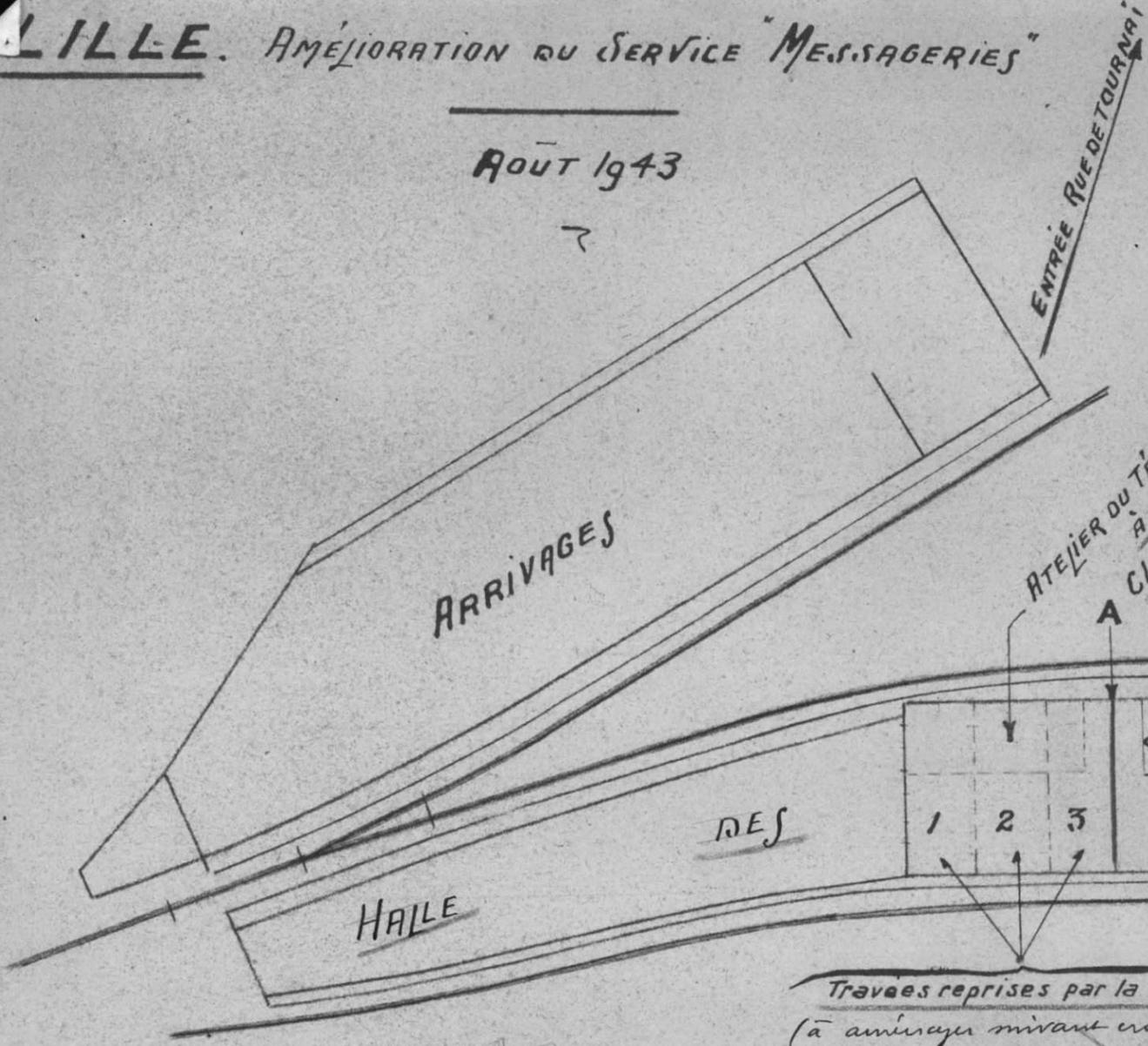
Le 18/7/44

*[Signature]*

RECEVU
10 SEP 1944
V.B. NORD

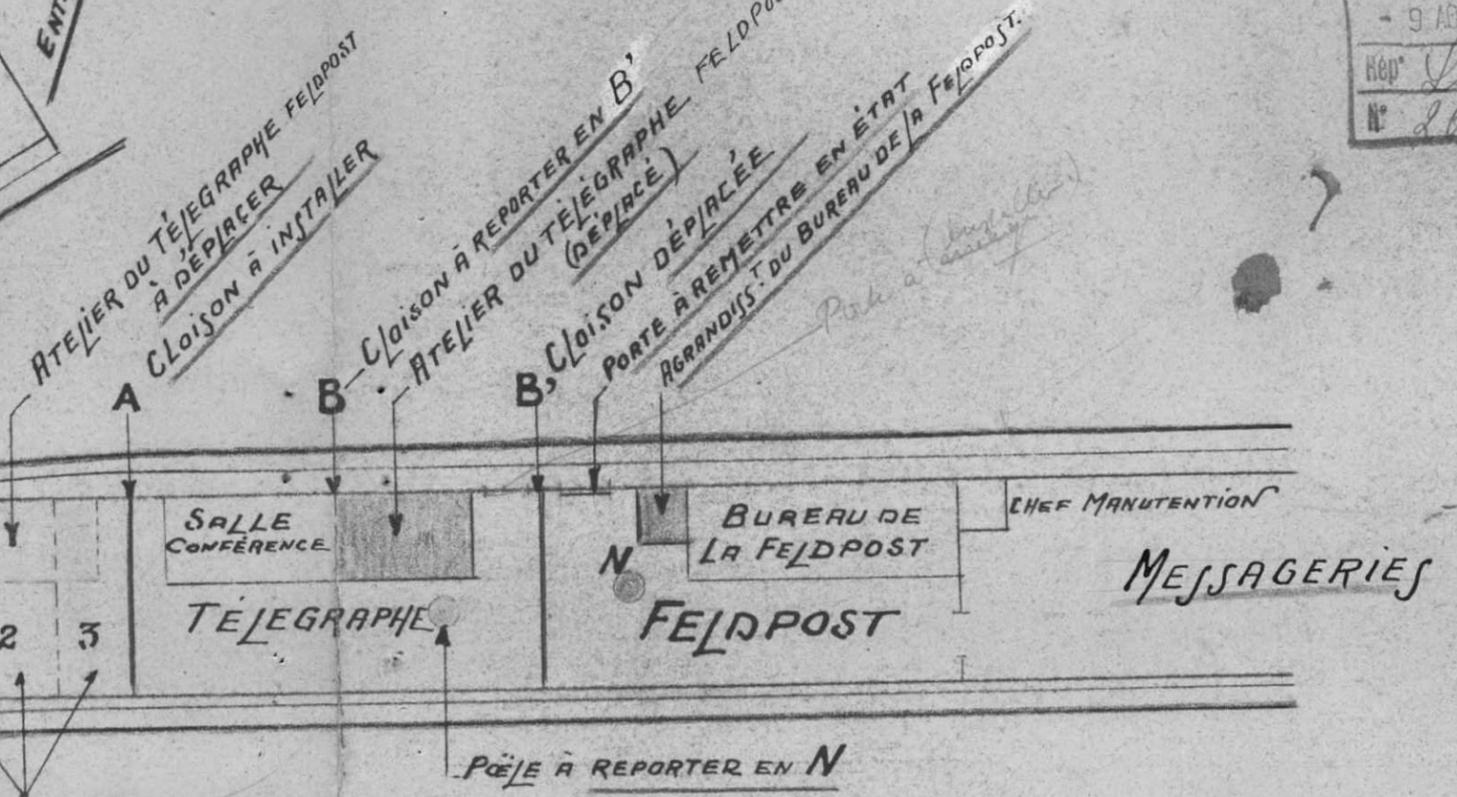
LILLE. AMÉLIORATION DU SERVICE "MESSAGERIES"

AOÛT 1943



CROQUIS A ANNEXE

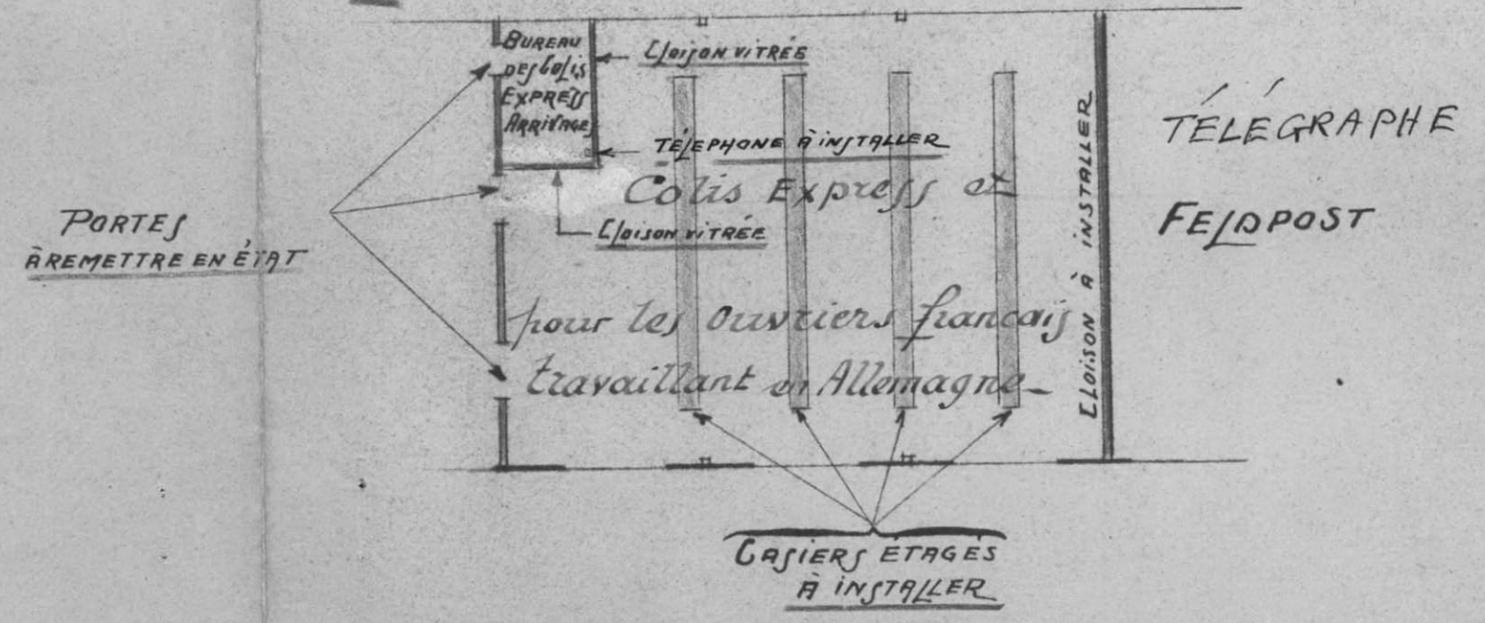
(Echelle 0.002 p.m.)



S.N.C.F. - VII - 5000	
Service Messageries	
- 9 AOÛT 1944	
Rép. 26	Pièce 61

CROQUIS B

(Echelle 0.005 p.m.)



*note B2*  
*Lille*  
*Examen de service Messageries*

Copie pour Monsieur VIGIER.

PARIS, le 16 Septembre 1943.

Le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité

**Ev. 17026**  
*Copie*

NORD - TRAVAUX	
17 SEPT 1943	
Rep. 1. S.	1000
N° 28	62

V.B./N gc (B)

Monsieur le Chef du 4<sup>e</sup> Arr<sup>o</sup> V.B.

E.P. 7680

I I

ex E.P. 60432

I I

*Lille*  
*Du Bois*  
*Travaux effectués*  
*provenant des Allemands*  
*18<sup>e</sup> et Antoinette*  
*Allemagne*

LILLE

Suite à la note VB/N gc du 2 Avril dernier.

Les dépenses faites pour la réalisation des travaux ci-après ayant été remboursées par la Préfecture du Nord, je vous informe que je fais reporter sur le compte E.P. 7680 (84 7680) les applications faites sur le compte E.P. 60432 (85 60432) qui devient sans objet :

LILLE

Transport et déchargement de 184m<sup>3</sup> 520 de déblais provenant de la reconstruction de l'ancien local du P.M. utilisé par les Services allemands comme "Ateliers des Signaux et Télégraphe" incendiés le 21 Janvier 1942 et reconstruits par les soins de l'E.B.D. LILLE.

Le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité

"Roussel" 24/9

*Du Bois et Traumuis à m. Castelin*

*pour avis* 23 Septembre 1943

Le Chef de la Subdivision  
des Etudes Générales

*Du Bois*

16/9/43

*H. Fontès*  
*18/9*

*ty*

*Du Bois*  
*18/9*

Vu.  
**CLASSER**  
V.B.N.d.b.

le 22/9 1943

*[Signature]*

S<sup>o</sup> Lille  
 Subd<sup>o</sup> Devoir

*Annexe*

LILLE, le 9 octobre 1943

14 OCT. 1943  
 1830

*Travaux effectués pour les besoins de l'autorité de l'Allemagne*

Monsieur LATOUCHE

Représentant de la S.N.C.F. auprès de

Extension du Service Messageries

l'E.B.D. LILLE

Comme suite à votre note n° Hd 3342 du 27 septembre écoulé me transmettant la lettre 4I T du 23 septembre de M. Borschdorf nous donnant accord sur l'occupation des 3 dernières travées de la halle G.V. de LILLE pour amélioration du Service Messageries, j'ai l'honneur de vous informer que la Wehrmacht a entrepris la construction d'un local en dur d'environ 14 m sur 5 m dans la partie réservée au télégraphe (en "D" du plan n° 378 ci-joint). Ce fait nouveau étant de nature à annihiler le programme de remaniement des installations si laborieusement mis sur pied, j'ai fait effectuer une démarche près de M. Kottala. Celui-ci nous a dit qu'il s'assurerait près de l'E.B.D. que la Wehrmacht a bien eu l'autorisation de construire.

-I-

Dans l'affirmative, l'on abandonnerait le projet ci-joint pour revenir à celui de la "Baraque hôpital" à installer dans la cour G.V., les services du télégraphe ne pouvant se contenter de l'espace restreint qui lui serait laissé après achèvement du bâtiment en cours de construction.

Dans la négative, la Wehrmacht serait mise en demeure de démolir ce qu'elle a commencé et le projet envisagé par la S.N.C.F. et faisant l'objet du plan ci-joint n° 378 serait autorisé par l'E.B.D.

*Remarque*  
 Si vous avez d'autres ~~vues~~ sur cette affaire, je vous serais obligé de vouloir bien me les communiquer; je serai de même le cas échéant.

*M de Jillette*  
*M. Vigier 14/10*  
*M. Castelnau 13.10*  
 VBN.va4/A

*Prise en compte de la note de M. Kottala*  
*par M. DEMAUX*

Le Chef d'Arrondissement  
 "ADINE"

COPIE à Monsieur DEMAU  
 Chef de la Division de l'Entretien à PARIS

suite à sa note du 8 septembre et pour le tenir au courant.

*1 plan joint*

note CLASSER  
 V.B.N.d.b.  
 4/10 1943  
 19/10

Le Chef d'Arrondissement.

*Adine*

CLASSER

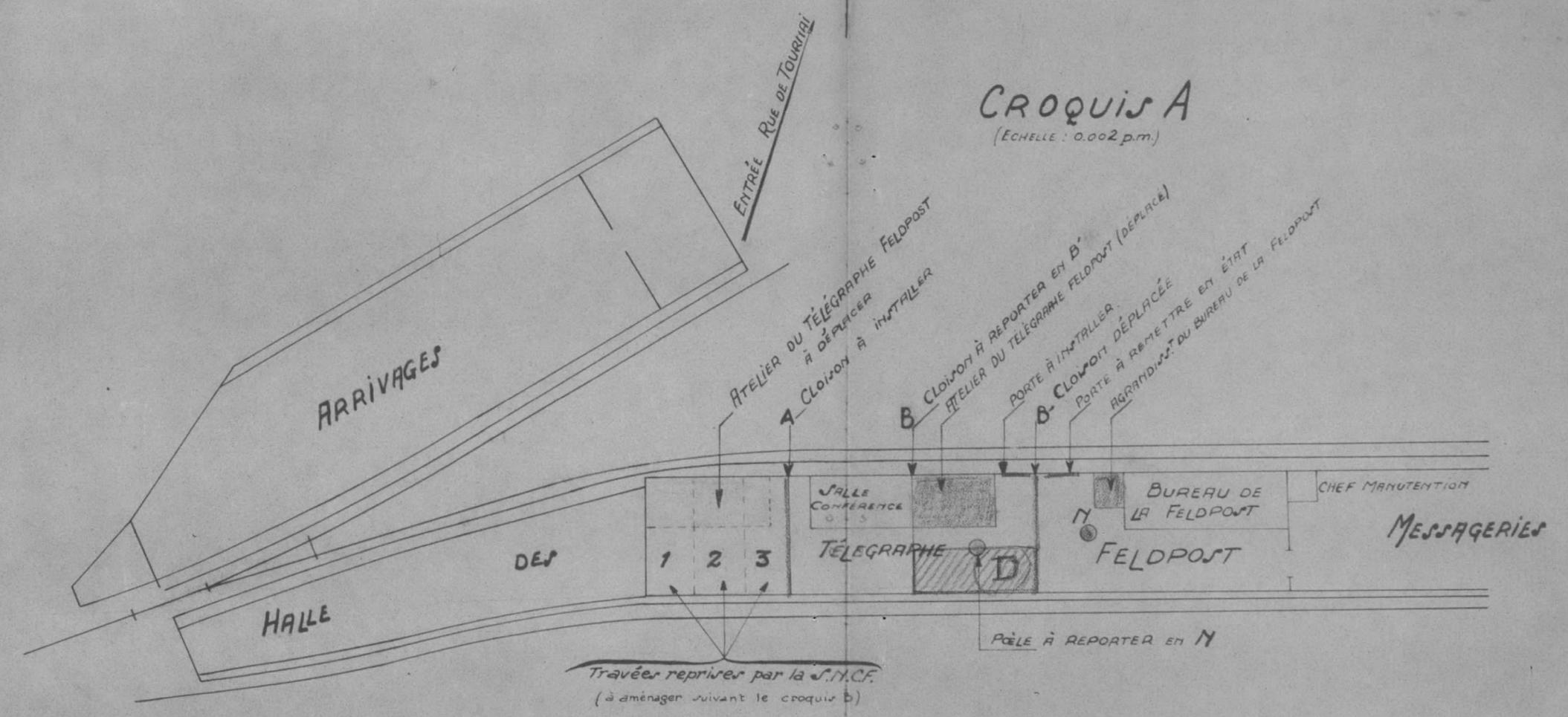
ANNEXE

S.R.G.P. - V.B. - Post  
Service Bâtiments  
22 OCT. 1943  
R. L 62

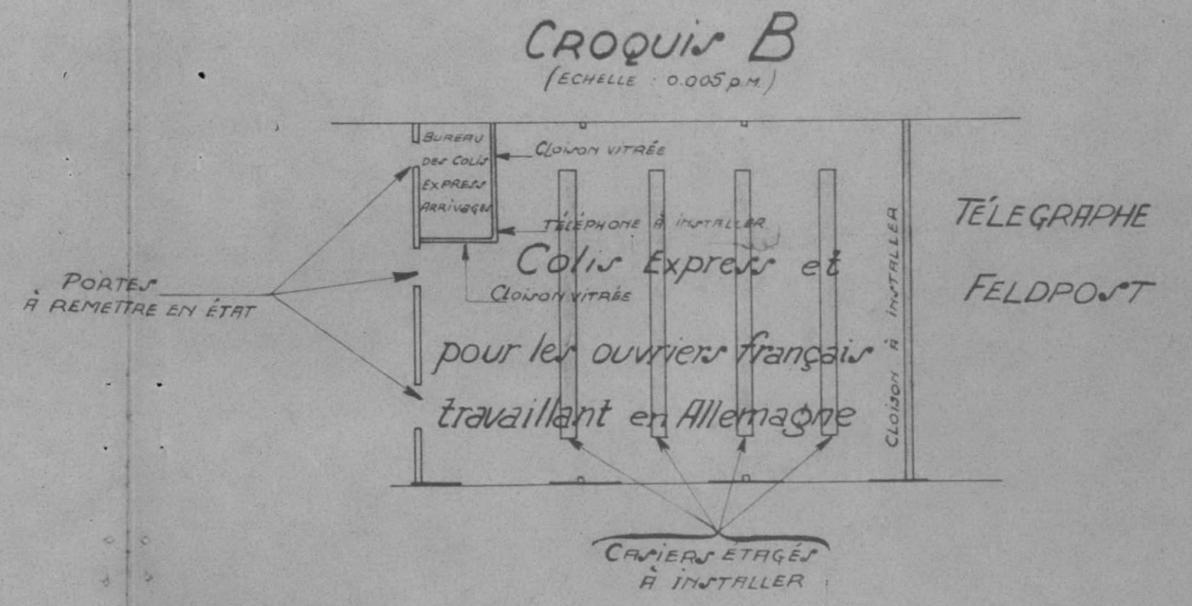
# GARE DE LILLE

## Extension du service Messageries

### PLAN



CROQUIS A  
(Echelle : 0.002 p.m.)



CROQUIS B  
(Echelle : 0.005 p.m.)

N.B.N. va 4 N° 378	Indice	Tirage du	Visas	Modifications
	✓	5 Octobre 1943		
Echelles				
1/500° et 1/200°				

CC

S<sup>o</sup> Lille  
Sébd<sup>o</sup> Divers

E.V. 170 133

Lille, le 21 Octobre 1943

Liaison permanente avec l'E.B.D.-LILLE

*Travaux effectués pour les besoins de l'autorité allemande*

Le Représentant de la S.N.C.F. auprès de l'E.B.D.-LILLE

à E.B.D.- LILLE

NORD	
12 NOV 1943	
Pan <sup>o</sup> L.S.	Pièce
N <sup>o</sup> 26	63

Il vous a été signalé à plusieurs reprises, que nos services éprouvaient de grosses difficultés d'exploitation, en gare de LILLE GV du fait de l'occupation par la Feldpost d'une partie importante de la halle des messageries.

Après de nombreux échanges de vues, il avait été convenu finalement, que la Felpost remettrait à notre disposition, trois des travées de cette halle et par lettre 4I T du 23 Septembre, vous nous avez donné votre accord sur cette restitution.

Par des renseignements recueillis sur place, nos Services locaux ont appris qu'un local, indépendant des travaux prévus, était en cours de construction dans la halle. Cette construction ~~aurait~~ aurait pour conséquence de ramener de 3 à 2 les travées que vous aviez accepté de nous restituer.

Les dépenses à prévoir à la suite de cette modification, seraient plus élevées que celles envisagées d'après le plan adopté antérieurement.

En outre, j'insiste sur le fait que le nombre de 3 travées, sur lequel nous avons obtenu votre accord, est un nombre minimum pour obtenir une amélioration satisfaisante de notre service de manutention.

Je vous demande de me faire connaître si ces renseignements sont bien exacts et, dans l'affirmative, la solution que vous proposeriez pour nous donner satisfaction.

"Latouche"

Copie à, Monsieur le Chef de l'Arrondissement de l'Exploitation à LILLE

Pour le tenir au courant

"Latouche"

VBN/va4/A

Lille, le 8 Novembre 1943

Copie à Monsieur DEMAUX, Chef de la Division de l'Entretien à PARIS pour le tenir au courant.

Le Chef d'Arrondissement

*12/11*  
M. Poutrin  
M. Castelin

CLASSER  
V.B.N.d.b.

*Prendre note et transmettre à M. Castelin pour avis. 29 Nov 1943*

10 22/11/1943

Le Chef de la Subdivision des Etudes

*lbust*

*M. de Lille fr*  
*16/11*

E.V. 40  
S.N.C.F.

11 Novembre 1943 - VB - Nord

Région du Nord

Exploitation

Division des Etudes

13 NOV 1943	
Rég. L	Plan
R 26	64

*Lille*  
*Divers*  
*travaux exécutés*  
*pour les locaux*  
*de l'Autostation*  
*allemande*

EX.N.e 57.827 Monsieur le Chef de l'Arrondissement de l'Exploitation de ~~SAINT~~

*Lille*

VISA de M.M.

ADINE *[Signature]*

LEROY *[Signature]*

COUD *[Signature]*

Commissaire *[Signature]*

WAGNET *[Signature]*

LEROUX *[Signature]*

Votre lettre T. 3401 du 6 concernant l'amélioration du service des messageries de la gare de Lille.

Nous sommes tout prêts à faire l'avance des fonds, mais les autorités d'occupation, qui ont reconnu, semble-t-il, la nécessité d'améliorer notre service messageries dont les difficultés proviennent de l'occupation de la halle par leurs divers organismes, ne doivent pas trouver anormal que nous laissons à la Commission spéciale le soin de régler la prise en charge définitive des dépenses.

D'ailleurs, si j'ai bien compris, d'après la lettre T. 3040 du 28 Septembre de M. LATOUCHE, l'autorisation elle-même d'exécuter les travaux n'est plus en cause et M. ADINE doit pouvoir les entreprendre.

En retour  
à Monsieur Castelin  
après avoir pris note  
Lille le 9/12/43  
le Chef d'Arrondissement

**CLASSER**  
V.B.N. d. b.  
10/12 1943

L'Ingénieur en Chef,  
Division des Etudes Ex.

Signé: PIERSON 23/11

19/11 A  
M. Pointin  
1/12 M. Castelin

Après avoir pris note  
transmis à M. Castelin  
pour avis  
20/11/43  
libert

transmis à  
M. Pointin  
pour avis et retour  
le 22/11/43

Paris, le 25 novembre 1943

Sille  
Divers

28 NOV 1943  
346864

V.B/N-gc (R<sup>6</sup>) travaux exécutés pour les besoins de l'armée allemande

Sille  
Bureaux de la  
Bahnhof-  
Kommandantur  
situés quai Voie  
Bureaux divers

F. 17600 F  
F. 17600 F

- nous étions réunis avec le chef de la section des études de bâtiment.

Monsieur le Chef de la section  
des études de Bâtiment.

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, le relevé détaillé des applications faites sur le compte F. 17600 F pour la réalisation des travaux visés en marge.

Le montant de ce relevé s'élevant à la somme de 14.841 F 20 (y compris la majoration de 10% pour frais généraux), je vous serais obligé de vouloir bien, le cas échéant, faire le nécessaire pour que ce projet figure sur la prochaine liste des travaux d'un montant compris entre 5.000 et 20.000 F, à présenter à la Commission Favière.

ci-joint un bon de réquisition.  
Le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité  
Rue...

A. Olive TSVP

VB N. d. b  
Lille

Bureaux de la  
Bahnhof-Kommandantur

Travaux divers  
E, P, 60057

10  
Ecransuis à M. Adine  
avec prière de vouloir bien  
m'adresser, pour me permettre de  
former suite à cette affaire un  
croquis en 3 exemplaires figurant  
l'implantation des locaux et les  
aménagement réalisés.

2-  
Prière également de m'adresser une  
traduction de l'ordre écrit ci-joint

Le Chef de la Section  
des Etudes de Bâtiments

Le 26/11/43

*A. Bastin*

VB N. d. b  
Lille

Bureau de la  
Bahnhof-Kommandantur

E, P, 60057

6-

Lille, le 20 Décembre 1943  
Au retour de Monsieur Castelain  
avec plan en 3 exemplaires et  
la traduction de l'ordre écrit allemand

Le Chef d'Arrondissement

*Wey*

M. Adine  
→

VB N. d. b  
Lille

Bureaux de la  
Bahnhof-Kommandantur

Travaux divers  
E, P, 60057

Monsieur Adine

La comparaison du plan que  
vous m'avez adressé, et dont ci-joint  
un exemplaire, et le relevé, également  
ci-joint, des imputations faites au  
compte E, P, 60057 ne permet pas,  
sauf en ce qui concerne la cloison basse,  
de discriminer les dépenses par rapport aux travaux  
exécutés.

2-  
Ainsi, le relevé ne comprend qu'une somme  
alors que plusieurs portes ont été installées; il  
ne comporte, également, qu'une cloison; alors  
que le plan en figure deux. Toutes les dépenses ont-  
elles bien été comptabilisées?  
On ne voit pas non plus à quels travaux  
s'appliquent, d'une part, les heures de main-  
d'œuvre portées sous les rubriques "aménagement"  
et "entretien" des bureaux, d'autre part, les  
fournitures diverses de bois comptabilisées en  
décembre 1942.

Pour me permettre de solutionner cette affaire,  
voudriez-vous m'adresser une estimation indiquant  
les dépenses par nature de travaux réalisés.

Je garde en attente de votre réponse les autres  
documents annexés à votre réponse

Le 28/12/43

Le Chef de la Section  
des Etudes de Bâtiments

*A. Bastin*

T

VB.N.va4/D

LILLE, le 18 Janvier 1944

LILLE

Bureaux de la Bahnhof  
Kommandantur

Travaux divers

EI.PI.60057

~~ANNEXE~~

23 JAN 1944

Monsieur CASTELAIN

Chef de la Section des Etudes de  
Bâtiments

à PARIS

Suite à votre note ci-jointe VB.N.db du 24 décembre 1943, relative à l'affaire citée en marge.

J'ai l'honneur de vous informer qu'une seule serrure a été fournie par nos soins; les autres proviennent de portes déposées lors de modifications demandées par les autorités allemandes.

En ce qui concerne les cloisons, celles teintées en vert en A,B,C et D du plan ci-annexé, ont été installées antérieurement par les soins et aux frais des autorités allemandes.

-3-

Les imputations marquées d'une croix au relevé et reprises sous les rubriques "Entretien et aménagement de bureaux" ainsi que la fourniture de 120 dm3 de bois proviennent de multiples interventions de notre main-d'œuvre pour exécution de menus travaux demandés par les autorités allemandes (confection de casiers, réparation de chaises, tiroirs de bureaux, etc....).

Le Chef d'Arrondissement,

VB.N.db

Lille

aménagement des bureaux  
de la Bahnhof-Kommandantur

transmis à Monsieur Leclercq (Affaires allemandes)  
avec prière de veiller bien porter les travaux dont  
il s'agit sur la prochaine liste mensuelle, à adresser  
au Service Central des Installations Fixes, les travaux  
inférieurs à 20.000<sup>fr</sup> demandés par les Autorités d'Occupation.

Ci-joint, en plus des documents fournis par M. Arvine, la notice  
et l'estimation, à joindre au sous-dossier de cette affaire.

Le Chef de la Secti  
des Etudes

Porté au Relevé mensuel de Janvier

Le 20/1/44

M. Arvine  
le 12/2/44

Van Lilla, ann 30. 10. 40.

ANNEXE

60057	Bm	82
2 3	VMS	194
3468	64	lbs

Original 41

Mr. Saurice

Jy lilla in brie det Off. lilla  
minn berriere may angalen der  
Urbörigt duft spindeln

fuzin phallus.

confection de <sup>humain</sup> papires  
pour B.M. dille,  
sur le quai 9.

Wähler



V.B.N.v.4  
Plan annexé à la lettre  
de M<sup>r</sup> Adine à M<sup>r</sup> Castelain  
du 20 Dec 1943

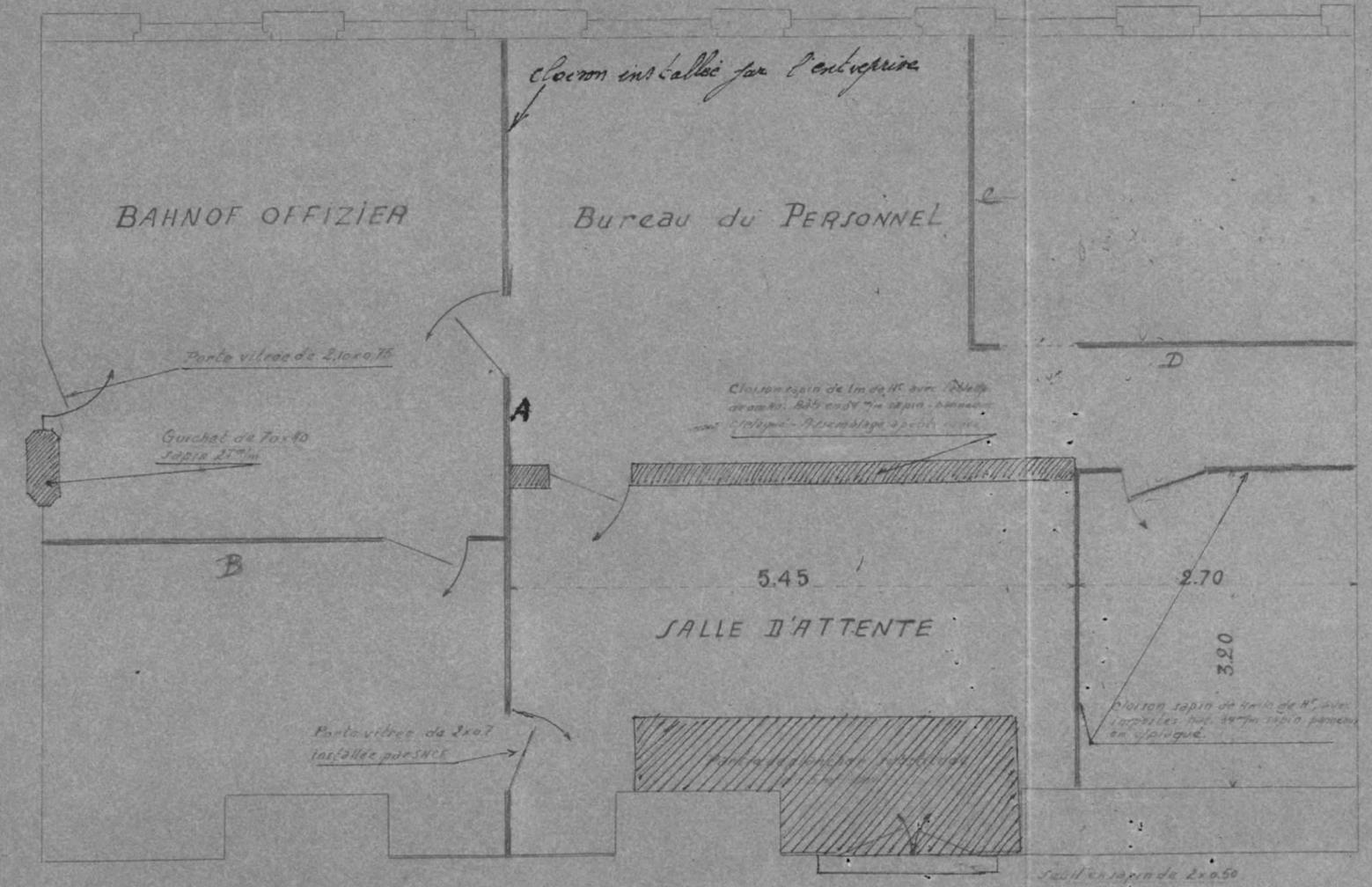
ANNEXE

28/8/44  
28  
3468 } 64

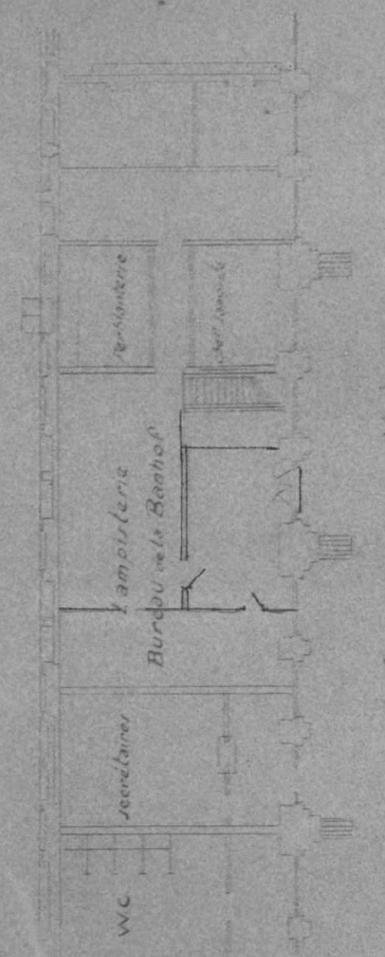
# GARE DE LILLE

Travaux divers exécutés dans les bureaux de la Bahnhof Kommandantur

## PLAN



IMPLANTATION  
Echelle 1/200



Indice	Tirage du	Viser	Modifications
VBN v.4 n° 525	13 Decembre 1943	<i>[Signature]</i>	
Echelles 1/50 et 1/200			

Bm Lille, am 30.10.40

ANNEXE  
COPIE  
Minute  
28 OCT 1944  
ES  
3468 64<sup>ES</sup>

Mr. Seniez

Ich bitte im Büro des Bfs Lille eine Barrière nach Angabe des Überbringers dieses Schreibens herzustellen.

Wähler.

---

Traduction

---

District Lille, le 30.10.40

Mr Seniez

Je vous prie d'installer une barrière dans le bureau de la gare de Lille, selon les données du porteur de cette note.

Wähler.

---

Minute

ANNEXE

OBJET DES DÉPENSES

QUANTITÉS

PRIX

DÉPENSES

DE

UNITÉ

Partielles

Blocales

Lille

26 MAR 1944

3468 } 64 bis

Ameublement des bureaux de la Babnhof Kommandantur

Établissement d'une cloison en menuiserie de 4<sup>m</sup> 10 de hauteur avec imposte vitrée et porte, compris scellements

5.100<sup>+</sup>

Établissement d'une cloison basse <sup>en menuiserie</sup> avec tablette et portillon

930<sup>+</sup>

Confection de casiers et tiroirs de bureau, réparation de chaises et substitution de parquet

750<sup>+</sup>

Travaux divers d'ameublement, installation de guichets et portes sur cloisons existantes, établissement d'un seuil en menuiserie

5.800<sup>+</sup>

12.580<sup>+</sup>

Frais généraux

2.270<sup>+</sup>

14.850<sup>+</sup>

- 2 DEC. 1943

Paris, 29 ~~Nov~~ 1943

DEMAUX	
3 DEC 1943	
RÉP. L. S.	PIÈCE
N° 26	65

Copie à M. Roussel  
D'Alger à M. de Villele

Lille  
Sovers  
Travaux exécutés de l'armée allemande

Minute

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-jointes une notice et un mémoire concernant des travaux exécutés en gare de Lille et se rapportant au logement et à l'hébergement des troupes d'occupation.

Conformément aux instructions de M. le Secrétaire d'Etat à la Production Industrielle et aux Communications, le règlement de telles dépenses est à affecter au compte 37-17: "paiements à imputer sur le compte des réquisitions all.".

Je vous serais obligé de vouloir bien faire effectuer en faveur de la SOTF le virement du montant de ce mémoire de 59.000<sup>+</sup>.

Verilley après, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments de haute considération.

L'Ingénieur en Chef  
Chef du Service  
de la Voie et des Bâtiments,

M. DEMAUX a signé  
l'expédition

Travaux ordonnés par les autorités d'occupation.

Gare de Lille  
Affectation d'une voie en remplacement de celle existante comme canton militaire  
1 notice  
1 mémoire (3 exp.)

30 NOV 1943

Monsieur le Préfet  
du Nord  
à Lille

Handwritten signature/initials

SNCF

Région du Nord

*J. P. J.*  
Notice

Service Régional	
5 DEC 1949	
Reçu	26
N°	26

1 BR / vj

Les autorités allemandes ont fait installer en gare de Lille, une cantine s'étant pour les temps de passage dans le local occupé par la consigne "arrivés".

1. La Région du Nord a été dans l'obligation ~~de~~ s'installer une nouvelle consigne en remplacement, dans les locaux de la douane. ~~et de~~  
~~ceci a été fait~~

Les dépenses engagées par la SNCF pour cette installation ~~font~~ se sont élevées à 59.000<sup>+</sup> suivant l'annuaire ci-joint.

Ces <sup>épenses</sup> ~~travaux~~ <sup>qui</sup> ont entraîné ont la conséquence de l'installation d'une cantine ~~certains~~ concernant le logement et l'hébergement.

LILLE, le 6 décembre 1943

VBN.va 4/A

S.N.C.F. - VB - Nord	
Service Central	
27 MARS 1944	
R. P. 18	1000
N. 3468	65

LILLE

Monsieur HITZEL

Chef du 2ème Arrondissement de l'Exploitation

à LILLE

Amélioration du Service Messageries

**COPIE**

S<sup>no</sup> Elle

Subd<sup>no</sup> Diverso

*Travaux exécutés pour les besoins de l'autorité allemande*

Votre note T. n° 3451 du 13 novembre, au sujet des travaux à entreprendre à la halle GV de LILLE en vue d'améliorer le service des colis express.

J'ai renseigné l'E.B.D. le 18 novembre dans le sens indiqué à la note du 11 novembre de M. PIERSON et fait entreprendre, le même jour, le travail après accord avec les services allemands de la Feldpost.

Deux jours après, soit le 20 novembre, M. Kottala nous intima l'ordre d'interrompre immédiatement les travaux sous prétexte que la S.N.C.F. n'avait pas pris l'engagement ferme de payer les dépenses.

Par ailleurs, l'E.B.D. nous a fait savoir verbalement qu'un plan et un devis des dispositions arrêtées par cet organisme, allaient être présentés par ses soins incessamment au commandant militaire et qu'en attendant il fallait suspendre les travaux. Nous nous sommes exécutés et l'affaire en est là

Votre bien dévoué.

Le Chef d'Arrondissement

COPIE à Monsieur CASTELIN

Chef de la Section des Etudes de Bâtiments à PARIS

-I-

pour le tenir au courant, suite à son rappel du 16 novembre. Ci-joint copie de la note verbale du 19 novembre de l'E.B.D.

*Par copie*

Le Chef d'Arrondissement,

CLASSER  
V.B.N.d.b.

le 25/2/1944

analyse à M. Roussel, fait par M. Guillaume 5 janvier 1944

V.B.N. d.17 33/1003  
Joue au Libe  
Remplacement ou déplacement du central téléphonique du B.V.

En réponse à une question posée par M. G. Chef de la Division française pour les Communications, de l'Armistice, au sujet du remplacement du standard téléphonique de Libe, nous avons fait savoir à M. Pache, par lettre du 30 Novembre 1942, qu'à notre avis les dépenses correspondantes que nous avions fait primitivement porter au compte des autorités d'occupation, devaient être imputées sur le compte de l'Etat.

Il y avait lieu en conséquence de procéder aux régularisations comptables correspondantes des dépenses qui avaient été imputées sur ce compte.  
Ces dépenses, qui portaient sur un montant total de 66 193,20 se décomposent en :

Sille  
Deviens  
Inventaire des  
travaux des  
autorités de  
Allaumeville

1° 1887,30 fr. imputés actuellement au compte E.P. 60219 ouvert le 1er août 1941 pour la fourniture d'un standard à 50 directeurs.

2° 18761,20 imputés au compte E.P. 60813 ouvert le 1er décembre 1941 pour recevoir les dépenses correspondant à l'installation d'un central manuel (type Bell, projet qui n'a pas eu de suite

3° 42.524,70 imputés au compte E.P. 60388 ouvert en juillet 1942 pour le report du standard français dans un local contigu au standard allemand.

~~Les dépenses faites à la suite de la réparation de l'appareil de l'Etat R. 21120,7 qui ont été imputées sur le compte de l'Etat, doivent être imputées sur le compte de l'Etat.~~

Je vous propose de les imputer dans les conditions ci-après :

1° sur un compte R à ouvrir, celles des § a et b ci-dessus ainsi qu'une partie du § c (21120,7), qui correspondent à la réparation, au titre de gros travaux, des installations téléphoniques du Central de Libe, à la fourniture d'un standard réparé par S. Grey, et à l'addition d'un standard supplémentaire pour faire face aux besoins de l'exploitation téléphonique (l'ancien standard étant devenu insuffisant).

2° sur un compte R<sub>g</sub>, le solde des dépenses du § c (42.524,70 - 21120,7 = 21404) qui correspondent à la fourniture et à la pose de 26 appareils mobiles et aux accessoires qui ont été substitués en 1942 à ceux installés par les allemands au remplacement des postes disparus en 1940.

Si vous êtes d'accord sur ces propositions, je vous prie d'agréer de m'en faire parvenir le présent note à M. Roussel pour faire à l'arrêté ci-après.

M. Roussel et Espagnol 23/12/42

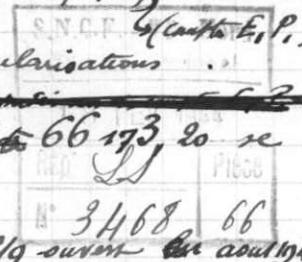
Le Chef de la Division des Etudes V. B.

M. Roussel 9/2/44

Veuillez faire procéder aux régularisations comptables indiquées ci-dessus et avis des nécessités par M. Adin et Thourmel.

Le Chef du Service de la Voie et des Câblés

A. Demary



31 DEC 1943

Handwritten signature and initials

V. 13N dt 33/4003

ANNEXE

Relevé de applications comptables  
faites sur les comptes E.P. N° 60.219- 60.313- 60.388  
de la série 83

Numéros de comptes	Détail des imputations	Montant partiel	Montant total	Proposition de régularisation de dépenses
60.219	Standard AOIP à 50 direction	4.510,3		<div data-bbox="1397 395 1666 650" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>S.N.C.F. - YB - Nord Service Financier 18 FEV 1944 Rep DJ P1000 N° 3468 66</p> </div>
	calage sur voyas	281,1		
	transports	95,9		
			4887,3	
60.313	Standard chim	51,2		
	camionnettes sœurs (6 unités) transports	370, 11,5		
	Mais. d'œuvre pour pose et raccordement de câbles	18328,5		
			18761,2	
60.388	Standard AOIP à 100 d'ouv	20.706,6		
	transports	414,1		
			21120,7	
			44.769,2 <sup>(1)</sup>	→ à contrepasser sur compte Tr à ouvrir
	Poste Matériel manuel 13L	14.250,		
	Aliments	2130,		
	Sanitaires	525,		
	Essence	140,		
	Frais indirects	2045,4		
	Transports	381,8		
	Mais. d'œuvre	1931,8		
			21.404, <sup>(2)</sup>	→ à imputer sur compte
				Poste approvisionnement et main d'œuvre pour montage de l'appareil fourni par les allumeurs en un mot de ces dépenses en 1940
	Montant Total (1) + (2)		66.173,2	1940

-Copie à Mr.le Chef  
de la Division des  
Etudes V.B.

PARIS, le 8 Janvier 1944.

8 Janvier 1944  
Le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité

Copie E.V. 170141

*Russel*

Monsieur le Chef  
du 4ème Arrondissement V.B.,

VB/Ngc (B1)

S<sup>no</sup> Lille  
Sub<sup>no</sup> Divers

TRAVAUX	
LILLE	
R. L S	rece
N <sup>o</sup> 3468	66 bis

LILLE

Installation de  
casiers à bagages  
dans la consigne  
aménagée dans les  
locaux de la Douane

Les dépenses faites pour la  
réalisation des travaux visés en  
marge, ayant été remboursées par  
l'Etat-Français - Préfecture du Nord,  
je vous serais obligé de vouloir bien  
faire prendre note que je fais repor-  
ter sur le compte EIPi 7703 (847703)  
les imputations faites sur le compte  
EIPi 60.098 (8560098), qui devient  
sans objet.

EIPi 7703

10/1/44  
Koussier  
28/1  
Castelin  
10.1

*Ver*  
*h B J*

Le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité  
"Roussel"

Noté CLASSER  
V.B.N.d.b.  
le 29/1 1944  
A

Voir dossier "Divers - travaux  
pour les A.O."

CLASSER

T

V.B.N.va4/E

LILLE, le 14 février 1944

LILLE

4556

Central téléphonique

Monsieur le Chef

de la Division de l'Entretien

NORD - TRAVAUX	
à PARIS	
Rép. L. S.	Pièce
N° 3468	67

Comme suite aux instructions V.B.N. 33.4556 du 23 avril 1943, j'ai l'honneur de vous informer que les travaux repris au P.V. du 15 février 1943 sont terminés.

33.4556 du 23 avril 1943, j'ai l'honneur de vous informer que les travaux repris au P.V. du 15 février 1943 sont terminés.

Le Chef d'Arrondissement.

*[Signature]*

VOIE-BÂTIMENTS

25 FEV 1944

ORDRE

M. Tiquier

M. Fleury  
17/2/44  
16.2

2

17/2

*[Signature]*

M. Galigne  
M. Dubauty  
M. ...

*[Signature]*

V.B.N. 33.4556

22/2/44  
avis note  
page dans

24 FEV 1944

*[Signature]*

*Salle  
Travaux exécutés pour  
les besoins de l'Autorité Allemande*

H.V.D. BRUXELLES  
7 V S Va

BRUXELLES, le 10.2.1944

27 MARS 1944  
3468 68

COPY

A la S.N.U.F.

S  
Lille  
Divers  
Travaux exécutés  
besoins de l'autorité  
allemande - pour les

**Objet :** Amélioration de la halle aux messageries à LILLE

**Référ. :** SNCF - Service Central du Mouvement 3ème Division I362 - 2/189 du 12.1.44

Les travaux de transformation proposés au début de décembre 1943 par l'EBD.Lille à la Halle aux Messageries de LILLE, seront exécutés par la Wehrmacht. Les crédits et les contingents relatifs à l'exécution ont déjà été demandés à l'Oberquartiermeister à BRUXELLES.

Une décision n'est pas encore intervenue; l'expérience permet de supposer que les travaux ne seront pas commencés avant 4 semaines.

(s) HAIDER

Transmis à M. le Directeur du Sec Central du Mouvement à PARIS  
Transmis à M. LATOUCHE - Chef de liaison SNCF - EBD.LILLE

T. EBD I37

LILLE, le 15.2.1944

EX.N.g 3 A  
57 827

M. le Chef de la Div. des Etudes EX à PARIS

LILLE  
Amélioration du service  
des Messageries

Suite à votre dossier EX/Ne g 3 A 57827 relatif à l'amélioration du service des messageries en gare de LILLE.

VOIE-BÂTIMENTS  
RECEVU  
26 1944  
REPART

Je vous adresse ci-joint avec sa traduction, copie de la lettre 7 V S Va du 10 Ct. de la HVD.Bruxelles que je viens de recevoir du Service de Liaison SNCF-HVD Bruxelles concernant le projet rappelé ci-dessus.

J'adresse copie à MM. HITZEL & ADINE.

COPIE à M. ADINE

L'Ingénieur ppal : "LATOUCHE"

VEN.va4/A

LILLE, le 22 février 1944

COPIE à Monsieur DEMAUX, Chef de la Division de l'Entretien à PARIS  
(M. CASTELIN)

pour le tenir au courant, suite à ma transmission du 20.12.43 au sujet de cette affaire.

Le Chef d'Arrondissement.

M. Hecluy  
M. Pétin  
M. Castelin  
not. CLASSER  
V.B.N.d.b.  
le 26/2/1944

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page.

S.N.C.F.

PARIS, le 20 Mai 1944

Région du NORD

Voie et Bâtiments

VEN/50 (Bi)

Monsieur le Chef  
du 4<sup>e</sup> Arrondissement V.B.

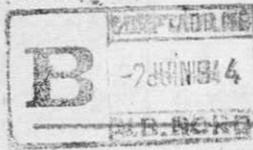
à Lille

E.P. 60703 suite à votre note du 22/3 dernier.

Je vous serais obligé de me faire savoir si les travaux concernant le crédit E.P. N° 60703 sont maintenant terminés, et, dans l'affirmative, en quel mois les dernières dépenses seront comprises en comptabilité, afin de me permettre de faire établir le mémoire de la somme à réclamer.

pour l'amélioration du 3<sup>e</sup> des Messageries, en gare de Lille.

Le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité,



En retour à Monsieur le Chef de la  
Subdivision de la Comptabilité,

VEN/va

PARIS

en l'informant que les travaux, refusés

par l'autorité allemande, n'ont pas été

travaux effectués.

Le Chef d'Arrondissement V.B.

Le Chef d'Arrondissement

30/5/44

travaux des Messageries

de Lille

allemande

Le coupé E.P. 60703 peut donc être considéré comme clos.

S.N.C.F. - VB - Nord	
Le Chef d'Arrondissement V.B.	
Le Chef d'Arrondissement	
30/5/44	
rep	Pièce
3468	69



EV. 40

V.B./N.g.c. (B.)

ville

Amélioration du service  
des Messageries.

F. P. 60703

transmis à Monsieur le Chef  
de la Division des Etudes V.B.

pour avis de l'annulation du  
compte vide en marge.

13/6 u

12-6-HH.

M. P. Bontin  
Castelin  
12-6.

Le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité

RL

Mr. Paribas

13/6 m murey

15-6-44  
Vu et pris note

Transmis à M<sup>re</sup> Castelin pour avis

16/6/44

164690\*  
164690\*  
164690\*

Le Chef de la Subdivision  
des Etudes Générales

Marcel

Nu. CLASSER

V.B.N.d.b.

le 17/6 1944

164690\*

CLASSER

Le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité

PARIS, le 31 Octobre 1944.

*Roussel*

170/57

*Copie*

NORD - TRAVAUX	
Service Central	
Monsieur le Chef	
du 4ème Arrondissement	
LE 13 OCT 1944	
LILLE. L 5	Place
n° 3468	70

VBN/ge (DR)

*Lille*

**LALSE**

**EIP 60990**

*Divers*

*les coins de crédits excédés pour les Allemands*

Suivant feuille de répartition n° 48.067, du 40ième District, de ce mois, le compte EIP 60057, de la série 85, est débité de la somme de 65.522 Frs (18,1 x 3620<sup>h</sup>) pour remise en état des locaux ayant été occupés par les Autorités allemandes, à LILLE.

*Boiretin  
Castelin  
30.10.*

*by*

Je vous informe que j'impute cette somme sur le compte EIP 60.990, de la série 85, que j'ouvre pour recevoir toutes les dépenses concernant la remise en état des locaux dont il s'agit.

Le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité

*"Roussel"*

*Tris note et transmis à M. Castelin,  
pour avis.*

*13 Nov 1944.*

noté. **CLASSER**

**V.N.E. 13**

*14/11 1944*

*A*

*Castelin*

*by*

*DEFR*

Lille, le 29 Décembre 1944

Prestations allemandes

Aménagement de bureaux dans 2 maisons particulières, 26 et 42 Rue Voltaire à LILLE.

Monsieur le Chef de la Division de l'Entretien

( M. LECLERCQ )

PARIS

S.N.C.F. - VB - Nord	
9 JANV 1945	
PIÈCE	41
N° 3468	

*Travaux exécutés pour les besoins de l'autorité allemande.*

J'ai l'honneur de vous informer qu'à la suite du bombardement aérien du 10 Mai dernier qui détruisit, aux Ateliers d'HELLEMES, l'Auberge de la Jeunesse dans laquelle étaient installés des bureaux allemands, ceux-ci s'installeraient dans deux immeubles particuliers sis 26 et 42 Rue Voltaire à LILLE, que les Autorités Allemandes réquisitionnèrent à cet effet.

- I -

Des travaux importants de peinture, tapisserie et révision de couverture étant à effectuer d'urgence dans ces immeubles, le Service allemand des Ateliers prescrivit à la S.N.C.F. (Sce du M.R.) vers fin Mai, de les réaliser immédiatement et remit dans ce but la demande ci-jointe datée du 26 Mai.

Malgré notre opposition, et bien qu'il s'agisse en l'espèce de maisons n'appartenant pas à la S.N.C.F., les services locaux M.R. et V.B. furent néanmoins mis dans l'obligation absolue d'exécuter les travaux, sur l'insistance pressante des Allemands qui convoquèrent nos agents sur place pour leur indiquer ce qu'ils exigeaient.

Pour me permettre d'imputer aux Autorités Allemandes les dépenses ainsi engagées par mon Service, et dont l'importance est de 200.000 Frs, je vous serais obligé de vouloir bien provoquer l'ouverture d'un compte E.P.I de la série 60.000.

Le Chef d'Arrondissement,

*Monsieur Adine,*

*Imputation au compte E.P.I n° 61.028, de la série 85*

*M'adresser pour la 6<sup>ème</sup> Farière l'ordonnance des travaux exécutés.*

va 4/D

*En retour à Monsieur Leclercq avec l'estimation demandée*

Le Chef d'Arrondissement,

*Adeline*

*Lettre à M. Leclercq*

VISA de MM.

ADINE	
LEROY	
COCUD	
BOISSELET	
WAGUET	
CLER	
LEDOUX	

15 JAN 1945

COMPTABILITE

B 10 JAN 1945

V.B. NORD

*Reliance en état des immeubles sis 26 et 42 Rue Voltaire à Lille, réquisitionnés par les Allemands pour servir de bureaux.*

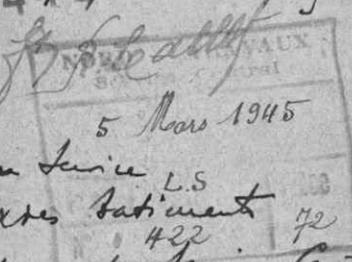
*Monsieur Roussel prie d'indiquer ci-contre le n° du compte E.P.I.*

8/1/45

5/2/45

De Calquès M<sup>r</sup> Leclercq (Belgique)

Paris, 4<sup>th</sup> FEV 1945



Montpre 3  
travaux exécutés pour les besoins de l'Administration Allemande

Le chef du Service L.S. des Installations Fixes de la Couronne  
à M. le Directeur du Service Central des Installations Fixes de la Couronne.  
422 172  
4... Annexes

Remise en état des immeubles 26 et 42 rue Voltaire à Lille, requisitionnés par les Allems pour Service de bureaux.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en double exemplaire, le dossier des travaux visés en marge qui ont été ordonnés par les Allemands.

Je vous serais obligé de vouloir bien soumettre ce dossier à l'appréciation de M. le chef du Service technique de la Direction des Ch<sup>ms</sup> de Fer et me tenir au courant de la suite donnée.

1 dossier (2 ex)

15 FEV 1945

Signature and initials

ANNEXE

NOYAU TRAVAUX  
Service Central  
3 Mars 1945  
P. L S  
N° 422  
P. 72

Notice

Travaux réalisés  
par les Allemands

Remise en état des  
immeubles 26 & 42  
rue Voltaire à Lille,  
réquisitionnés par les  
Allemands pour servir de  
bureaux

À la suite du bombardement aérien du 10  
mai 1944 qui détruisit aux Ateliers d'Helleumes  
les bâtiments de l'"Auberg de la Jeunesse" dans lesquels  
étaient installés des bureaux allemands, les occupants  
s'installèrent dans deux immeubles particuliers  
réquisitionnés par eux et situés 26 et 42, Rue  
Voltaire à Lille.

Par note du 26 mai 1944 dont copie est  
ci-jointe (textes allemands & français), le Service  
allemand des Ateliers d'Helleumes nous a demandé  
la remise en état immédiate de ces immeubles.

Faisant valoir qu'il s'agissait d'immeubles  
particuliers n'appartenant pas à la SNCF, les  
Services locaux VB et M<sup>r</sup> Roulaud, tentèrent de  
s'opposer à l'exécution, mais ils furent en  
définitive mis dans l'obligation ~~de procéder à l'exécution~~  
devant l'insistance pressante des Allemands qui  
convoquèrent nos Agents sur place, par leurs  
ridicules ce qu'ils exigeaient.

Les travaux réalisés ont entraîné une dépense  
de 514.300<sup>+</sup> suivant détail ci-joint.

Ces travaux ordonnés par les Allemands dans  
des immeubles <sup>particuliers</sup> réquisitionnés par eux sont  
sans intérêt pour la SNCF.

5 Mars 1945

Liste - Remise en état, ~~des~~ <sup>particuliers</sup> des  
immeubles, 26 et 42, rue Voltaire, réquisitionnés  
par les Allemands pour servir de bureaux.

Travaux exécutés par le Service V.B.

Révision des <del>travaux</del> des immeubles	24.000 <sup>+</sup> .-
Peintures des locaux et papiers tenture	189.234.-
Installation de lavabos, conduites de gaz etc...	$1695,5 \times 18,1 = 30.688,5$
Fourniture de robinets et accessoires pour installation de lavabos, conduites d'eau et de gaz	par 1274,-

Travaux exécutés par le Service M.T.

Travaux d'installation d'appareils électriques Remise en <sup>à montage</sup> état de conduites coupées fourniture d'interrupteur matériel d'accessoires et d'un interrupteur triphasé	129.023,8
Fourniture et installation, le montage et remontage de prises d'eau et d'appareils sanitaires, confection et installation d'un bassin et de couvertures de canalisation	55.890,2
Confection de chassis grillagés avec équerres et crochets pour souriraux	4.044,8
Réparation de radiateurs et fourniture de tuyaux de gaz en caoutchouc	1730,3
	435.885,6
Frais généraux 18% env <sup>5</sup>	78.414,4
	514.300 <sup>+</sup> .-

S.N.C.F.  
-----  
REGION DU NORD

SUBDIVISION DES VOITURES & WAGONS - Wagenabteilung

-----  
**ANNEXE**  
-----

ATELIERS D'HELLENMES - Ausbesserungswerk Hellenmes

NORD - TRAVAIL
Service Centre
5 Mars 1945
422
72

FOURNITURES DE PIECES OU REALISATIONS DE TRAVAUX  
DEMANDES PAR LES AUTORITES ALLEMANDES

Lieferungsanweisung der Leistungen durch die Deutsche Behörde gefordert.

NATURE DES FOURNITURES

ou DES REALISATIONS

Art der Lieferung

oder Leistung

COMPTE DEBITEUR

Schuldenkonto

(BIFFER LES MENTIONS INUTILES)

1.2.3.4 ou 5

(unnötige Erwähnungen ausstreichen)

1.2.3.4.5

SERVICE OU

FONCTIONNAIRE

DEMANDEUR

Auftraggeber :

Instandsetzungsarbeiten  
an dem Haus <sup>42</sup> rue Voltaire  
in Lille ausführen

~~1. DIRECTION DES TRANSPORTS MILITAIRES~~

~~ALLEMANDS A PARIS~~

~~Wehrmachtverkehrsdirektion Paris~~

~~2. DIRECTION DES TRANSPORTS MILITAIRES~~

~~ALLEMANDE A BRUXELLES~~

~~Wehrmachtverkehrsdirektion Brüssel~~

~~3. AUTORITES MILITAIRES AUTRES QUE LA~~

~~W.V.D.~~

~~Deutsche militärische Behörde  
anders als die W.V.D.~~

~~4. CHEMINS DE FER ALLEMANDS~~

~~Deutsche Reichsbahn~~

~~5. AUTORITES CIVILES ALLEMANDES~~

~~AUTRES QUE LA REICHSBAHN~~

~~Deutsche zivile Behörde anders als  
die Reichsbahn~~

~~6. AUTORITES ITALIENNES D'OCCUPATION~~

~~Italianische Besatzungs Behörde~~

7. Quartierleistung

*Restations de logement*

Hellenmes , le

Hellenmes , den

26. Mai 1944

TITRE DU SIGNATAIRE  
Grad des Unterzeichneten

SIGNATURE  
Unterschrift

Ob. Wm.

*Richter*

*Exécuteur de travaux en  
état à la maison n° 42  
42 Rue Voltaire à Lille.*

*Reçu  
au n° 26*

# ANNEXE

RC.

S.N.C.F.  
REGION du NORD

SUBDIVISION DES VOITURES ET WAGONS

Wagenabteilung Service Central	
5 Mai 1945	
LS	1000
422	72

ATELIERS d'HELLENES - Ausbesserungswerk Hellenes

FOURNITURES DE PIECES OU REALISATIONS DE TRAVAUX  
 DEMANDES PAR LES AUTORITES ALLEMANDES

Lieferungseinsparung der Leistungen durch die Deutsche Behörde gefordert

Nature des fournitures ou des réalisations	Compte débiteur	Service ou fonctionnaire demandeur
Art der Lieferung oder Leistung	<u>Schuldenkonto</u>	Auftraggeber:
Instanzsetzungsarbeiten an dem Haus 26 et 42 rue Voltaire in Lille aus führen.	Quartierleistung Prestations de logement	EAW Lille (Hellenes) Abt. T
Travaux de remise en état à la maison sise 26 et 42 rue Voltaire à Lille		

Hellenes, den 26. Mai 1944

Titre du Signataire  
 Grad des Unterzeichneten

RICHTER

Ob. Wm.

Signature  
 Unterschrift

S.N.C.F.  
REGION du NORD

SUBDIVISION DES VOITURES ET WAGONS - Wagenabteilung



ATELIERS d'HELLENNES - Ausbesserungswerk Hellennes

FOURNITURES DE PIECES OU REALISATIONS DE TRAVAUX  
DEMANDES PAR LES AUTORITES ALLEMANDES

Lieferungsbeweisung der Leistungen durch die Deutsche Behörde gefordert

: Nature des fournitures : ou des réalisations : : Art der Lieferung : : oder Leistung	Compte d'abiteur <u>Schuldenkonto</u>	Service ou : fonctionnaire : demandeur : : Auftraggeber:
: Instandsetzungsarbeiten : an dem Haus 26 et 42 : rue Voltaire in Lille : aus führen. : : Travaux de remise en : état à la maison sise : 26 et 42 rue Voltaire : à Lille	Quartierleistung Prestations de logement	EAW Lille (Hellennes) Abt. T

Hellennes, den 26. Mai 1944

Titre du Signataire  
Grad des Unterzeichneten

RICHTER  
Ob. Wn.

Signature  
Unterschrift

ANNEXE

Remise en état des  
immeubles sis 26 & 42  
Rue Voltaire à Lille  
réquisitionnés par les  
allemands.  
E1 P1 61028

Monsieur l'Ingénieur, 5 Mars 1945

NORD - TRAVAUX	
Service Central	
LS	72
422	

Suite à votre note du 16 courant,  
je vous donne ci-après l'estimation des travaux  
exécutés dans les immeubles 26 & 42 Rue Voltaire  
à Lille réquisitionnés par les allemands.

Travaux de peinture Commande à M. DELAVA <i>(à la signature)</i>	189.234.00 -
Travaux de couverture Commande à Mme DEWAILLY <i>(N° 580 du 5.2.45)</i>	4 23.000.00 -
Travaux divers effectués par le Service M.T. suivant bulletins V. 1644 N° 20.313 à 20.323, -325- 328-330-335-337-	190.798.70
Main-d'œuvre d'O.S. pour installation de lavabes, conduites d'eau de gaz 1.695 h 5 à 18.10	30.688.40
Fourniture de robinets et accessoires pour installa- tion de lavabes, conduites d'eau et de gaz	<u>1.274.00</u>
Total:	<u>434.995.10</u>

Ci-joint états de redressement pour report au  
compte E1 P1 61028 des dépenses prises en charge  
compte 8560057.

*fait*

